



Université de Poitiers

Master Espaces, Sociétés, Environnement

Spécialité Diagnostic socio-spatial,
enjeux environnementaux et
prospective territoriale



Département de Géographie

Travail d'étude et de recherche de 1^{ère} année

Réalisé par **Louise RIFFARD**



L'AGRICULTURE PERIURBAINE EN REGION POITOU-CHARENTES

Travail suivi par **Samuel ARLAUD**

Source de l'image : <http://www.laterremonavenir.com>

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier Samuel ARLAUD, pour le suivi de ce travail et ses conseils quant à sa réalisation.

Ensuite j'adresse mes remerciements à toutes les personnes rencontrées pendant le travail de terrain et qui ont accepté de m'accueillir dans les locaux de leur structure et de me consacrer de leur temps.

J'adresse aussi des remerciements tout particuliers aux agriculteurs qui m'ont ouvert les portes de leur exploitation et ont accepté de répondre à mon enquête.

Enfin, je remercie mon entourage de m'avoir encouragé et soutenu tout au long de cette année.

SOMMAIRE

Introduction

- I. Chapitre d'Introduction : Essai de définition de l'agriculture périurbaine

- II. Les agricultures périurbaines de la région Poitou-Charentes assez semblables aux agricultures régionales rurales

- III. La hiérarchie des multiples enjeux des agricultures périurbaines

- IV. Les logiques d'acteurs et dynamiques des territoires périurbains étudiés autour de l'agriculture

Conclusion

INTRODUCTION

Ce travail a été réalisé dans le cadre de la première année du master Espaces, Sociétés, Environnement de l'Université de Poitiers sous la direction de Samuel Arlaud. Il traite de l'agriculture des aires urbaines¹ des quatre préfectures de la région Poitou-Charentes, Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle.

Les différentes agricultures que l'on trouve dans ces territoires, ont pour point commun de se trouver à proximité d'un pôle urbain de plus de 100 000 habitants et dont la population a très fortement augmenté depuis les années 1960 et continue de croître. Ces territoires périurbains sont aussi caractérisés par une spécialisation des lieux : séparation des lieux d'habitat, de travail, de loisirs.... Cette spécialisation et la faible densité du bâti entraînent une utilisation très importante de la voiture individuelle et une polarisation du territoire par les navettes « domiciles-travail ».

Ces spécificités des territoires périurbains, qui amènent des enjeux très importants notamment sur le foncier agricole ou sur les relations parfois conflictuelles entre les néoruraux et les agriculteurs, ainsi que les évolutions récentes des systèmes de consommation des produits agricoles, poussent les géographes et les sociologues à étudier de plus en plus l'agriculture de ces territoires et ces relations avec la ville et les populations urbaines et périurbaines.

Dans ce contexte, la problématique de cette étude est donc la suivante : l'agriculture périurbaine est-elle caractéristique, et selon quels critères, de ce tiers espace qu'est le périurbain ? L'espace périurbain pouvant être très différent en fonction du territoire auquel il appartient ou de la ville autour de laquelle il se trouve et se développe, nous essaierons ainsi de caractériser les agricultures que l'on trouve dans les espaces périurbains étudiés.

¹ Au sens de la définition de l'Insee, une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine, formée par les communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi, travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Un pôle urbain étant une commune ou un ensemble de communes présentant une zone bâtie continue qui compte au moins 2000 habitants, qui offre au moins 5000 emplois et qui n'appartient pas à la couronne périurbaine d'une autre pôle urbain.

Dans une première partie, en termes d'introduction, nous tenterons de définir l'agriculture périurbaine à travers les nombreux écrits qui se développent depuis les années 1990 et qui montrent, à première vue, une diversité très grande des agricultures périurbaines.

Dans un second temps, nous nous intéresserons à l'agriculture des espaces périurbains des préfectures de la région Poitou-Charentes. La spécificité de cette région est que les quatre préfectures sont de taille moyenne, nous étudierons les particularités des agricultures qui les entourent en les comparant à l'agriculture régionale.

Ensuite nous étudierons les enjeux de ces agricultures, nous développerons ceux qui apparaissent comme les principaux : l'espace et la pression foncière, le volet économique et la viabilité de ces exploitations, l'évolution de l'image et des attentes que la population a envers ces agricultures, ainsi que les enjeux politiques autour de celles-ci.

Enfin, nous ferons un état des lieux des acteurs et des actions qui se mettent en place sur le territoire en essayant de faire un lien entre le type d'acteur (association, collectivité, chambre consulaire...) et le type d'actions mise en place.

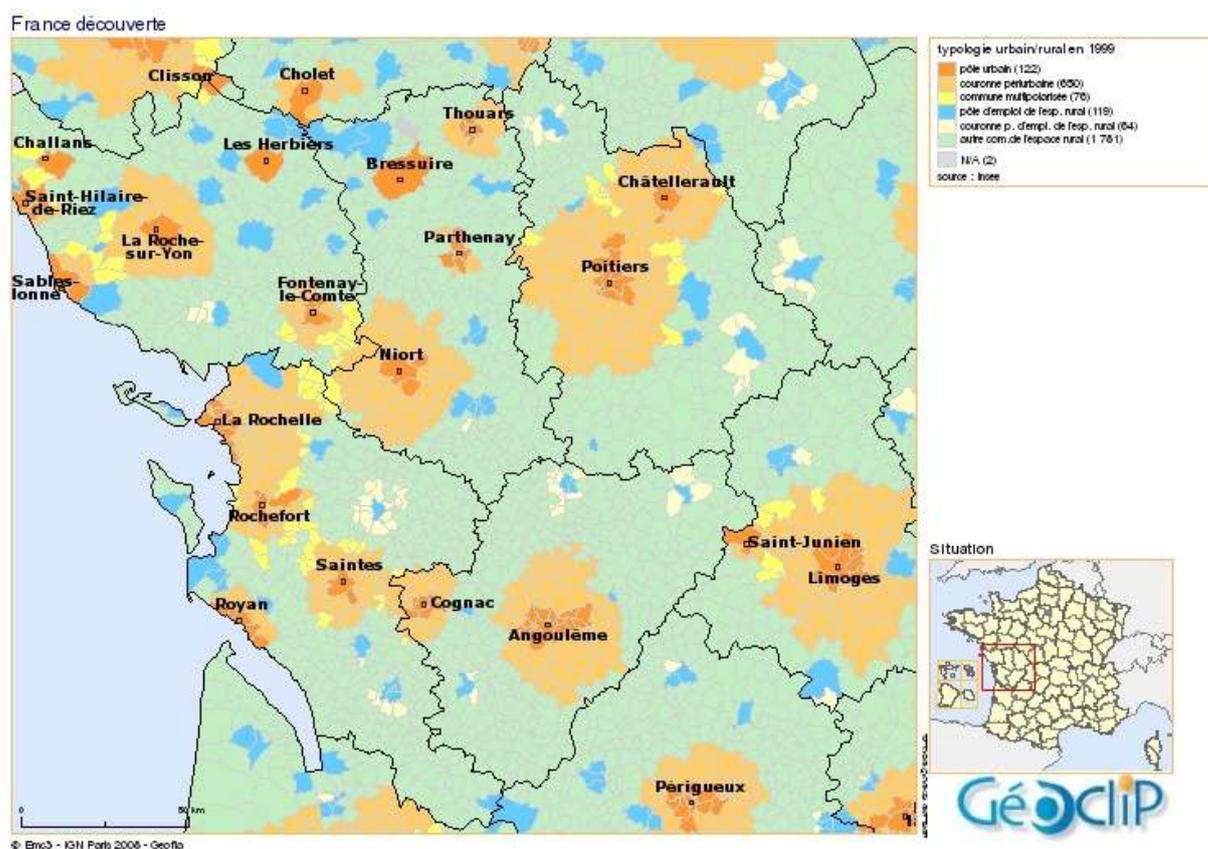
I. CHAPITRE D'INTRODUCTION

ESSAI DE DEFINITION DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE

A. LE TERRITOIRE D'ÉTUDE : UN TERRITOIRE DE TRADITION AGRICOLE TRÈS ATTRACTIF

Le territoire d'étude est celui de la région Poitou-Charentes. Le choix de cette échelle est une réponse à une demande qui m'a été exprimé par Samuel ARLAUD, en effet, plusieurs acteurs du territoire seraient susceptibles d'être intéressés par cette étude et notamment la Région et l'association Aire 198². Mais, suite aux entretiens réalisés, il est apparu qu'une étude à cette échelle régionale intéresse aussi les acteurs locaux, communauté d'agglomération, chambre d'agriculture... qui voient en ce travail une analyse supplémentaire et un point de vue différent, intéressant pour leur propre réflexion.

Carte 1:
Situation de la région Poitou-Charentes



Source: geoclip.net

La région Poitou-Charentes, située dans le grand quart sud-ouest de la France, est une région littorale par sa façade ouest, qui la rend attractive pour le tourisme (Carte 1). La

² Aire 198 : premier réseau de villes de France, association qui regroupe des quatre préfectures de la Région Poitou-Charentes : Poitiers, Niort, La Rochelle et Angoulême.

Carte 2 nous montre que la région considérée est plutôt bien desservie par les réseaux de transport. La capitale régionale, Poitiers et la préfecture du département de la Charente, Angoulême, sont situées sur la ligne TGV Paris-Bordeaux et la création d'une ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux devrait renforcer l'attractivité de ces villes moyennes. La ville de Niort est desservie par les autoroutes A10 (Paris - Bordeaux) et A83 (Nantes - Bordeaux) et l'aire urbaine de La Rochelle est reliée au reste de la Région par une voie rapide et une liaison ferrée jusqu'à Niort.

CARTE 2

La région Poitou-Charentes et ses principales voies de communications



0 12 24 36 48 km

Légende

- Préfecture de Région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- 🛣️ Autoroute
- 🛣️ Route nationale
- 🚆 Réseau ferré électrique
- 🟢 Gares TGV

Sources : IAAT Poitou-Charentes

1. L'agriculture en Poitou-Charentes

L'agriculture de la région représente 6,3 % de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) nationale et 68 % de la superficie régionale.

Les exploitations agricoles de la région étaient estimées au nombre de 27440 en 2007 et en 2008, environ 5,3% des emplois de la région sont agricoles, contre seulement 2,6% en France.

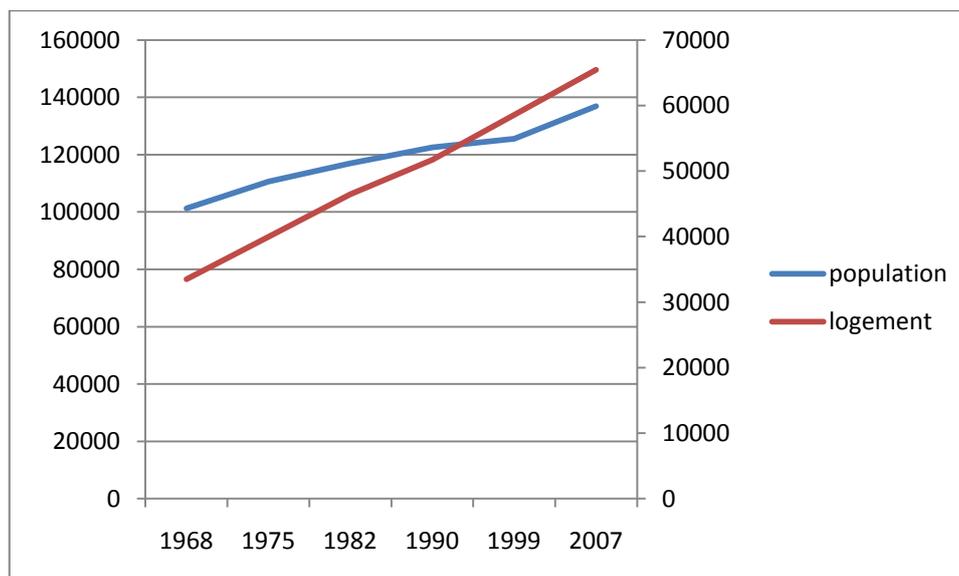
Comme partout en France, le nombre d'exploitations agricoles diminue en même temps que leur taille augmente. Dans la région cette baisse du nombre d'exploitations a été de 3,6% entre 2000 et 2007 et la SAU moyenne des exploitations est de 91 ha en 2007. Ces exploitations sont situées pour 29% d'entre elles dans l'espace urbain et périurbain.

Enfin, la région Poitou-Charentes est une grande région agricole au regard des chiffres suivants :

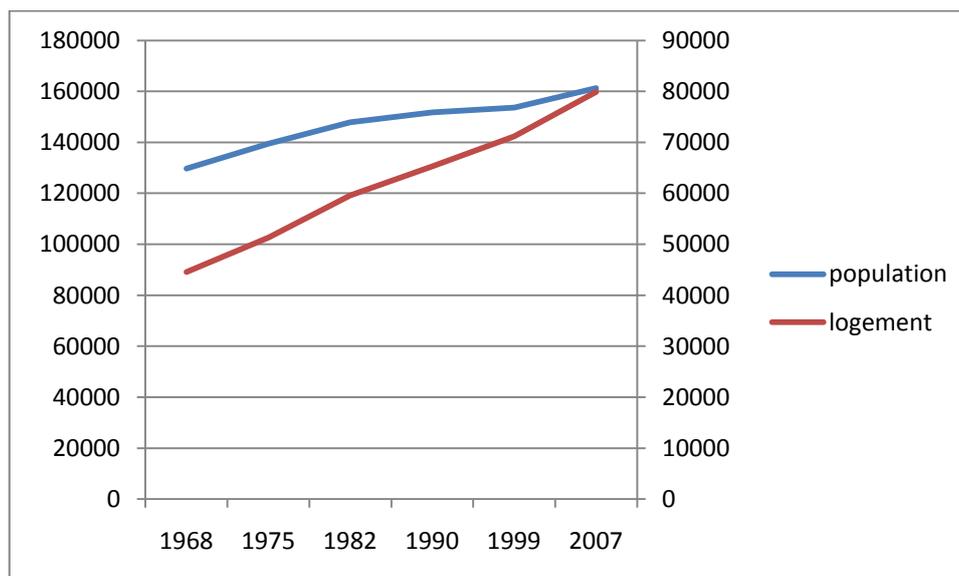
- Le cheptel caprin de la région représente près de 32 % du cheptel national
- La production régionale
 - de lait de chèvre correspond à 37 % de la production nationale,
 - d'oléagineux (colza, tournesol, soja...) correspond à 12.6 % de la production nationale (2^{ème} rang national),
 - de melons correspond au tiers de la production nationale,
- enfin l'exportation du cognac participe à l'excédent commercial de la France à hauteur de 1,25 milliards d'euros.

2. L'urbanisation en Poitou-Charentes

GRAPHIQUE 1 : Evolutions de la population et du nombre de logement dans l'aire urbaine de Niort entre 1968 et 2007



GRAPHIQUE 2 : Evolutions de la population et du nombre de logement dans l'aire urbaine d'Angoulême entre 1968 et 2007



Ces deux graphiques nous montrent notamment une évolution importante, comme dans tous les espaces périurbains de France, de la population et du nombre de logement mais surtout une croissance beaucoup plus rapide du nombre de logement que de la population dans ces aires urbaines. Le phénomène est identique dans les aires urbaines de La Rochelle et de Poitiers même s'il est un peu moins important. Ce phénomène, dû notamment à la demande très importante en pavillons individuels et à une diminution de

la taille des ménages, explique en partie la pression foncière qui existe dans ces espaces de plus en plus urbanisés.

Ces logements individuels qui représentent plus de 90% des résidences de ces couronnes périurbaines répondent à une demande forte de la population mais consomment plus d'espace que le logement collectif ou semi-collectif.

Mais l'urbanisation et la pression foncière n'est pas due qu'à la croissance du nombre de logements et de leur taille mais aussi au développement des services qui font que la vie dans ces espaces périurbains est attractive et notamment le développement des transports, voies rapides, autoroutes, lignes de chemins de fers... et des zones commerciales et industrielles.

B. DEFINITION A PARTIR D'ECRITS : SYNTHESE DES LECTURES

Une des premières questions qui se pose quand on tente de définir l'agriculture périurbaine est celle de l'expression choisie : « agriculture périurbaine » ou « agriculture en zone périurbaine ».

En effet, la première expression, on parle aussi d' « agriculture urbaine », sous-entend que l'agriculture considérée est spécifique du territoire périurbain, avec une production bien précise, un système de commercialisation en relation directe avec la ville autour de laquelle elle se trouve. Cette agriculture se développe en lien avec la ville et sa population. Cette formule est utilisée pour décrire une agriculture particulière définie par des critères précis comme le type de production (maraîchère, fruitière, ...), une commercialisation locale (notamment sur les marchés de la ville), une offre de service diversifiée (tourisme, accueil...)

Alors que la deuxième expression, « agriculture en zone périurbaine », suggère une séparation entre l'activité agricole de production et la situation géographique de cette activité dans un espace particulier, le périurbain. Cette expression prend en compte tous les types d'agriculture que l'on trouve dans un territoire périurbain et entre autres, l'agriculture périurbaine ou urbaine.

Cependant, par facilité de langage, nous utilisons l'expression d' « agricultures périurbaines » pour nommer les agricultures que nous allons étudier, c'est-à-dire, celles que l'on trouve dans ces espaces périurbains même si celle-ci ne se développe pas en relation avec le pôle urbain.

1. Des productions particulières...

Il ressort des lectures quatre principaux types de productions récurrentes dans ces espaces périurbains :

- Une production très ancienne en voie de disparition: l'exemple des espaces maraîchers nourriciers d'autrefois, ou « ceintures vertes ».

Hier, très rependues autour de nombreuses villes, les ceintures vertes que l'on cherche à reconstituer aujourd'hui pour des activités de loisirs principalement, étaient de véritables espaces nourriciers qui ont disparus et dont il n'existe plus que de vagues restes grâce à des propriétaires exploitants ou « engagés » dans la conservation d'espaces agricoles. En effet, deux événements ont accéléré la disparition de ces espaces agricoles : la mondialisation et l'urbanisation. A partir de la moitié du 19^{ème} siècle, le développement des moyens de transport et la mondialisation de l'agriculture, l'importation de produits agricoles à moindre coût de l'étranger et les contraintes de l'exportation (quantités, demande) ont poussé les maraîchers à s'éloigner de la ville afin de cultiver sur de plus grandes surfaces. Ce phénomène fut d'autant plus important que financé et organisé par l'Etat au travers des nombreux remboursements qui ont eu lieu des années 1950 aux années 1990.

A partir des années 60, l'urbanisation à « grignotée » petit à petit les terres agricoles des maraîchers qui étaient restés aux abords des villes, dès leur départ à la retraite, en leur fournissant l'occasion d'obtenir un rente confortable en vendant leurs terres en terrains à construire.

- Une production traditionnelle de grandes cultures qui se « délocalise »

Ce 2^{ème} type d'agriculture est celui aujourd'hui, qui concerne le plus d'exploitants agricoles et qui vit le plus mal l'étalement urbain. En effet, l'agriculture, dite « traditionnelle », celle qui a et est encore encouragée et subventionnée par l'Etat et l'Union européenne, est une agriculture de grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux...) qui exporte sa production. Production qui est vouée à être transformée par l'industrie agro-alimentaire est qui fait vivre l'agriculteur à condition que celui-ci exploite de grandes surfaces.

Au début de la périurbanisation, dans les années 60, ces agriculteurs ne subissaient pas encore de gros impacts, protégés par la distance qui les séparaient de la ville et par les

surfaces importantes qu'ils exploitaient. Avec l'accélération du phénomène, ces agriculteurs subissent de plus en plus les projets immobiliers, de zones d'activités ou d'infrastructures de transport. Ainsi, les préemptions urbaines grignotent leurs terres et les compensations qu'ils obtiennent des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) (voir chapitre I.C.1 page 108) les éloignent de la ville.

Cette délocalisation forcée n'est pas bien vécue par tous. Si certains y voient une chance de s'affranchir des inconvénients de la ville, d'autres y voient de nombreux désavantages: une augmentation de la distance entre le siège d'exploitation ou le logement et les terres, une possible perte de la qualité des terres,

- Une production industrielle qui utilise des technologies de pointe.

Cette production la plus souvent maraîchère ou florale, s'est développée sur le modèle hollandais (serres chauffées, haute formation technique des exploitants, élevages industriels ...). Elle est indissociable de la ville car cette proximité lui permet bien sûr d'exporter facilement sa production, mais surtout d'avoir accès aux dernières technologies, aux différents services (conseil, études...) que l'on ne trouve qu'en ville.

- Une production nouvelle de commercialisation locale et directe.

Cette production répond à une dynamique sociale nouvelle : la demande de qualité et de sécurité alimentaire (voir chapitre I.C.1 page 88). La population est de plus en plus demandeuse de proximité avec le producteur (vente sur les marchés, à la ferme, paniers,...) qui garantit non seulement une sécurité alimentaire car les consommateurs peuvent plus facilement veiller au respect des règles de production et de transformation... mais aussi une qualité et un coût intéressant. En effet, l'absence d'intermédiaire (transformateur, transporteur, commerçant) implique des marges en moins et donc un coût final un peu réduit et une meilleure rémunération pour le producteur.

2. ...Et des enjeux récurrents.

Le Bulletin de l'association de géographes français de mars 1994 dirigé par Alain METTON, *Les agricultures périurbaines*, regroupe de nombreux écrits de chercheurs géographes sur le thème de l'agriculture périurbaine et permet de survoler tous les enjeux qui touchent ces agricultures.

Ces écrits, qui étudient souvent un type de production (les cultures maraichères par exemple) ou considèrent un espace périurbain particulier (la périphérie de Grenoble, aire métropolitaine de Marseille...), évoquent souvent les mêmes enjeux, qui semblent donc communs à toutes les agricultures périurbaines.

Le premier enjeu qui revient dans toutes les études et tous les écrits et qui semble le plus fort est celui de la pression urbaine et de la disponibilité du foncier agricole. Cet enjeu de plus en plus important avec l'étalement urbain continu, implique de nombreuses difficultés pour l'agriculture urbaine : baisse des possibilités d'installations de nouvelles exploitations et d'agrandissement des exploitations existantes voire parfois une perte de surfaces et donc du poids économique des exploitations agricoles périurbaines.

Cet enjeu du foncier implique de façon plus ou moins directe, tous les autres enjeux des agricultures périurbaines. Il est très lié par exemple à l'enjeu du renouvellement des générations d'agriculteurs connu par l'agriculture nationale dans tous les territoires mais de façon exacerbée en milieu périurbain.

L'intensification des productions en milieu périurbain est aussi évoquée par les textes sur l'agriculture périurbaine. En effet, la recherche de rendements face à l'incertitude sur la question du foncier pousse les exploitants à la spécialisation et l'intensification à la périphérie des villes. L'exemple de la disparition des cultures maraichères, et ce même en dehors des ceintures vertes enclavées, montre bien ce phénomène. Cependant, à l'inverse, les parcelles devenues difficilement accessibles ou exploitables par l'urbanisation subissent elles une extensification des cultures, on observe dans ces cas, un développement des friches.

La bonne organisation des filières agricoles est affichée dans ces textes comme le moyen d'acquérir une reconnaissance sociale par la création d'identité sur le territoire et le

développement de la coopération au sein du monde agricole, et une solidité économique par le développement d'équipements et d'infrastructures.

Enfin, le dernier et le plus récent des enjeux des agricultures périurbaines est celui de la multifonctionnalité. Le plus souvent évoqué pour les couronnes maraîchères, il touche tous les types d'agricultures et est une réponse à l'évolution des demandes et des attentes de la population envers l'agriculture qu'elle côtoie.

Ces enjeux sont développés pour l'agriculture des territoires étudiés dans la partie III.

C. L'EXEMPLE DE QUELQUES GRANDES VILLES PILOTE

1. Rennes, une ville pionnière dans la prise en compte de l'agriculture périurbaine

Une ville archipel au développement multipolaire³

Historiquement, l'agglomération de Rennes s'est développé autour de nombreux « pôles compacts » et non de façon périphérique et diffuse autour d'une ville centre, comme cela c'est fait naturellement dans de nombreuses agglomérations. Ainsi, des espaces agricoles ou naturels ont été préservés entre le pôle urbain et les communes périurbaines (l'urbanisation occupe 10% du territoire du Pays de Rennes). Cette orientation, décidée par les élus, pour le développement du territoire, entraîne une grande proximité entre les villes et les « campagnes ». Cela est certainement un atout pour les habitants de ces « pôles » (cadre de vie agréable, espaces de loisirs, ...) mais malgré l'avantage de la proximité du marché urbain pour les producteurs de fruits et légumes, cela reste un inconvénient pour la plupart des agriculteurs qui subissent une concurrence foncière forte, une cohabitation parfois difficile avec les néo-ruraux et un développement des infrastructures qui complique leur activité (enclavement des parcelles par le développement des réseaux routiers...)

Une réflexion pionnière, une concertation efficace et une action innovante

Les actions et réflexions du Pays de Rennes afin de remédier aux difficultés et inquiétudes rencontrées par les agriculteurs et de protéger et développer l'agriculture périurbaine ont été nombreuses. Je détaille ci-après les étapes et mesures les plus importantes :

³ TANDILLE C. et POIRIER B. (2008) *De nouvelles fabriques de territoires : Les champs urbains du Scot du Pays de Rennes* [En ligne] <http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article71&revue=1>

- *L'organisation du dialogue*

« Depuis 30 ans, l'espace agricole du Pays de Rennes tient une place croissante dans les préoccupations liées à l'aménagement du territoire »⁴. Ainsi, le dialogue s'installa entre les élus et le monde agricole à de nombreuses occasions : révisions des Schéma Directeurs, révisions des plans d'occupation du sol (POS), mise en place des plans locaux d'urbanisme (PLU). Cela fut possible grâce à l'engagement d'élus moteurs engagés notamment dans l'association Terres en Villes⁵, fondée en 2000, dont l'agglomération rennaise est une des collectivités initiatrice.

Concrètement, le Pays de Rennes facilite et encourage le dialogue de différentes façons et en divers lieux :

- au sein de la commission agriculture où élus, techniciens du Pays et du monde rural s'informent et discutent,
- en mettant en place des visites, des rencontres entre les professionnels agricoles et des collectivités,
- en mettant un technicien spécialisé à la disposition des communes qui élaborent ou révisent leur PLU.

- *Les documents d'urbanismes*

La prise en compte et l'action pour l'agriculture dans les documents d'urbanismes locaux ont commencé dès les années 1970. Les principales étapes de ces réflexions sont :

Dans les années 70, a commencé la prise en compte de l'agriculture en tant qu'activité économique dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) en relation avec les attentes de la population concernant leur cadre de vie.

Dans les années 80, une réflexion a été organisée sur la densification de l'urbanisation, la ceinture verte à préserver et le modèle « archipélique ».

Dans les années 90 les études pour la mise en place du Schéma directeur ont d'abord été portées sur les espaces « vides », les espaces agricoles, avant d'analyser les espaces urbanisés.

⁴ JOURDAIN G. (2008) *Vers la mise en place d'un observatoire de l'agriculture du Pays de Rennes*. 93p. Mémoire de Master Professionnel, Université de Poitiers.

⁵ La Charte du réseau des territoires adhérents à l'association Terres en Villes est en Annexe 1.

Enfin, le SCoT de 2007 « concrétise [...] le concept de « ville-archipel »⁶ en insistant sur l'économie d'espace (voir paragraphe sur « le SCoT et les champs urbains »).

- *Le programme local de l'agriculture (PLA)*

Il a été mis en place afin d'apporter des réponses aux problèmes de cohabitation entre mondes agricole et urbain et au « manque de concertation entre les instances agricoles et territoriales »⁷

Signé en 2010 par le Pays de Rennes, la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, la SAFER Bretagne et les cinq structures intercommunales du pays, il est composé de 5 axes :

- Echanger autour d'un observatoire de l'agriculture
- Concilier urbanisme, foncier et agriculture
- Conforter le bocage dans ces multiples rôles
- S'adapter au nouveau contexte énergétique et climatique
- Renforcer les liens entre les citoyens et les agriculteurs

- *L'observatoire de l'agriculture*⁷

Les objectifs de cet observatoire sont « favoriser les échanges entre les acteurs agricoles et territoriaux », « constituer un instrument d'appui à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques » et « servir d'outil d'accompagnement du changement des pratiques agricoles locales »

L'AUDIAR, l'agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, est une structure ressource apolitique et expérimentée dans la gestion d'observatoires. Pour toutes ces raisons, elle a été choisie pour la définition, la mise en place et l'animation de l'observatoire de l'agriculture du Pays de Rennes

La collecte des données est réalisée par les partenaires de l'observatoire, la publication d'un bulletin annuel de synthèse est prévue.

⁶ JOURDAIN G. (2008) *Vers la mise en place d'un observatoire de l'agriculture du Pays de Rennes*. 93p. Mémoire de Master Professionnel, Université de Poitiers.

⁷ JOURDAIN G. (2008) *Vers la mise en place d'un observatoire de l'agriculture du Pays de Rennes*. 93p. Mémoire de Master Professionnel, Université de Poitiers.

- *Le SCoT et les « champs urbains »*

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Rennes a bien pris cette problématique en considération et a ainsi intitulé le troisième de ces quatre principaux objectifs : « Cultiver la qualité de la vie, source essentielle d'attractivité. Atout reconnu du Pays de Rennes, la qualité urbaine et environnementale est au centre de la ville-archipel : il s'agit d'articuler le développement polycentrique avec le maintien des espaces agricoles et naturels, en économisant fortement l'espace et en préservant les ressources naturelles »

Cet objectif principal est divisé en deux sous objectifs : économiser l'espace et donner une lisibilité foncière à long terme aux agriculteurs.

Afin d'atteindre ces objectifs, le SCoT a établi les mesures suivantes :

- la fixation d'un potentiel urbanisable maximal pour chaque commune ainsi que pour chaque zone d'activité nouvelle ;
- des densités minimales fixées pour les nouvelles opérations d'urbanisme ;
- des directions d'urbanisation à respecter ainsi que des limites paysagères à ne pas franchir ;
- l'obligation de continuité de l'urbanisation ;
- l'interdiction du mitage et de tout développement des hameaux, y compris dans les dents creuses ;
- la définition de « champs urbains », zones réservées à l'agriculture et aux espaces naturels.

Le champ urbain est un terme défini dans le SCoT comme étant un espace, agricole ou naturel, qui subit une pression foncière forte par sa proximité avec les villes, îlots de l'archipel, et qui ont un intérêt paysager, écologique et social (accueil d'activités de loisirs). Ainsi, les agricultures valorisant le paysage (principalement le bocager) et protégeant l'environnement seront encouragées et privilégiées.

Sur ces espaces seront définis par les collectivités et les organismes agricoles, des projets propres à chacun visant à rendre les exploitations viables économiquement et à encourager les activités en relation avec les citoyens (vente directe, fermes pédagogiques,...) ou d'utilité collective (entretien des chemins, ...). Ces espaces seront protégés par le SCoT au niveau du foncier : les documents d'urbanisme devront prendre

en compte ces espaces et en interdire les constructions de nouveaux logements ou d'activités autres qu'agricoles ou agrotouristiques (fermes auberges, gîtes...).

2. Aubagne (dans l'aire urbaine de Marseille)

L'agglomération d'Aubagne et son agriculture

L'agglomération « Pays d'Aubagne est de l'Etoile » est aujourd'hui composée de 12 communes et de 101 253 habitants au 1^{er} janvier 2009.

L'agriculture du Pays d'Aubagne est principalement tournée vers le maraichage et la viticulture. La taille moyenne des exploitations agricoles du territoire est inférieure à 4 hectares, ce qui est très peu en comparaison de la moyenne nationale mais qui s'explique quand on sait que la culture céréalière est anecdotique sur le territoire. Ces productions de fruits et légumes sont très fragiles et ne résistent pas très bien à de long trajets, elles doivent donc être commercialisé le plus rapidement possible et idéalement localement. C'est pour cette raison que l'agriculture locale à très mal résistée à la mondialisation des échanges de produits agricoles. De plus, la proximité des villes de Marseille, Toulon et Cassis, très attractives et dynamiques explique que la SAU du territoire à considérablement diminuée depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

La charte agricole

A l'initiative du maire d'Aubagne, qui a réussi à mobiliser des budgets importants et les acteurs professionnels de l'agriculture, le comité de pilotage de la charte agricole voit le jour en 1990. Il est constitué d'agriculteurs, de représentants d'organisations professionnels, de collectivités territoriales et d'administrations. A la demande du maire d'Aubagne, une étude est réalisée afin de déterminer les conditions à réunir et les actions à mettre en place pour préserver l'agriculture périurbaine. Cette étude détermine quatre points prioritaires que sont la gestion du foncier, la gestion de l'irrigation, l'appui technique et la valorisation des productions agricoles. Ces axes deviennent les « 4 volets » de la charte, crée en 1991.

L'action sur le foncier :

Le 21 février 1992, la commune et la SAFER signe une convention qui détermine trois axes d'actions :

- la constitution d'un observatoire local du marché foncier
- l'élargissement, sur le territoire communal, du rôle de la SAFER qui peut désormais y agir soit de façon habituelle (acquisition à l'amiable et

acquisition grâce à son droit de préemption) soit sur simple demande de la mairie.

- la promotion des Conventions de Mise à Disposition (CMD)⁸

Le 17 avril, les objectifs de la charte sont incluses au règlement du POS, ainsi, les reclassements des terres agricoles de la commune en zones constructibles sont suspendus pendant 10 ans et est créé un groupe de producteurs qui a pour mission d'étudier, pour avis, les demandes de permis de construire en zones non constructibles.

En 1993, la charte agricole est étendue au territoire de la communauté d'agglomération dès sa création. Celle-ci, par la signature d'une convention d'intervention foncière avec la SAFER, obtient les pouvoirs suivants :

- Elle a un droit de regard sur les mouvements en zone non classée, ce qui lui permet de confirmer en domaine agricole des terres en danger de reconversion et de clarifier la situation des zones de franges (à proximité immédiate de zones industrielles ou urbanisées).
- Elle peut agir auprès de propriétaires terriens pour la remise en culture de friches.
- Elle peut se porter acquéreur de terrains pour les rétrocéder à des jeunes sous forme de baux ruraux ou en location-vente à un taux de 0%.

La modernisation du réseau d'irrigation

« L'irrigation gravitaire a été remplacée par un réseau d'irrigation sous moyenne pression. Le réseau s'étend actuellement sur 310 ha et est géré par l'ASAMIA (Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne) qui compte 500 adhérents. Le prix de l'eau a été garanti sur 12 ans. »⁹

L'accès au conseil technique

La signature d'une convention entre le Centre d'Etudes Techniques Agricoles (CETA) d'Aubagne et la collectivité a permis la création de deux postes de conseillers techniques à temps plein à disposition des agriculteurs grâce principalement aux financements de la

⁸ Les conventions de mise à dispositions sont des engagements de location entre le propriétaire, la SAFER et l'exploitant pour une durée de 1 à 6 ans renouvelable une fois.

⁹ <http://www.jardinsdupaysdaubagne.com/index.php?page=volets>

l'agglomération. Le CETA a pour mission notamment, l'appui technique aux producteurs, l'animation de la marque « Les Jardins du Pays d'Aubagne » (voir ci-dessous), l'aide au montage de projets agricoles collectifs et individuels.

La valorisation des produits par une marque collective

La marque collective « Les Jardins du Pays d'Aubagne » a été créée en 1996 par la communauté d'agglomération et est animée par le CETA. Elle regroupe environ 15 producteurs et a pour objectif de valoriser la production agricole locale pour sa fraîcheur et sa qualité.

En 2010, deux forums agricoles ont été organisés afin de réfléchir et de faire émerger des propositions pour l'avenir de cette agriculture périurbaine.

Lors du 1^{er} forum, des ateliers de discussion ont été organisés sur des thèmes comme les moyens de soutien d'une agriculture durable, la contribution de l'agriculture au développement du territoire ou les attentes de la population envers l'agriculture.

Le 2^{ème} forum s'est déroulé sous forme de groupes de travail mis en place pour échanger sur 4 thématiques :

- Protéger (sanctuariser) et valoriser les terres fertiles
- Mettre en valeur la contribution de l'agriculture à la qualité du cadre de vie et des milieux naturels
- Pérenniser une agriculture durable par des productions diversifiées, de qualité et de proximité
- Assurer une qualité de vie satisfaisante aux agriculteurs et à leurs voisins

Ces discussions ont permis la mise en place d'une nouvelle charte. Signée en 2011, elle a pour objectifs la protection et valorisation des terres fertiles, des productions diversifiées et de qualité, la contribution de l'agriculture à la qualité du cadre de vie et des milieux naturels, une qualité de vie satisfaisante pour les agriculteurs et leurs voisins et une mobilisation et coopération de toutes les parties prenantes

3. Nantes

L'agriculture présente sur l'agglomération nantaise

Deuxième département français en surface de zones humides, la Loire-Atlantique est connu pour son bocage et ses prairies humides. Principalement au nord de l'agglomération, celles-ci accueillent de l'élevage majoritairement bovin (vaches à viande ou laitières).

Au sud de l'agglomération et de la Loire, les coteaux accueillent un vignoble de qualité (Appellation d'origine contrôlée (AOC) Muscadet et Gros Plant). Au niveau départemental, ce vignoble est le premier vignoble de vins blancs d'Europe.

Une majeure partie des 350 exploitations maraîchères du département se trouvent autour de Nantes et produit des cultures de plein champ ou sous serres chauffées qui s'exportent très bien comme la mâche, le concombre, le muguet...

« L'agriculture de Loire-Atlantique est celle de France qui accueille le plus de jeunes qui ne viennent pas du milieu agricole » et plus des ¾ des nouvelles installations sont celles de jeunes exploitants. Même si ces installations ne sont pas suffisantes par rapport aux départs en retraite des anciens, la forte présence de jeunes rassure quand à la problématique des reprises d'exploitations.

Cependant, l'agriculture de Loire-Atlantique subit une pression foncière très forte due non seulement à la démographie du département qui s'accroît d'année en année mais aussi à l'attractivité touristique du bord de mer.

La mise en place d'un partenariat pour l'agriculture

Les agriculteurs étant considérés comme de véritables acteurs pour l'aménagement et le développement durable du territoire, l'agglomération de Nantes Métropole et la chambre d'agriculture ont décidé d'accompagner les exploitations agricoles afin de garantir leur viabilité économique à long terme notamment en garantissant la vocation agricole de leurs terres.

Le partenariat entre la chambre d'agriculture et l'agglomération, en association avec les autres acteurs de l'aménagement du territoire (SAFER, AURAN¹⁰, Conseil Général, GAB¹¹, associations...), travaille au développement de l'agriculture périurbaine dans le but que celle-ci préserve l'environnement et la biodiversité des zones humides et que les producteurs puissent vivre convenablement de leur activité.

Les objectifs du partenariat :

Protéger les terres agricoles : à travers son PLU, Nantes Métropole garanti la vocation agricole d'environ 16 000 hectares

Favoriser l'accès au foncier : Nantes Métropole peut préempter des terres et bâtiments agricoles lors d'une vente pour garantir la vente de ceux-ci à un agriculteur, ce qui a déjà été fait dans le cas d'une ferme sur la commune d'Orvault (située à moins de 10 km de Nantes).

Valoriser les friches agricoles (voir détails ci-après)

Soutenir les investissements : l'agglomération aide financièrement les projets suivants : la remise en état de terres en friches, le déplacement de sièges d'exploitation en activité, la construction de sièges neufs, les groupes engagés dans la vente directe des produits du terroir et les initiatives d'accueil pédagogiques à la ferme

La volonté de reconquérir les friches agricoles

La périurbanisation et le mitage des lotissements qui l'accompagne ont engendré depuis quelques années l'apparition de friches agricoles ; ces terres étant devenues inexploitable par les agriculteurs traditionnels pour différentes raisons : la proximité des habitations qui impose une restriction des épandages divers, l'accessibilité des parcelles rendue difficile par le développement de voies de communications importantes (routes nationales, autoroutes...), la taille des parcelles réduites par l'étalement urbain...

Ces friches peuvent aujourd'hui intéresser fortement un agriculteur qui souhaite s'installer, si celui-ci n'a pas besoin de très grandes surfaces et qu'il peut exploiter à proximité d'habitations comme dans le cas d'une production biologique de légumes,

¹⁰ L'AURAN est l'Agence d'URbanisme de l'Agglomération Nantaise

¹¹ Les GAB sont les Groupements d'Agriculteurs Biologiques. Ils sont départementaux.

fleures... ou un agriculteur qui souhaite agrandir son exploitation ou compenser une perte de terres dans un projet d'aménagement urbain.

Ainsi, une ferme d'élevage sur la commune de Bouguenais (située à environ 5 km de Nantes) a revalorisé 20 hectares de friches. Ces terres humides de marais ont été remises en pâturage.

II. LES AGRICULTURES PERIURBAINES DE LA REGION POITOU-CHARENTES

A. AGRICULTURE PERIURBAINE ET VILLES MOYENNES

1. Les villes moyennes, dynamisme et attractivité de leur environnement périurbain

« Les villes moyennes [...] occupent aujourd’hui une place charnière dans les nouvelles stratégies migratoires et résidentielles et sont particulièrement confrontées au phénomène de la périurbanisation. »¹²

La Délégation à l’aménagement du territoire et à l’action régionale (DATAR) a mis en place en 2004 un groupe de travail constitué notamment de la Fédération nationale des villes moyennes (FNVM) et de l’Assemblée des communautés de France (ADCF) qui avait pour objectif d’analyser les évolutions des villes moyennes dans l’optique de la parution d’un rapport sur l’état actuel de ces villes. La parution, en mars 2007, du rapport « les villes moyennes françaises : enjeux et perspectives » a été suivi par le lancement par le Gouvernement d’un appel à expérimentation, 20 villes ont été retenues et l’expérimentation est pilotée par la DATAR.

Ce qui suit a été rédigée à partir des données du rapport cité ci-dessus.

Définition des villes moyennes

« La fourchette définissant l’appartenance à la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants » mais la DATAR a choisie d’étudier les aires urbaines (AU) de ces villes afin de prendre en compte la périurbanisation et le bassin de vie auquel appartiennent ces villes. C’est pourquoi, elle a défini une taille pour les aires urbaines des villes moyennes, comprise entre 30 000 et 200 000 habitants.

Histoire des villes moyennes

La répartition homogène du grand nombre de ville moyennes en France est due au développement d’un réseau routier important et resserré dès l’époque romaine qui a

¹² <http://territoires.gouv.fr/villes-moyennes>

permet à de nombreuses villes de se développer grâce au commerce et notamment à l'exportation de productions spécifiques locales.

Pendant les Trente Glorieuses (1945 - 1973), les villes moyennes ont été caractérisées par trois « fonctions » principales: l'absorption de l'exode rural, le développement industriel et la modernisation sociale et économique. Les effets sociaux et économiques des délocalisations des industries ont été limités par les primes à l'aménagement du territoire (PAT) et les contrats de villes moyennes initiés en 1971, leur ont permis notamment d'améliorer leur cadre de vie (aménagement des centres-villes).

Aujourd'hui, les villes moyennes n'accueillent plus autant d'activités économiques ou industrielles « modernes » qu'avant et leur rôle s'est réduit à un espace de transition migratoire et résidentielle entre les grandes agglomérations et les petites villes rurales.

Cependant, cette fonction structurante du territoire, spécifique au territoire français et aux espaces les plus dynamiques au niveau européens (Ruhr, Italie du Nord, axe Liverpool -Manchester...) est un véritable atout non seulement grâce à un réseau au maillage régulier mais surtout à d'importantes interactions et interrelations existantes entre ces villes.

Une démographie stable

Pendant les années 60, les villes moyennes ont accueillies autant de nouveaux habitants issus du milieu rural que les villes de plus de 200000 habitants et l'agglomération parisienne réunies. A partir de la fin de cette décennie, les aires urbaines des villes moyennes sont restées des villes attractives grâce à leur environnement résidentiel. Même si la variation de leur solde migratoire est négatif entre 1990 et 1999 (de -0,7 à -0,2% pour les AU de 30000 à 100000 habitants), il reste supérieur au solde migratoire de l'ensemble des aires urbaines (-0,8%) et l'augmentation de la part des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population des villes moyennes entre 1990 et 1999 est nettement plus importante que celle dans la totalité des AU (entre 12 et 15,2 % en fonction de la taille de ces villes moyennes contre 11,6 % pour la totalité des AU).

Le principal atout de ces villes est donc leur base résidentielle, leur offre d'une qualité de vie recherchée... mais cela entraîne logiquement une fragilité des villes-centre, qui

n'attirent pas autant d'habitants que leur environnement périurbain et rural mais qui assument les charges liées à l'offre de services qu'elles conservent et développent. Ainsi, les auteurs de ce rapport indiquent que des politiques publiques audacieuses doivent être mises en place pour remédier à la désertification des centres-villes, tout en prenant en compte la « dynamique démographique de leur environnement territorial »

Une attractivité forte des personnes âgées

Les villes moyennes qui ont longtemps accueilli les jeunes issus du milieu rural, se voient aujourd'hui devenues des lieux privilégiés de vie pour les retraités qui souhaitent quitter les grosses agglomérations (Paris et sa banlieue notamment) peu agréables à vivre ou le monde rural trop isolé. En effet, les villes moyennes, notamment du bord de mer (Mont-de Marsan, La Rochelle, Vannes, ...) ont beaucoup de qualités pour des personnes retraitées : une offre de services et de soins suffisante, une bonne diversité d'activités, une distribution d'infrastructures de transport correcte...

Ces villes doivent donc anticiper, et pour certaines gérer dès aujourd'hui, une part importante de leur population qui a des besoins particuliers.

Résistance de l'emploi dans les villes moyennes

Même si l'emploi industriel de production qui a fait leur réputation est fragilisé, dans les villes moyennes se sont reconverties naturellement vers des emplois principalement publics, de service, ou liés à l'économie résidentielle.

Cette économie étant le principal atout des aires urbaines moyennes, l'emploi total des villes moyennes s'est développé plus rapidement, entre 1990 et 1999, qu'en France. Avec 22,2% de l'emploi national en 1990, elles contribuent à 30,4% de la création nette d'emploi entre 1990 et 1999.

Situation territoriale des villes moyennes de Poitou-Charentes

Dans la typologie réalisée dans le rapport de la DATAR, les villes moyennes de Poitou-Charentes et leur aire urbaine sont classées dans le premier groupe, celui des territoires des villes moyennes « relativement indépendants et autonomes » socio-économiquement. Elles sont caractérisées par un contexte économique favorable (le taux

de croissance annuelle du PIB régional est supérieur à la moyenne nationale pour toutes ces villes) et un environnement dynamique. D'après les auteurs, afin de rester attractive, les villes et leur bassin de vie appartenant à ce groupe doivent développer les infrastructures de transport afin de se connecter aux grands trafics nationaux ou de le rester, travailler sur les infrastructures de technologies de l'information et de la communication tout en conservant leur cadre de vie.

2. La problématique de l'agriculture périurbaine autour des villes moyennes

Suite aux lectures effectuées pour ce travail, il semble que la question de l'agriculture périurbaine autour des villes moyennes semble plus délicate encore qu'autour de villes plus petites ou plus importantes et cela pour différentes raisons :

Une raison démographique tout d'abord. En effet, comme on l'a vu précédemment, les aires urbaines des villes moyennes (entre 50 000 et 200 000 habitants) sont plus attractives que les autres aires urbaines principalement grâce à leurs territoires périurbains, encore relativement peu urbanisés, et leur offre de services. Cette attractivité des territoires périurbains des villes moyennes fait peser une pression plus forte sur les terres agricoles et les agriculteurs qui les exploitent qu'autour des autres aires urbaines.

Des raisons politiques ensuite. Il semble que les actions concrètes et efficaces de protection des espaces agricoles ne soient pas encore envisagées par la majorité des municipalités et intercommunalités de taille moyenne. Je vois à cela deux raisons principales : une méconnaissance de l'importance de ces espaces agricole dans la qualité du cadre de vie que ces territoires proposent et « vendent ». La diminution des agriculteurs présents dans les conseils municipaux ou impliqués dans la vie sociale locale a accéléré ce phénomène.

La deuxième raison est celle des moyens. Financiers, techniques, humains, ... les moyens consacrés à cette cause sont insuffisants. Par exemple, le prix des terres, de plus en plus élevé, ne facilite pas leur protection par le rachat, les procédures, législations, et autres données techniques demandent de plus en plus de connaissances pour agir sur le foncier urbain et périurbain... L'exemple d'Aubagne (voir page 22) est un cas assez rare. Cette

ville d'environ 50 000 habitants à réussi à agir efficacement pour l'agriculture périurbaine grâce à la motivation et aux efforts d'un élu qui a mobilisé d'autres acteurs et d'importants financements.

Et enfin des raisons socio-économiques. Ces actions mises en place à Aubagne ont aussi reçu le soutien d'une partie de la population car l'agriculture menacée dans le cas de cette ville est considérée comme un élément identitaire essentiel pour ce territoire. Cela n'est pas le cas dans la région Poitou-Charentes où la grande majorité des territoires des aires périurbaines sont occupés par des paysages de plaine et une agriculture céréalière, très critiquée pour ces méthodes de cultures et leurs effets.

Autour des agglomérations de taille plus importante, la périurbanisation plus précoce et plus rapide a fait réduire la qualité du cadre de vie de façon brutale et les changements de pratiques de la population depuis quelques années a encourager les politiques à agir dans ce domaine afin d'offrir à la population le cadre de vie, les loisirs et les produits agricoles demandés, de meilleure qualité et locaux.

L'implication de la population est indispensable à la réussite d'une démarche de protection des terres agricoles mais l'implication des agriculteurs concernés est évidente. Or, sur les territoires périurbains des villes moyennes, il semble qu'il est encore plus facile pour les agriculteurs de s'éloigner de la ville que de se mobiliser pour y rester, ce qui est beaucoup plus compliqué autour de grandes agglomérations. Cela est encore faisable sans trop de contraintes (les distances restent relativement faibles) mais cela permet aussi de rassurer l'agriculteur sur l'avenir économique de son exploitation (possibilités d'extension,

B. L'AGRICULTURE PERIURBAINE DES PREFECTURES DE LA REGION POITOU-CHARENTES

1. Spécificités des aires urbaines des préfectures départementales de la région

a) LES PETITES REGIONS AGRICOLES DES TERRITOIRES ETUDIES REPRESENTATIVES DE LA DIVERSITE AGRICOLE REGIONALE

Comme on peut le voir sur la Carte 3 (page 36) représentant les petites régions agricoles sur le territoire de la région, les aires urbaines étudiées (communes en gras) représentent assez bien la diversité des agricultures présentes sur le territoire régional. Seul les territoires viticoles sont sous représentés dans les aires urbaines (quelques communes de l'aire urbaine d'Angoulême seulement) par rapport à leur importance dans la région.

Autour de Poitiers, la petite région agricole de Gâtine est constituée de sols pauvres peu propices à la culture céréalière mais plutôt à l'élevage avec des prairies et cultures fourragères. Le paysage est bocager mais le maillage irrégulier est encore aujourd'hui morcelé par les remembrements. Au Nord de l'agglomération, la région de la Plaine de Loudun, Richelieu et Châtellerauld est plus propice à la culture céréalière avec des terres arables très riches. Historiquement, ces communes accueillent aussi une agriculture maraichère d'exportation (échalotes, melons...) et de la viticulture.

Tout le sud-est de l'aire urbaine appartient à la région agricole des Brandes, une des plus vastes entités paysagères de la région. Les Brandes est une région traversée par de nombreux cours d'eau (Gartempe, Vienne, Clain...) au relief plutôt plat. Elle se caractérise par sa végétation arborée très importante : la forêt est très présente et s'intensifie aux abords des vallées. Les haies, bosquets, ou arbres isolés sont eux aussi présents mais de moins en moins par manque d'entretien mais aussi du fait de la pauvreté des sols.¹³

La grande majorité de l'aire urbaine de Niort appartient à la région agricole de la Plaine de Niort. Cette entité paysagère est un territoire plat caractérisé par un paysage d'openfields dans lequel on trouve des vestiges d'un bocage ancien petit à petit effacé

¹³ <http://www.paysage-poitou-charentes.org>

par l'agriculture intensive dont il reste si ce n'est des morceaux de haies, des fermes isolées, hameaux et réseaux denses de petites routes et chemins.

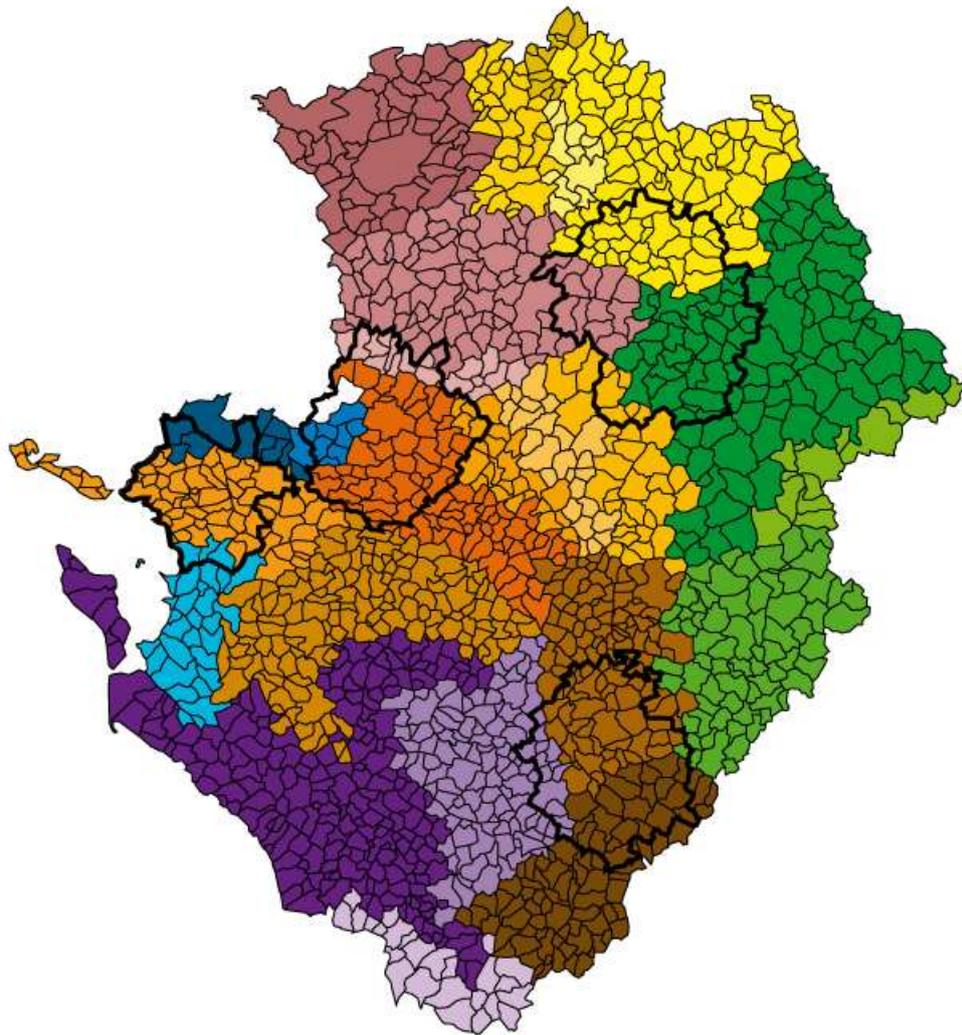
Au Nord de l'aire urbaine, l'Entre Plaine et Gâtine offre un paysage bocager parmi les plus vallonnés du Poitou. Au Sud, le Marais Poitevin Mouillé, appelé aussi la Venise Verte, est un territoire de bocage qui joue un rôle de réservoir pour les eaux d'inondation issues du bassin versant de la Sèvre Niortaise avant que l'océan ne les évacue. Les parcelles agricoles définies par les conches navigables, sont principalement occupées par des prairies ou des friches mais aussi par des peupleraies ou de l'élevage bovin. Cette zone humide accueille de nombreuses espèces rares ou menacées et est donc protégée.

En Charente-Maritime, la très grande majorité du territoire de l'aire urbaine de La Rochelle appartient à la Plaine d'Aunis. Ce territoire au paysage d'openfields accueille les grandes cultures céréalières et oléagineuses sur des terres très fertiles. Au Nord de cette plaine, le Marais Poitevin Desséché est un territoire totalement créé par l'Homme. Au XII^e siècle, des Hollandais sont venus apporter leur expérience dans la poldérisation des terres. Le marais a ainsi été asséché pour la culture, aujourd'hui principalement céréalière. Le marais mouillé évoqué ci-dessus permet de conserver ces terres exploitables en faisant office de bassin de rétention l'hiver et de réserve pour l'irrigation l'été.

L'aire urbaine d'Angoulême s'étend sur trois petites régions agricoles. L'Angoumois-ruffécois au Nord et le Montmorelien au Sud, sont des régions aux paysages boisés et vallonnés mais qui restent des régions de production principalement céréalières ou de grandes cultures. Le Cognaçais à l'ouest du territoire, qui ne concerne que quelques communes de l'aire urbaine, est une région viticole très connue pour sa production de qualité exportée partout dans le monde.

CARTE 3

Les petites régions agricoles de la région Poitou-Charentes



Noms des petites régions agricoles par dominante agricole

Cultures céréalières

- Saumurois
- Plaine de Thouars
- Plaine de Thouars Moncontour
- Plaine de Loudun, Richelieu et Châtellerault
- Terre rouge à Chataigniers
- Plaine de la Mothe-Lezay

- Plateau Mellois
- Plaine de Niort Brioux
- Aunis
- Saintonge Agricole
- Angoumois-ruffécois
- Montmorelien

Marais

- Marais Poitevin Mouillé
- Marais Poitevin Desseché
- Marais de Rochefort et Marennes
- Polyculture élevage
- Confolentais
- Confins Granitiques du Limousin

Viticulture

- Saintonge Viticole
- Cognacais
- Double Saintonge
- Région des Brandes

Elevage et cultures fourragères

- Bocage
- Gâtine
- Entre Plaine et Gâtine
- Aires urbaines

Sources : DRAAF Poitou-Charentes et www.géoclip.net

Carte réalisée par Louise RIFFARD le 01/06/2011

b) DES DONNEES AGRICOLES QUI MONTRENT UNE TENDANCE A
L'UNIFORMISATION DES MODELES AGRICOLES

Ainsi, les paysages des territoires étudiés sont diverses et variés. Intéressons nous maintenant aux données des recensements de l'agriculture sur ces territoires. Comme nous l'avons vu dans le chapitre d'introduction, l'agriculture de la région Poitou-Charentes est assez développée et a quelques spécificités. Sont-elles aussi fortes dans les territoires périurbains ? Les cartes suivantes tendent à nous montrer le contraire.

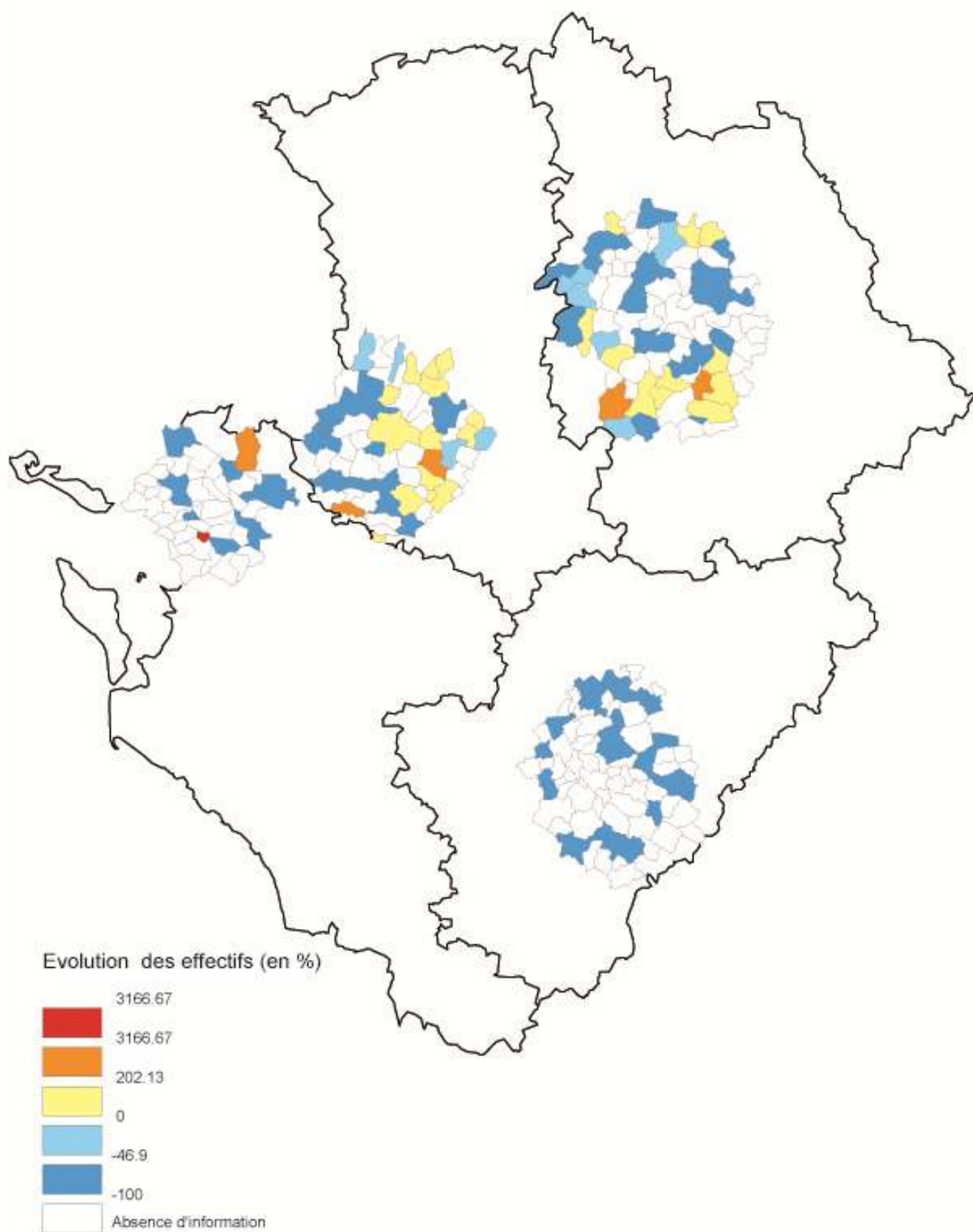
Le cheptel caprin régional qui place la région Poitou-Charentes au premier rang européen pour cet élevage, représente près du tiers du cheptel national et la production de lait de chèvre pour la transformation est caractéristique de la région depuis la création d'une AOC (l'AOC Chabichou du Poitou). Sur la Carte 4, on voit très clairement que la grande majorité des communes qui ont un cheptel de chèvre sur leur territoire voient baisser leur effectif en 20 ans, cette baisse pouvant aller jusqu'à 100% c'est-à-dire la disparition de ce type d'élevage sur la commune. Seules les communes à l'est de l'aire urbaine de Niort et au Sud de l'aire urbaine de Poitiers voient leur effectif stagner voire progresser entre 1979 et 2000.

Ce recul de l'élevage caprin n'est pas cohérent avec la part importante que représente cet élevage dans l'agriculture régional et national. D'après les recensements généraux de l'agriculture de 1979 et de 2000, l'effectif du cheptel régional de chèvres est passé de 270 874 à 267 652 soit une baisse d'à peine 1,2 % alors que sur les communes étudiées, la moyenne des évolutions des effectifs est de -11% soit une baisse presque 10 fois plus importante que les chiffres régionaux.

Une petite commune de l'aire urbaine de La Rochelle ressort de cette carte en rouge foncé avec une augmentation des effectifs très importante. Le cheptel caprin de cette commune est en effet passé de 6 chèvres en 1979 à 196 individus en 2000 mais le nombre d'exploitations pratiquant cet élevage dans cette commune à toujours était de 3 (en 1979 et en 2000) on est donc passé d'élevages non professionnels (consommation du lait sur la ferme par exemple) à un ou des élevages professionnels pour la commercialisation ou la transformation du lait.

CARTE 4

Evolution des effectifs en chèvres des communes des aires urbaine entre 1979 et 2000

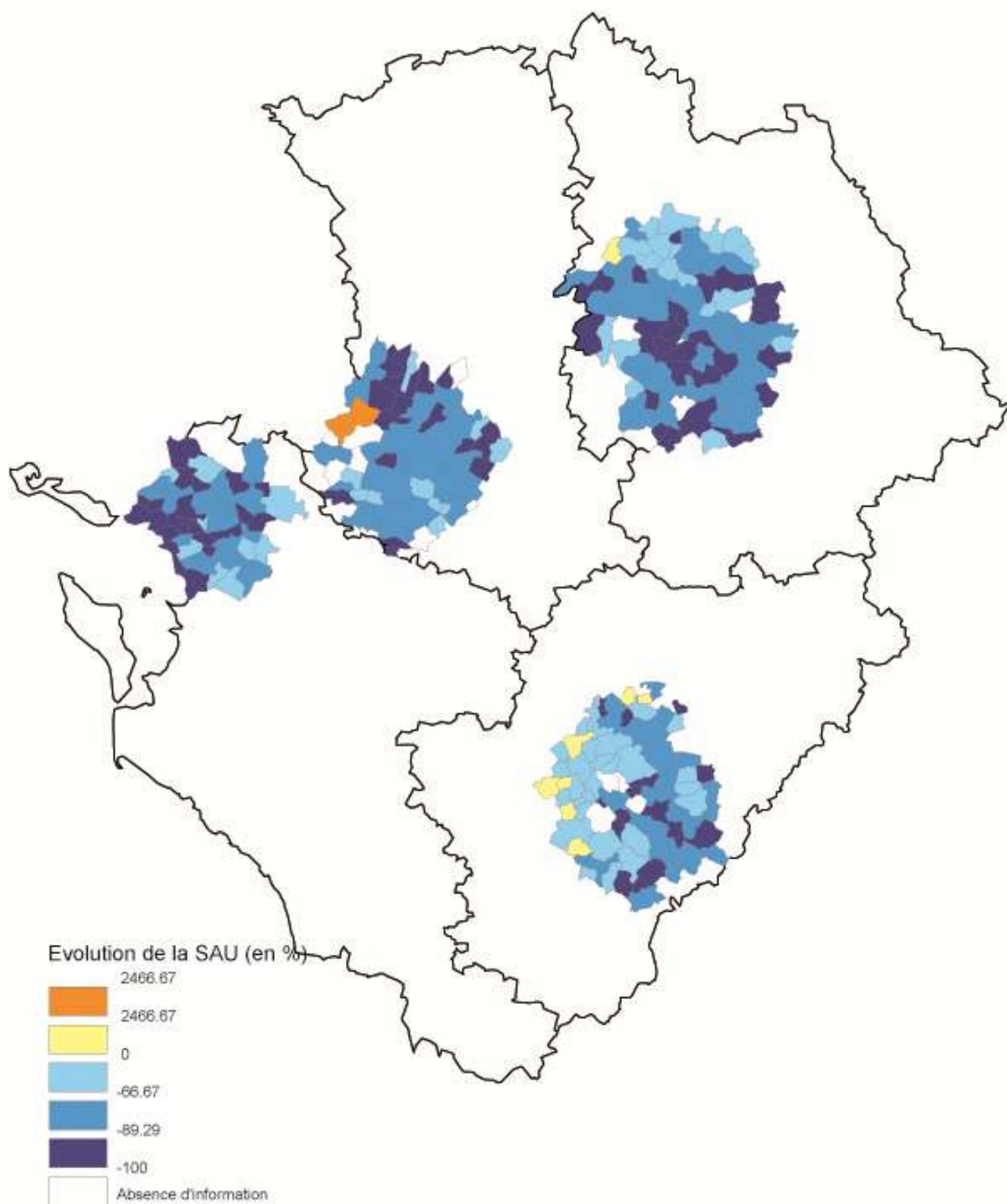


Source: Recensement Général de l'Agriculture

Réalisé par L. RIFFARD avec Philcarto le 11/05/2011 * <http://philcarto.free.fr>

CARTE 5

Evolution de la superficie agricole utilisée pour la viticulture entre 1979 et 2000



Réalisé par L. RIFFARD avec Phicarto le 01/08/2011 * <http://phicarto.free.fr>

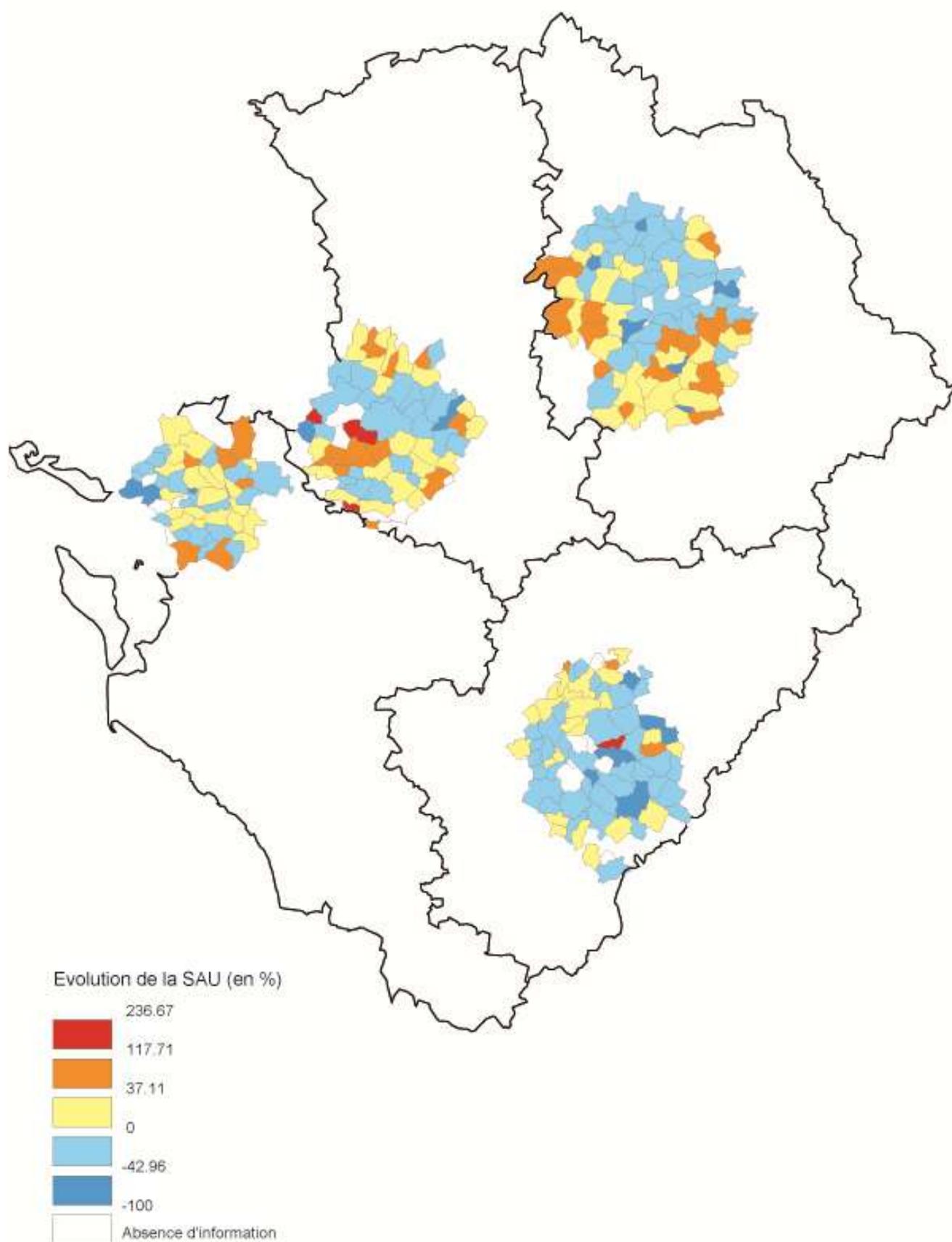
De la même façon, la Carte 5 ci-dessus, qui représente la superficie agricole utilisée pour la production viticole sur les territoires périurbains étudiés, met en évidence une baisse importante et généralisée de cette SAU sur ces territoires. Cette baisse étant globalement moins importante sur les communes appartenant à des périmètres d'AOC (Cognaçais à l'ouest de l'AU d'Angoulême et Vins du Haut-Poitou au Nord de l'AU de Poitiers), on peut donc penser que le label permet un maintien plus facile de la viticulture sur les territoires périurbains.

Cependant, au niveau régional, la superficie agricole consacrée à la vigne est passée entre 1979 et 2000 de 113121 à 82853 hectares. Soit une baisse de près de 27 %, ce qui est très important pour une région viticole. Hors la baisse moyenne de la SAU viticole sur les communes périurbaines considérées est de -65%. Cette réduction de la SAU viticole sur le territoire d'étude est donc 2,4 fois plus importante qu'au niveau régional.

On pourrait penser que ces différences importantes entre les évolutions des données agricoles des territoires périurbains et du territoire régional sont principalement dues à la pression foncière exercée par les villes sur les terres agricoles de leur périphérie. Cependant, au regard des deux cartes numéro 6 et 7 suivantes, qui représentent les évolutions des SAU en céréales et en maïs sur les aires urbaines, on remarque très facilement que ces évolutions, entre 1979 et 2000, ne sont pas aussi importantes et négatives pour les grandes cultures que pour la viticulture ou l'élevage caprin.

CARTE 6

Evolution de la superficie agricole utilisée dans la culture des céréales entre 1979 et 2000

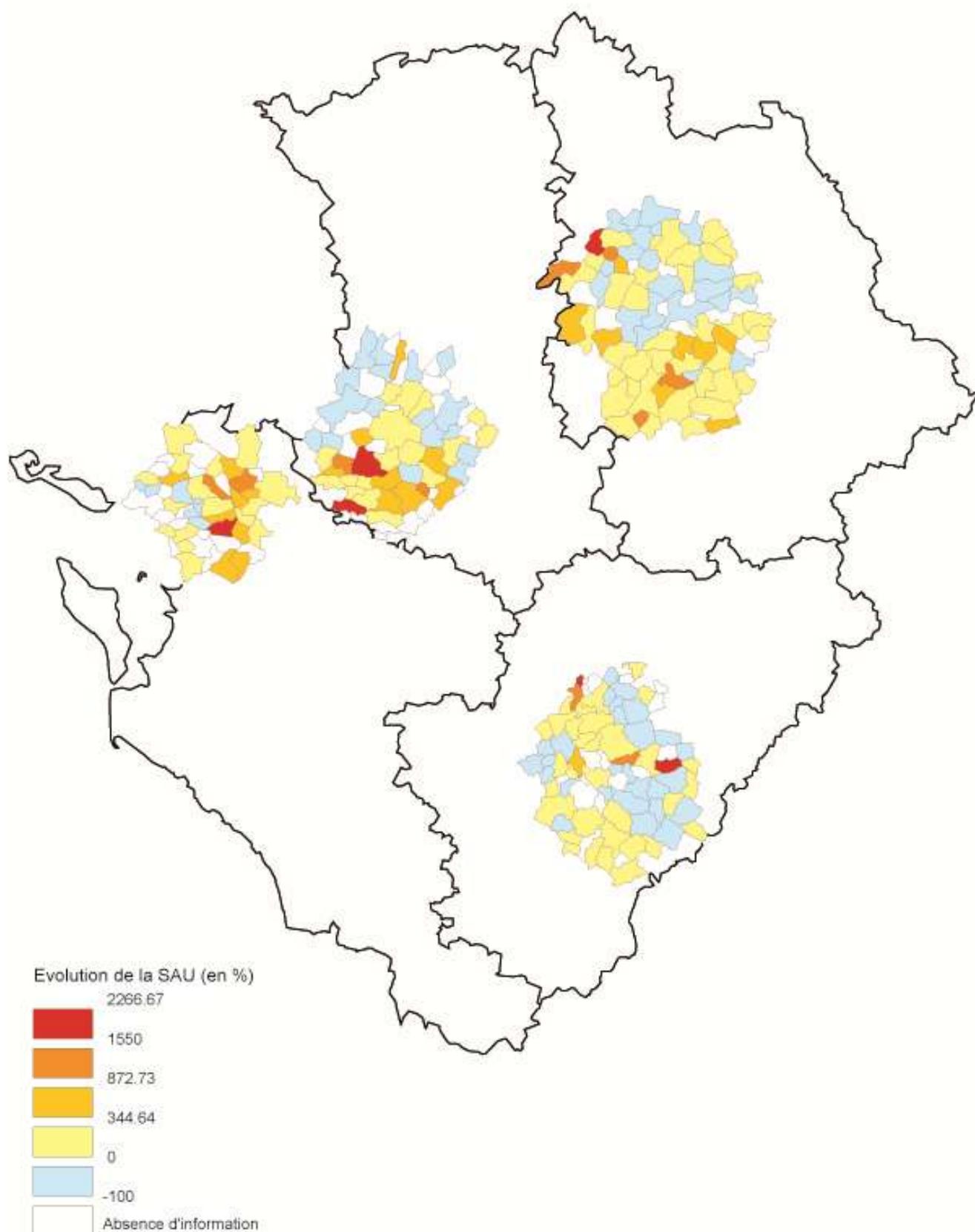


Source: Recensement Général de l'Agriculture

Réalisé par L. RIFFARD avec Philcarto le 11/05/2011 * <http://philcarto.free.fr>

CARTE 7

Evolution de la superficie agricole utilisée dans la culture du maïs grain et semence
entre 1979 et 2000



Source: Recensement Général de l'Agriculture

Réalisé par L. RIFFARD avec Philcarto le 11/05/2011 * <http://philcarto.free.fr>

En effet, le tableau suivant qui récapitule les données représentées sur les quatre cartes précédentes montre très clairement que les grandes cultures ont continué de se développer entre 1979 et 2000 dans les territoires périurbains et pour le maïs, de façon plus importante encore que dans le reste de la région. Alors que l'élevage caprin, et la viticulture, deux agricultures typiques de la région, ont vu leurs importance (respectivement effectifs et surfaces) diminuer beaucoup plus vite dans ces espaces périurbains que dans le reste de la région.

Critères	Pourcentage de communes dont l'évolution des critères est positive ou nulle entre 1979 et 2000	moyenne des évolutions des critères dans les communes des AU entre 1979 et 2000	Evolution des critères au niveau régional entre 1979 et 2000
Elevage caprin (effectifs)	10,8%	-11%	-1,2%
Viticulture (SAU)	3,6%	-65%	-27%
Céréales (SAU)	46,2%	+2%	+1,3%
Maïs (SAU)	51,3%	+193%	+53,4%

Ainsi, ces évolutions impressionnantes font tendre l'agriculture des territoires étudiés vers un seul et même système agricole, la céréaliculture. Ce système qui est peut-être aujourd'hui le plus rémunérateur, notamment grâce aux subventions, et le moins difficile pour l'exploitant, notamment quant à la quantité et au type de travail, différent de celui d'un éleveur ou d'un maraîcher, est-il le plus apte à se conserver dans de bonnes conditions sur ces territoires périurbains et est-il, si ce n'est demandé, simplement accepté par les habitants de ces territoires ?

c) AGRICULTURE PERIURBAINE ET ESPACES NATURELS

Les espaces agricoles et les espaces naturels sont deux entités aux fonctions et aspects distincts qui paraissent avoir des enjeux et rencontrer des problématiques très différents. Cependant, elles sont très souvent associées dans les intitulés des actions mises en place dans les espaces périurbains. Que ce soit dans les études demandées ou réalisées par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, dans les documents d'information réalisés par les collectivités locales (conseil régionaux et généraux) ou les associations ou dans le nom du tout dernier outil juridique de protection de ces espaces : les « périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ».

Mais de quels « espaces naturels » parle-t-on ? Des ENS (espaces naturels sensibles), des espaces naturels remarquables, ou simplement des espaces non urbanisés ?

Cela n'est jamais précisé dans les documents cités ci-dessus. Ainsi, je pense que les espaces naturels considérés sont tous les espaces non urbanisés (forêts, bois, prairies non agricole, franc-bord...) qui participent à la qualité du cadre de vie offert par les espaces périurbains et très appréciée de ses habitants. Ces espaces, d'autant plus s'ils sont accessibles et récréatifs sont très facilement défendus par la population locale. Et naturellement plus facilement que l'agriculture de la commune, surtout si celle-ci n'offre pas les nouvelles formes de consommation de la population (voir chapitre III.C.1. page 88).

« Les forêts ou les espaces « de nature sauvage » sont souvent sacralisés en secteur périurbain, pour des raisons de paysage, d'environnement, de détente et d'accès à la nature des citoyens. Ainsi, le développement urbain se fait-il toujours sur des espaces agricoles, de manière irréversible. »¹⁴

Cependant cette association a l'avantage de simplifier la mise en place des outils de protection des espaces agricoles c'est ce que nous expliquons dans le chapitre III.A.3.d) page 79.

¹⁴ BONNEFOY S., MARLY J. ... (2008) *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT*. Dossiers du Certu avec Terres en Villes et l'Auran

2. Evolution des années 1950 à nos jours

a) DE 1955 A 1980, LES GRANDS CHANGEMENTS

Apparition et évolution de la périurbanisation¹⁵

La démographie est le premier facteur explicatif du phénomène de périurbanisation. Elle est caractérisée à cette époque d'après-guerre, par une augmentation importante du nombre de naissances. Ainsi, les préfectures étudiées voient leur population augmenter de façon significative entre 1954 et 1982 comme le montre le tableau 3 suivant :

Tableau 1: Evolution de la population des préfectures de la région entre 1954 et 1982

Communes	Taux d'évolution 1954-1982 en %
Poitiers	+50,7
Niort	+48
La Rochelle	+33
Angoulême	+12

Sources : SOUMAGNE J. (1984) Péri-urbanisation et espace régional en Poitou-Charentes

Les différences importantes entre ces quatre villes sont, d'après Jean Soumagne, expliquées non seulement par un essor économique variable mais aussi par des surfaces communales disponibles plus restreintes à Angoulême par exemple qu'à Poitiers ou Niort, qui ont des territoires plus étendus. Mais ces chiffres sont à relativiser car si la ville centre, notamment Angoulême, ne peut pas, par manque de place, accueillir une forte croissance de la population, cela ne signifie pas que « l'unité urbaine »¹⁶ ne soit pas attractive.

Le deuxième facteur explicatif de la périurbanisation est la « déconnexion » entre les lieux d'habitat et d'emploi, encouragée par le développement des transports individuels et notamment de la voiture, et qui explique « l'élargissement notable des bassins d'emploi des agglomérations urbaines ».

¹⁵ SOUMAGNE J. (1984) *Péri-urbanisation et espace régional en Poitou-Charentes* Travaux du Centre de Géographie Humaine et Sociale de l'Université de Poitiers n°10

¹⁶ Une unité urbaine est définie par l'INSEE comme une « commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. »

Enfin, le troisième facteur est la mécanisation de l'agriculture et « les transformations profondes des systèmes de culture et des modes de vie ruraux agricoles » qui sont à l'origine de l'exode rural (voir chapitre suivant sur l'évolution de l'agriculture)

Ces différents facteurs entraînent donc une urbanisation aux périphéries des préfectures. Cependant, celles-ci sont très variables d'une décennie à l'autre et d'une ville à l'autre.

Le phénomène de périurbanisation a été mis en évidence pour la première fois par le recensement de la population de 1962. Les données utilisées pour comparer les époques et les villes sont donc celles des recensements, ainsi, les époques analysées dans l'ouvrage de référence¹⁷ sont 1962-1968, 1968-1975 et 1975-1982. Nous y apporterons des précisions avec les données des recensements suivants.

Entre 1962 et 1968, seules les préfectures étudiées ont vues leur périphérie s'urbaniser de façon remarquable. Cependant, celle-ci est à nuancer car si la périurbanisation c'est développer dans toutes les directions autour de Poitiers, elle a été moins régulière autour des trois autres villes. En effet, ces premières « auréoles de croissances » se développent le long des principaux axes de circulation, comme à Niort, autour de communes « îlots » dans la campagne, comme à l'Est d'Angoulême, ou des deux manières autour de La Rochelle ou l'étalement du tissu urbain et l'accroissement de la taille des bourgs périphériques du à la construction de lotissements réduisent simultanément les espaces agricoles entre la ville et les villages.

Entre 1968 et 1975, là où la périurbanisation a été très forte dès le début, comme à Poitiers ou à Niort, elle ralentit. L'auréole périurbaine autour de Poitiers est consolidée (les « trous » sont remplis) et s'agrandit même le long des axes routiers mais le phénomène est moins spectaculaire qu'entre 1962 et 1968. Autour de Niort, la croissance périurbaine est elle aussi nettement ralentie mais l'attractivité de cet espace se fait sentir car plusieurs petites communes voient leur flux migratoire devenir positif.

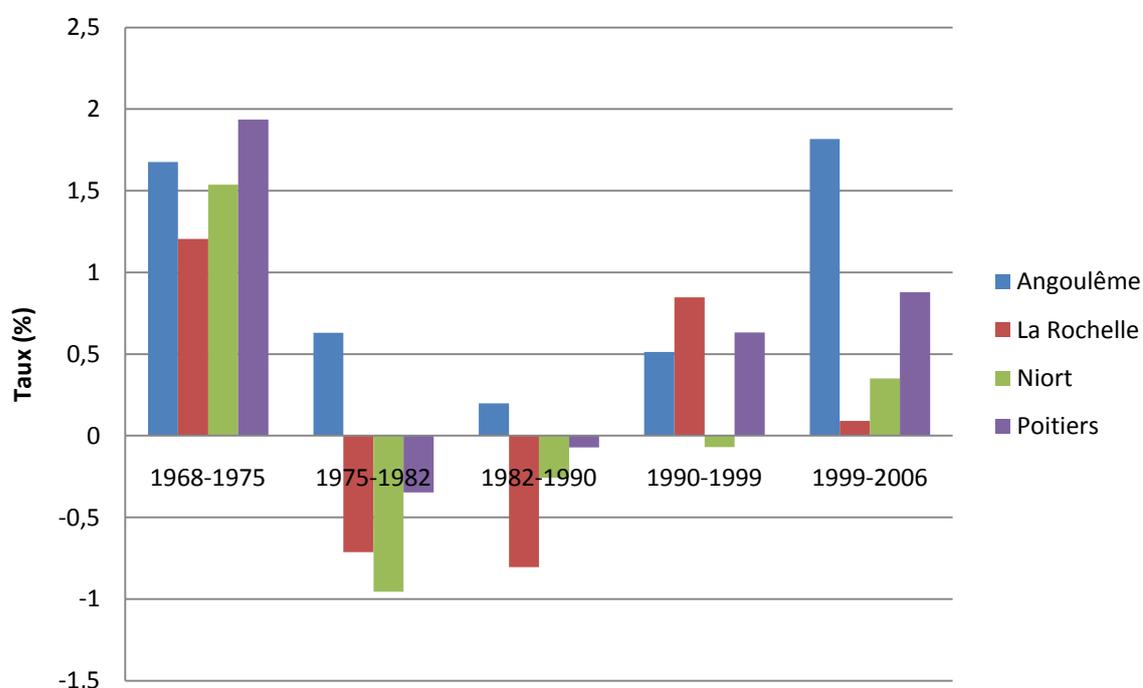
Au contraire, l'aire périurbaine de La Rochelle se développe toujours aussi rapidement jusqu'à 15 km du centre de la ville et à la périphérie d'Angoulême, dont la périurbanisation avait été la moins forte des quatre villes entre 1962 et 1968, on voit à

¹⁷ SOUMAGNE J. (1984) *Péri-urbanisation et espace régional en Poitou-Charentes* Travaux du Centre de Géographie Humaine et Sociale de l'Université de Poitiers n°10

cette époque l'apparition d'une « ceinture presque complète de communes en essor rapide ».

Entre 1975 et 1982, on observe une amplification « considérable » de la périurbanisation qui s'accompagne d'une légère baisse démographique des villes centre. Comme le montre le graphique ci-dessous, toutes les villes-centre voient leur taux de variation annuel baisser à partir de 1975. Seule la ville d'Angoulême conservera un taux positif mais il continuera de baisser jusqu'en 1990 comme celui de La Rochelle alors que les taux de variation de Poitiers et Niort, tout en étant négatifs remonteront dès 1982.

GRAPHIQUE 3 : Evolution du taux de variation des populations des aires urbaines étudiées



D'après l'ouvrage de Jean Soumagne, c'est le solde migratoire qui était encore positif jusqu'en 1965, en devenant négatif dans les quatre villes à partir de 1975, fait baisser de façon très importante le taux de variation annuel de la population dans ces villes-centre, jusqu'à le rendre lui aussi négatif.

Contrairement à l'analyse de la périurbanisation basée sur les recensements généraux de la population tous les 7 à 9 ans, les systèmes agricoles et leur répartition sur le territoire sont analysés à partir des recensements généraux de l'agriculture qui ont lieu tous les 10 ans. Cependant, dans l'ouvrage d'Abel BOUHIER et de Jean-Baptiste HUMEAU, l'étude des systèmes d'utilisation du sol est basée sur trois recensements particuliers : 1955, 1970, et 1980. Ces trois dates sont des choix cohérents car elles permettent d'évaluer l'évolution de l'agriculture régionale tout au long de la période de modernisation des techniques, de développement de la politique agricole européenne, de périurbanisation et de changement des pratiques de consommation.

Ainsi, les cartes ci-dessous sont issues de ce travail d'Abel BOUHIER et de Jean-Baptiste HUMEAU. Les cartes originales étant réalisées au niveau régional, j'ai conservé la même légende et seulement les communes des aires urbaines que j'étudie.

La Carte 8 (page 50) montre qu'en 1955 les systèmes d'utilisation des sols agricoles étaient assez simplement répartis sur le territoire en de grandes masses plutôt homogènes et distinctes et que sur le territoire considéré des aires périurbaines, il n'y a pas de système majoritairement céréalier. Cependant, ces systèmes moins nombreux et plutôt mieux répartis que par la suite (1970 et 80) sont en réalité assez complexes dans leur composition.

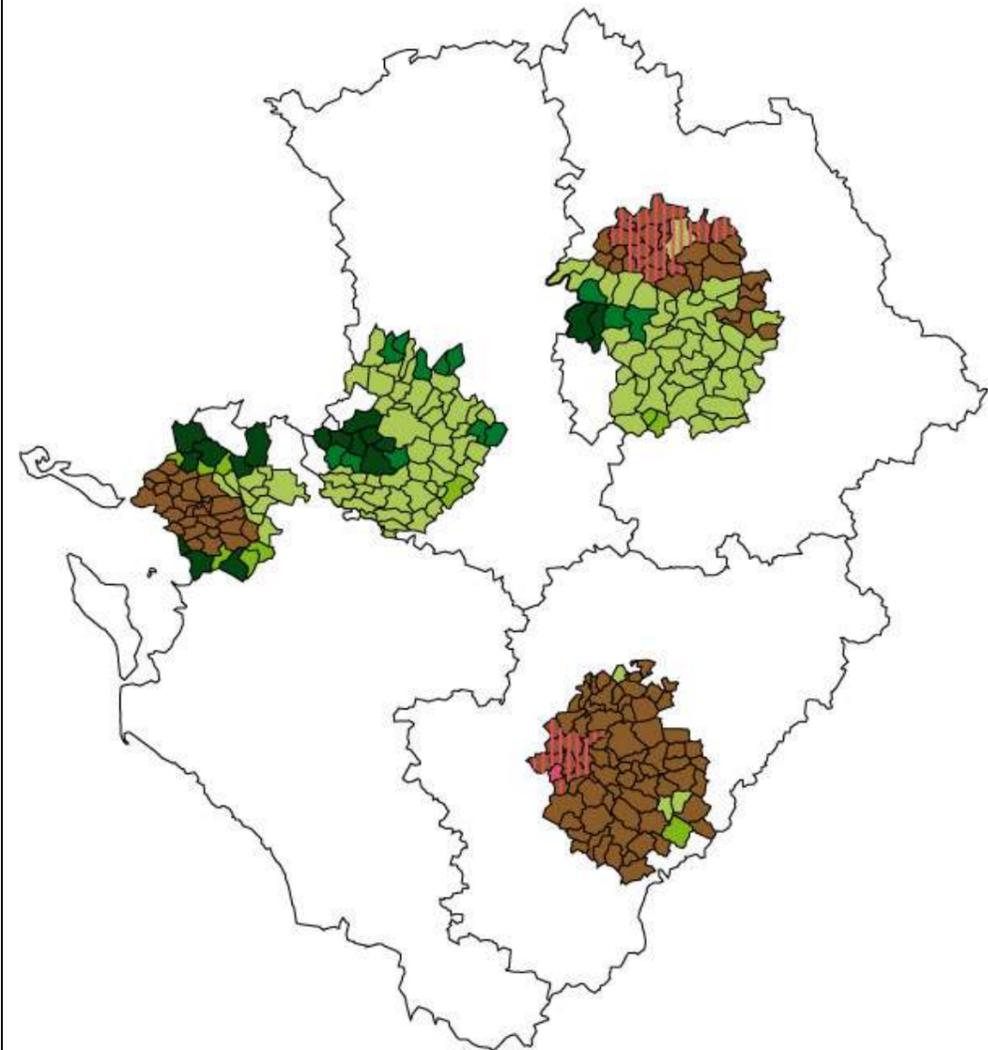
Le système d'utilisation des sols par la culture fourragère et les céréales à superficie égale par exemple, qui est un système que l'on ne trouve que sur trois grandes zones bien définies (le Nord de la Vienne, le Centre et le Sud de la Charente et la partie occidentale de la plaine d'Aunis en Charente-Maritime) est un système issu d'un héritage agricole à forte vocation céréalière qui a développé les cultures fourragères pour l'élevage bovin (laitier, à viande, ou mixte) depuis la fin du XIXe siècle en remplacement des céréales de printemps. C'est à cette époque que la construction de réseaux de coopérative laitières commence et facilite cet élevage et donc encourage la production de fourrages.

¹⁸ Source : **BOUHIER A. et HUMEAU J-B.** (1987) *L'évolution des systèmes d'utilisation agricole du sol en Poitou-Charentes au cours des trente dernières années (1955-1985)* Travaux du Centre de Géographie Humaine et Sociale de l'Université de Poitiers n°14

Cependant, la production laitière de ces territoires était défavorisée par un réseau moins fort qu'ailleurs (Sauf en Aunis où le réseau de coopératives était plus dense).

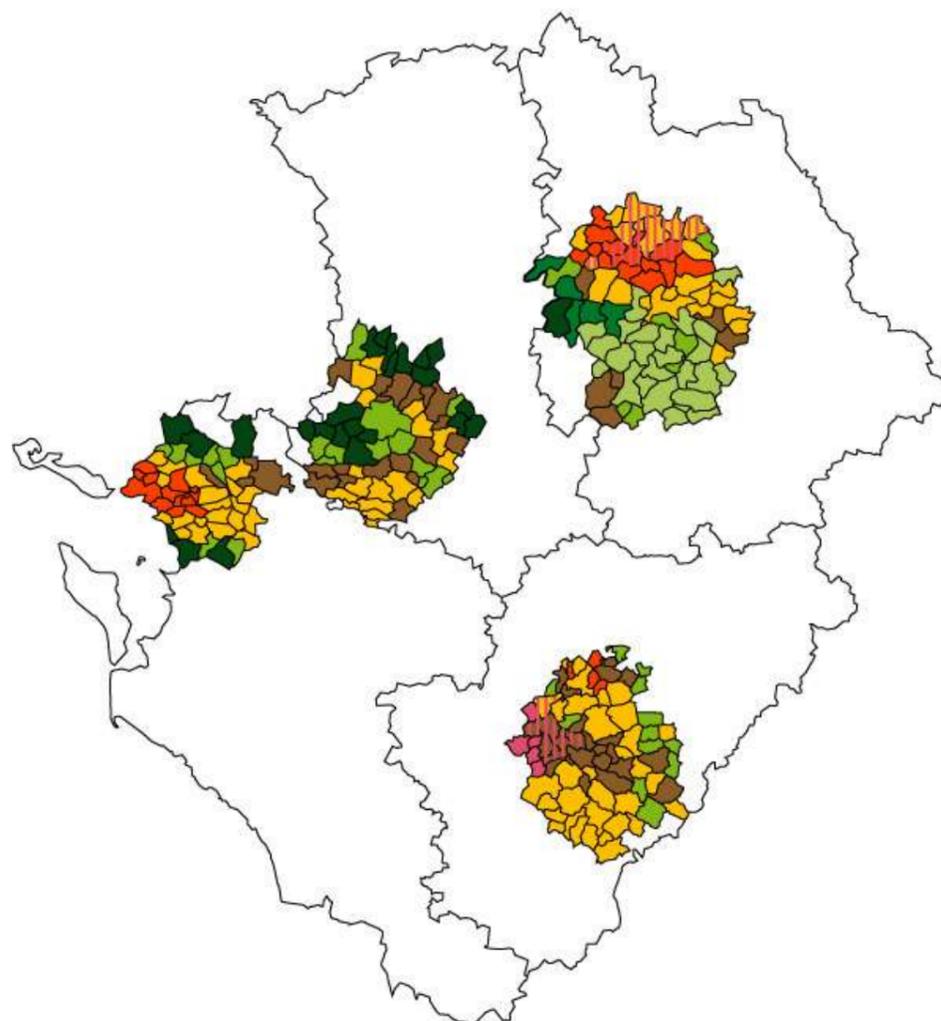
CARTE 8

Les systèmes d'utilisation des sols agricoles en 1955



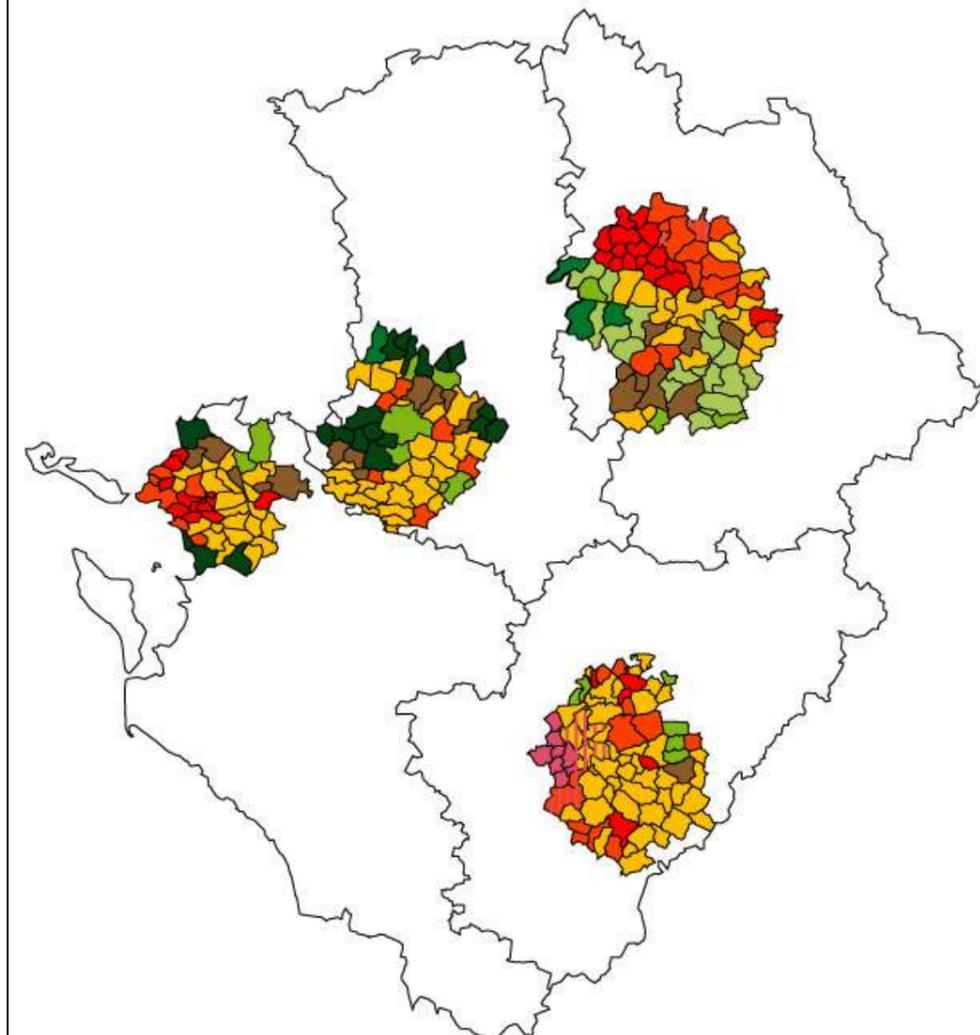
CARTE 9

Les systèmes d'utilisation des sols agricoles en 1970



CARTE 10

Les systèmes d'utilisation des sols agricoles en 1980



Céréales et oléagineux (% de la SAU)

- Céréales (>60%) et oléagineux (>10%)
- Céréales (>60%) et oléagineux (<10%)

Céréales et cultures fourragères pour plus de 70% de la SAU

- Céréales > cultures fourragères
- Céréales = cultures fourragères
- Céréales < cultures fourragères

Céréales, cultures fourragères et STH

- Equilibre entre les trois composantes
- Cultures fourragères > STH
- Cultures fourragères < STH

Vigne

- Vigne dominante (>25%)
- Vigne non dominante (entre 10 et 25%)

Le système d'utilisation des sols par la culture fourragère et des céréales dans lequel cette dernière est minoritaire ne concerne qu'un seul mais grand ensemble de communes dans le centre de la Région. Les sols de ce territoire étant très variés la répartition de ce système agricole s'explique moins par les possibilités du sol que par le contexte économique : comme pour le système agricole précédent, les coopératives laitières se sont développées à la fin du XIXème siècle mais le maillage du réseau a été plus important dans le cas de ce système avec des coopératives de ramassage mais aussi de transformation du lait. Ce développement réussi de l'activité laitière a été une réponse pour beaucoup de communes de Charente-Maritime à la crise du phylloxéra (1875-1884).

Enfin, le système agricole composé de culture fourragère et de surfaces toujours en herbe (STH) dans lequel ces dernières sont majoritaires en surface, se trouve principalement dans les territoires de Marais. Ainsi, dans le marais mouillé, les exploitations, de petites tailles, utilisent les près les plus bas pour le pâturage et les près les moins bas sont fauchés. Les parcelles closes de la plaine servent de près de secours en cas d'inondation du marais et les autres sont dans la majorité des cas utilisées pour des cultures fourragères. A l'inverse, dans le marais desséché, il s'agit de grandes exploitations pouvant aller jusqu'à 80 hectares appelées « cabanes » qui avaient pour tradition de cultiver un tiers de leur surface et de laisser le reste en herbe. Après la Seconde Guerre Mondiale certaines ont continué à cultiver des céréales sur une partie de leurs terres et d'autres ont arrêté toute culture et se sont consacré à l'élevage (fauchage et pâtures).

Je n'ai détaillé ici que trois systèmes d'utilisation du sol mais on comprend que chacun de ses systèmes ont une histoire complexe est différente d'un territoire à un autre.

La Carte 9 (page 50) révèle une importante évolution des systèmes d'utilisation des sols en 15 ans. En effet, le fait le plus marquant est l'apparition des systèmes de production majoritairement céréaliers (couleurs jaunes, orange, rouge) et une baisse assez importante des communes dont les systèmes agricoles étaient mixtes (production céréaliers et laitière et/ou animale). On voit donc les systèmes agricoles se simplifier de façon importante. Les auteurs de l'ouvrage cite trois types de simplification : l'orientation marquée vers les cultures de céréales (Nord de la Vienne, Ouest de la Charente, l'Aunis...) l'abandon partielle des cultures de fourrages (baisse importante du nombre de communes où les cultures

fourragères étaient dominantes) ou la généralisation de l'herbe (qui prend le pas sur les cultures fourragères dans une grande partie des communes des Deux-Sèvres par exemple). Le deuxième point important, clairement visible sur la Carte 9 est la complication de la distribution spatiale des systèmes d'utilisation des sols. Les grands ensemble homogènes de 1955 sont morcelés voir ont disparus et de nouveaux ensembles se devinent mais ne sont pas encore aussi nets : les territoires de grandes cultures.

La Carte 10 enfin, nous confirme l'installation de nouvelles zones homogènes que l'on devinait sur la carte de 1970. Ces « nouveaux équilibres » principalement dans les cultures de céréales-oléagineux et la viticulture (Cognaçais) sont le résultat du phénomène de simplification et d'intensification des systèmes d'exploitations des sols commencé dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale et qui va continuer de s'accroître encore plusieurs années. Certains signes de cette intensification (augmentation de la taille et de la mécanisation des exploitations, prédominance de la culture céréalière...) sont encore visibles jusqu'en 2000.

b) DE 1980 A AUJOURD'HUI, LA CONFIRMATION

En effet, comme le montre le tableau suivant réalisé à partir des recensements agricoles de 1979, 1988 et 2000, les quatre critères choisis pour mettre en évidence le phénomène de spécialisation et d'intensification sur les territoires étudiés vont tous dans ce sens : la taille des exploitations a été multipliée par 2 dans trois aires urbaines et par 1,8 dans la quatrième (Charente), les superficies irriguées, quand elles étaient présentes en 1979, ont été multipliées par 7 ou 10, la présence de tracteurs de plus de 80 Chevaux dans les exploitations a elle aussi été augmenté de 5 à 12 fois en fonction des départements.

TABLEAU 2 : Evolution de quelques chiffres agricoles entre 1979 et 2000 dans les quatre aires urbaines et dans la région Poitou-Charentes

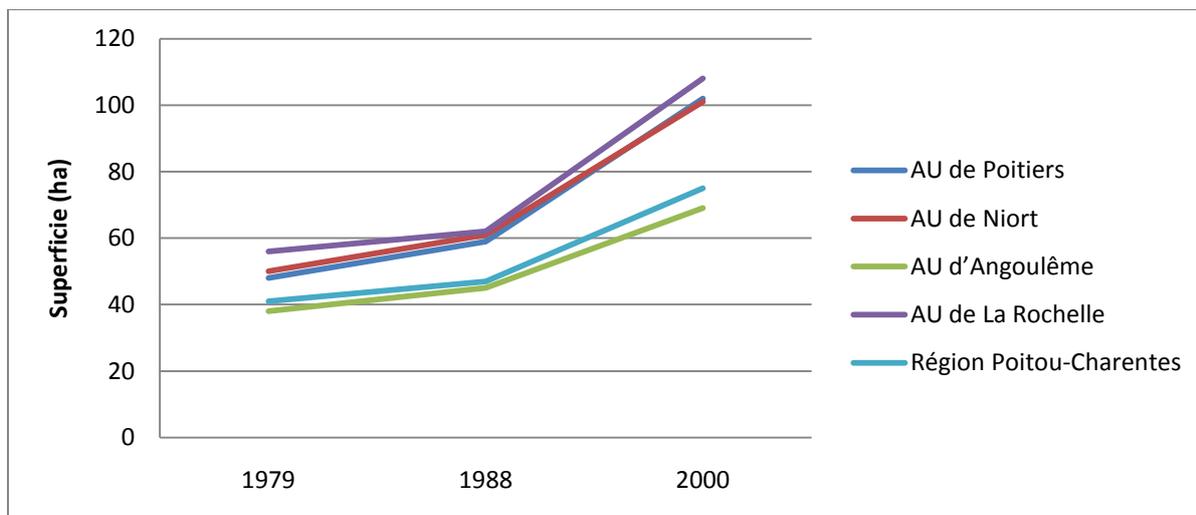
Aire urbaine	Taille moyenne des exploitations professionnelles (ha)			Moyenne des superficies irriguées par commune (ha)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
De Poitiers	48	59	102	22	119	242
De Niort	50	61	101	13	79	142
D'Angoulême	38	45	69	21	93	141
De La Rochelle	56	62	108	0	3	4
Région Poitou-Charentes	41	47	75	26	87	160
Aire urbaine	Pourcentage des exploitations avec tracteurs de 80 Ch et + (%)			Pourcentage des exploitations avec moissonneuse-batteuse (%)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
De Poitiers	7,6	26,2	44,4	28,1	29,8	30,2
De Niort	5,2	24,4	49,0	19,0	23,7	24,8
D'Angoulême	3,5	17,0	35,3	29,4	20,6	17,8
De La Rochelle	6,5	30,1	78,7	20,9	33,7	32,6
Région Poitou-Charentes	5,6	19,4	42,8	17,9	19,9	21,3

Source : Recensements généraux de l'agriculture de 1979, 1988 et 2000

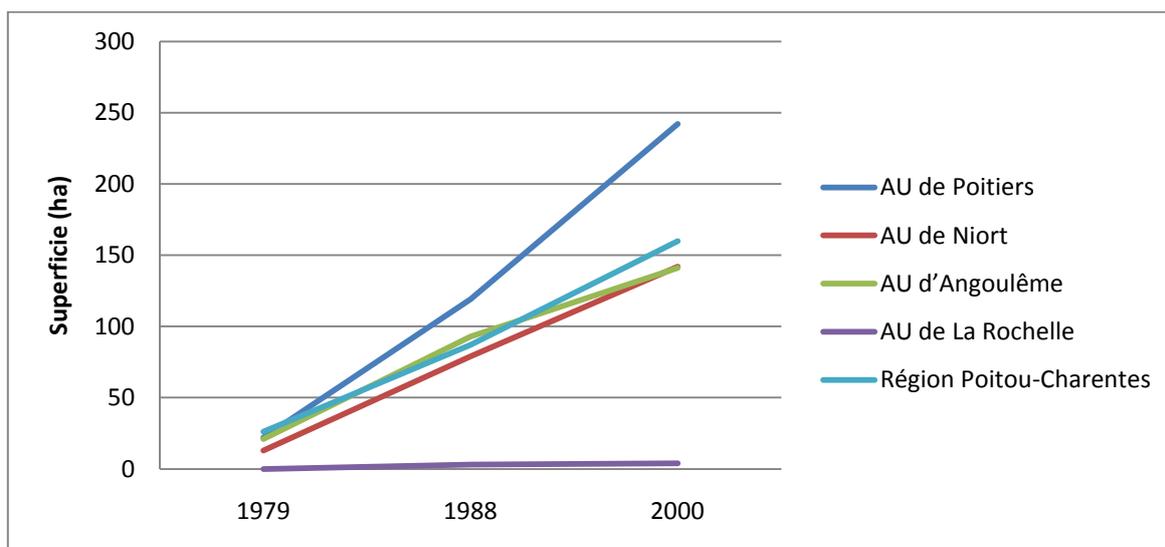
Afin de lire ces chiffres plus facilement, nous en avons fait les graphiques ci-dessous.

Ces graphiques nous montrent, ce que l'on ne peut pas voir sur les cartes 8, 9 et 10, tout d'abord que la tendance générale d'intensification est suivie par les quatre aires urbaines étudiées, malgré les systèmes agricoles locaux qui varient, et cela de façon continue jusqu'en 2000. Ainsi, la taille des exploitations (tableau 5) augmente brusquement sur les quatre territoires considérés même si sur l'aire urbaine d'Angoulême, à l'image des chiffres régionaux, la taille moyenne des exploitations reste inférieure (70 ha en 2000 contre environ 10 ha dans les trois autres aires urbaines) à celle des autres aires urbaines. Cela peut s'expliquer en partie, pour l'aire de la préfecture de Charente par la tradition viticole qui, de façon générale, produit des exploitations réduites par rapport à la céréaliculture.

GRAPHIQUE 4 : Evolution de la taille moyenne des exploitations professionnelles par aire urbaine et dans la région

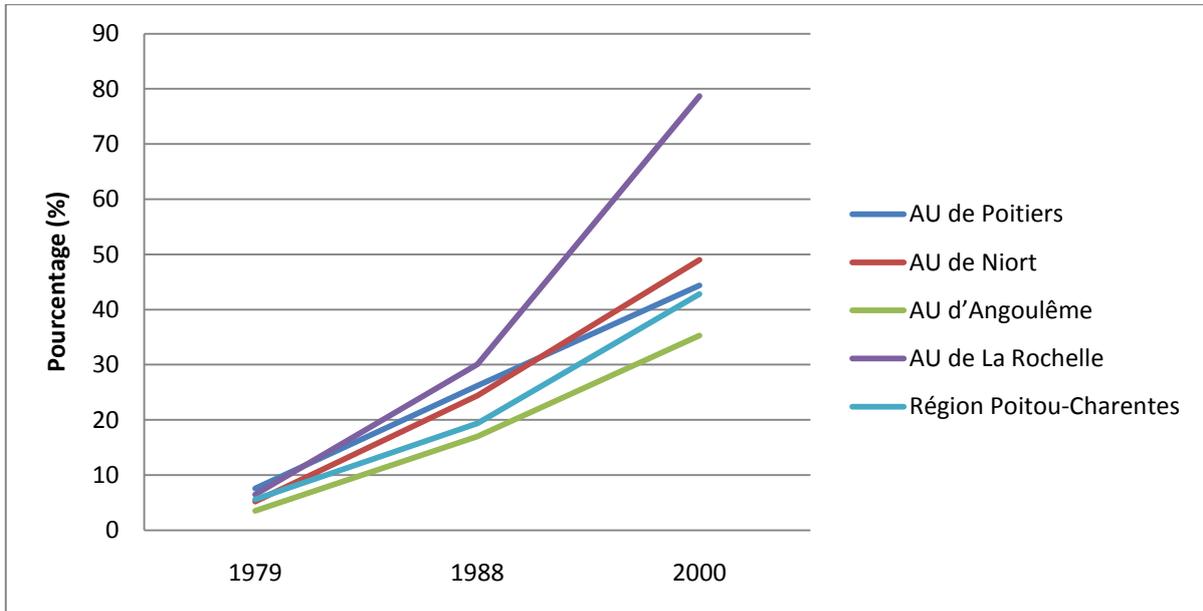


GRAPHIQUE 5 : Evolution des surfaces agricoles irriguées moyennes par commune, par aire urbaine et dans la région



Le tableau 6 ci-dessus montre une croissance rapide notamment sur l'aire urbaine de Poitiers des surfaces agricoles irriguées ce qui est cohérent avec le fait que depuis 1980, on observe une spécialisation de l'agriculture régionale dans la culture des céréales et notamment du maïs depuis que celui-ci est largement subventionné par l'union européenne. Ce qui est original c'est la quasi absence de surfaces irriguées dans les communes de l'aire urbaine de La Rochelle.

GRAPHIQUE 6 : Evolution de la part des exploitations avec tracteurs de 80 Ch DIN et plus (en propriété ou copropriété) dans le total des exploitations par aire urbaine et dans la région



Enfin, le Graphique 4 ci-dessus, nous confirme que le phénomène de simplification et d'intensification des systèmes agricole s'est accompagné d'une forte mécanisation des structures.

C. CARACTERISATION DES AGRICULTURES PERIURBAINES

1. L'enquête quantitative : méthodologie et principaux résultats

a) LA METHODOLOGIE DEVELOPPEE

L'objectif principale de l'enquête quantitative par questionnaire que j'ai menée était de mettre en évidence une typologie des agricultures présentes sur le territoire étudié c'est-à-dire les aires urbaines des préfectures de la région Poitou-Charentes.

Par manque de temps, le nombre de questionnaires que j'ai pu faire passer est assez réduit (38), les résultats qu'il en ressort ne seront donc pas forcément représentatifs. Cependant, quelques liaisons entre les variables étudiées ont pu être mises en évidence. Le fait que ces correspondances soient évoquées dans les lectures effectuées me force à penser qu'elles sont effectives.

La distribution des questionnaires s'est faite de plusieurs manières: la principale a été le porte-à-porte dans les exploitations avec une réponse directe de l'exploitant et dans quelques cas avec une réponse par courrier, ayant prévu des enveloppes timbrées et adressées pour le retour du questionnaire. Quelques questionnaires ont aussi été envoyés par e-mail à partir des bases de données du syndicat FDSEA de la Vienne et de Vienne AGRIOBIO¹⁹. Cependant, cette méthode de distribution n'a pas été très efficace (seulement 4 réponses)

Le questionnaire (Annexe 1) est développé en quatre parties :

- une partie sur la situation personnelle de l'exploitant (âge, catégorie socioprofessionnelle des parents, revenu, commune...)
- une partie sur l'exploitation (année d'installation, données sur la mécanisation, main-d'œuvre, pratiques agricoles...)
- une partie sur la production (cultures pratiquées, commercialisation, diversification, label)

¹⁹ Association de développement de l'agriculture biologique dans le département de la Vienne

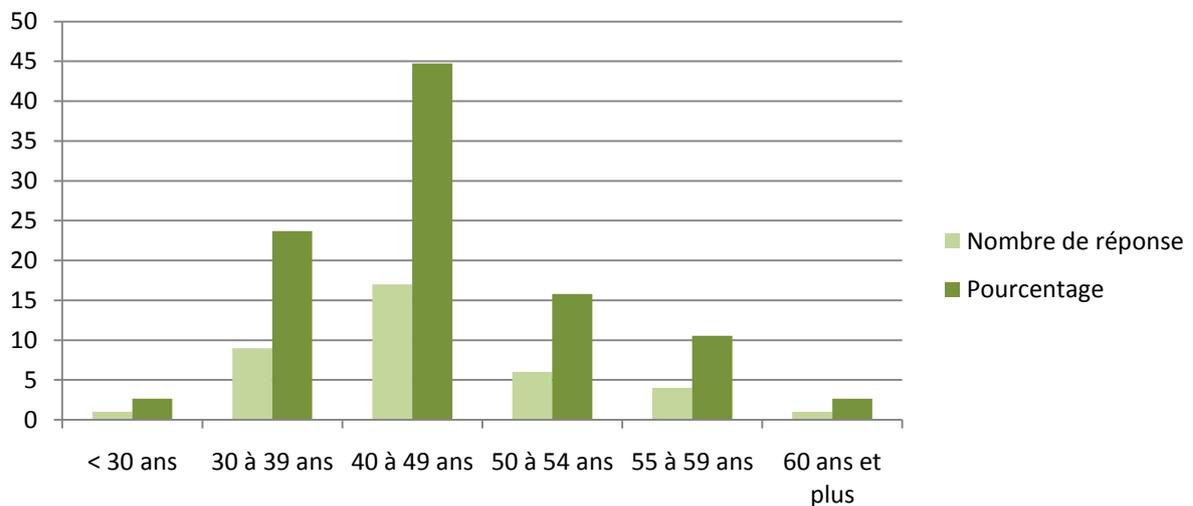
- et une partie sur la situation par rapport à la ville-centre et la commune (sentiments sur la pression foncière, relations avec les populations, enjeu de l'exploitation)

b) LES PRINCIPAUX RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

Les exploitants

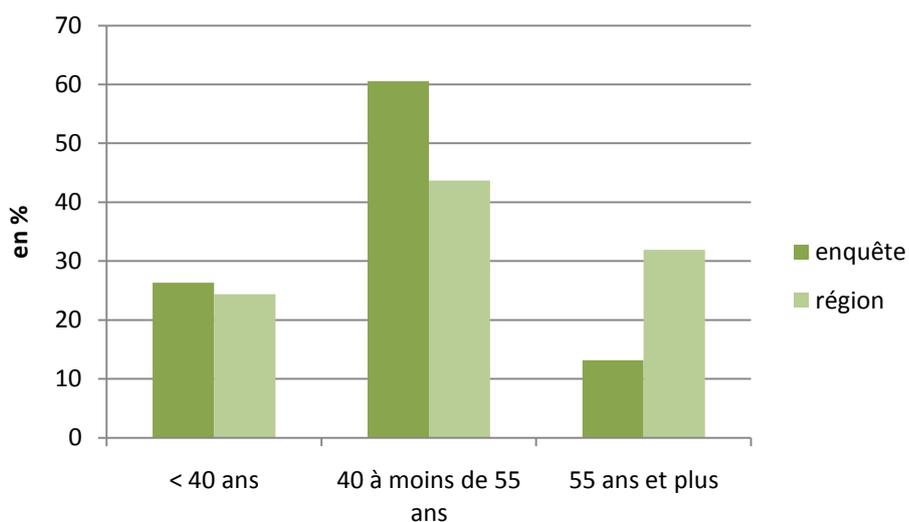
D'après les graphiques suivants, les personnes enquêtés ont pour près de la moitié d'entre-deux entre et 40 et 49 ans et près de 70% d'entre eux ont moins de 50 ans.

GRAPHIQUE 7 : Age des agriculteurs enquêtés



Au niveau régional, selon le recensement général de l'agriculture (RGA) de 2000, les exploitants de moins de 40 ans représentaient 24.4%, ceux de 40 à 55 ans, 43.7% et ceux de 55 ans et plus, 31.9%, le Graphique 8 permet de voir que les exploitants enquêtés sont un peu plus jeunes qu'au niveau régional.

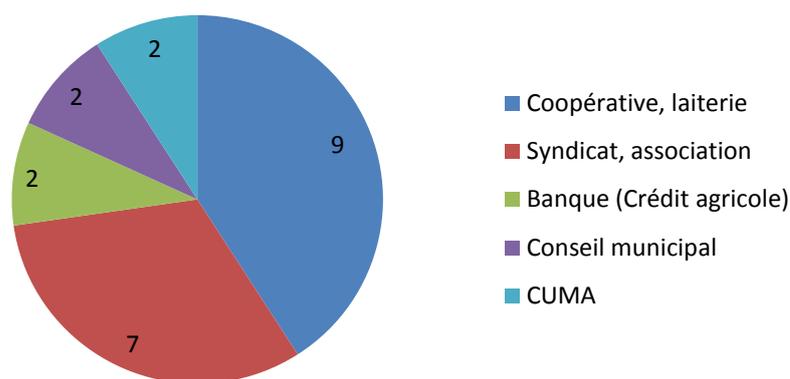
GRAPHIQUE 8 : Age des agriculteurs enquêtés



Les agriculteurs enquêtés sont issus du monde agricole à près de 80% et déclarent à 60% avoir un revenu compris entre le SMIC et 2500 euros par mois contre 29% qui déclarent avoir un revenu inférieur au SMIC et 11%, un revenu compris entre 2500 et 5000 euros par mois.

En ce qui concerne l'implication professionnelle ou politique des enquêtés, 47% déclarent être impliqué dans une structure selon la répartition suivante :

GRAPHIQUE 9 : Les structures dans lesquelles s'impliquent les agriculteurs enquêtés



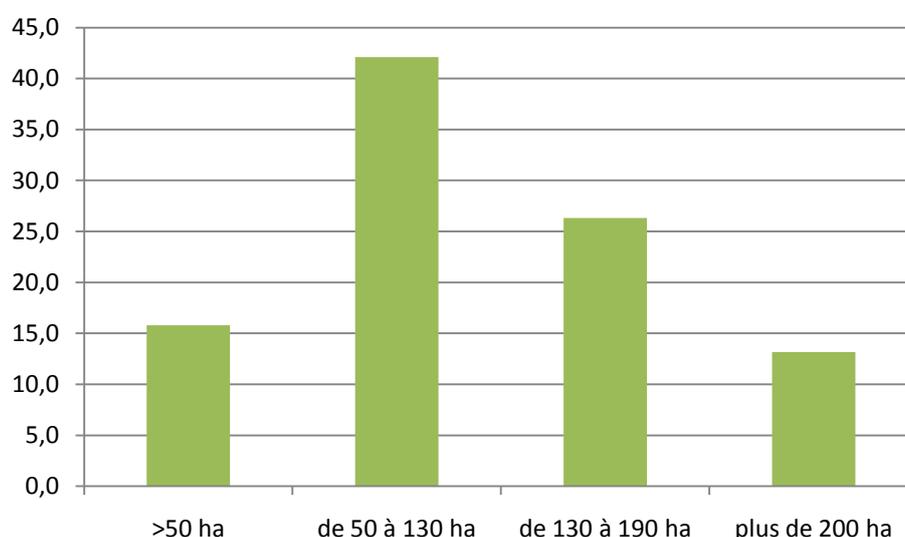
Les enquêtés habitent pour 16 d'entre eux dans l'aire urbaine de Niort, 13 habitent dans l'aire urbaine de La Rochelle et 9 dans l'aire urbaine de Poitiers. Par rapport à la distance à la ville centre, 14 enquêtés habitent à moins de 15 km de la Préfecture, 11 habitent entre 15 et

25 km de la ville centre et 9 à plus de 25 km²⁰. 4 enquêtés n'ayant pas répondu à la question « Dans quelle commune habitez-vous ? ».

Les exploitations

3 des 38 exploitants enquêtés se sont installés avant 1980, 22 se sont installés entre 1980 et 1995 et 12 après 1995. Le Graphique 10 ci-dessous représente la répartition des exploitations par superficies.

GRAPHIQUE 10 : Répartition des exploitations par rapport a leur superficie (en %)



En comparaison des chiffres régionaux du RGA de 2000 les exploitations enquêtées sont plus grandes. En effet, au niveau régional, 63.5% des exploitations avaient une superficie de plus de 50 hectares si l'on considère les exploitations professionnelles, alors que près de 85 % des exploitations enquêtés font plus de 50 ha.

Si 37 exploitations sur 38 déclarent posséder un ou plusieurs tracteurs en propriété ou copropriété, 76 % déclarent posséder un ou plusieurs tracteurs de plus de 80 chevaux contre 70% des exploitations professionnelles régionales en 2000.

A la question « Etes-vous propriétaire des terres que vous exploitez ? » les réponses sont :

	Nombre de réponse
Oui	2
Non	9
Partiellement	27

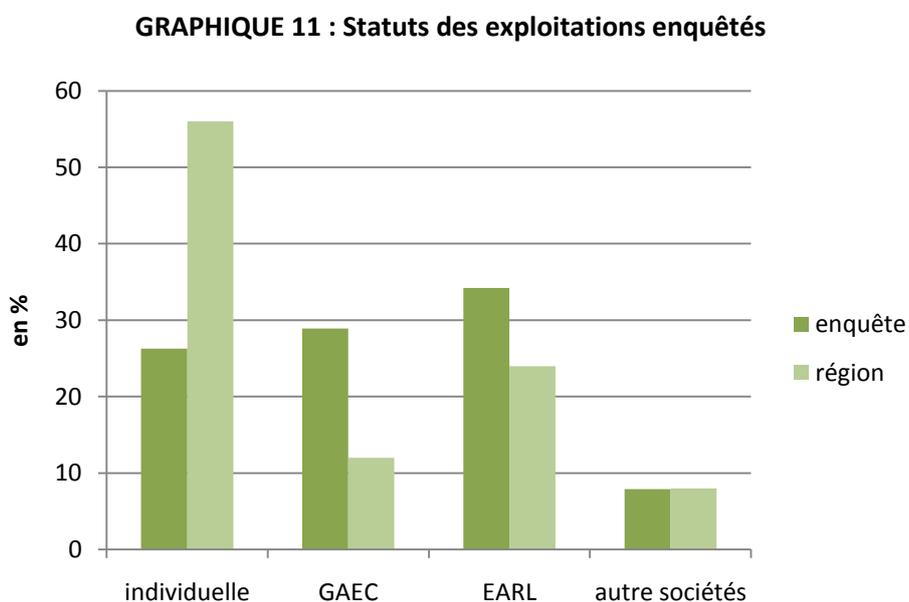
²⁰ Les distances ont été calculée par un site de calcul d'itinéraire avec l'option de trajet « le plus rapide »

Pour les agriculteurs ayant répondu « partiellement » à cette question, 15 sont propriétaire de moins de 25% de leur exploitation, 5 sont propriétaire d'une part de leur exploitation comprise entre 25 et moins de 50% de leur exploitation et 7 sont propriétaires de 50% ou plus de terres qu'ils exploitent.

La part de la SAU régionale en fermage est de 62 % alors que la part de fermage des exploitations enquêtées représente en moyenne environ 74%. Cependant, d'après le RGA de 2000, la part des SAU communales en fermage des communes appartenant au territoire étudié est de 57%. Il semblerait donc, malgré les résultats de l'enquête que la part des terres louées par les agriculteurs soient moins importante dans les territoires périurbains considérés que au niveau régionale.

La moyenne des temps pleins travaillant dans les exploitations considérées est de 2 alors qu'elle est de 1,3 dans la région. Cependant, au regard du RGA des communes considérées, cette moyenne n'est que de 1,1.

Les statuts des exploitations enquêtées sont représentés dans le graphique ci-dessous et comparés aux statuts des exploitations professionnelles de la région en 2007²¹.



²¹ Agreste Poitou-Charentes (2009) Mémento de la statistique agricole Edition 2009

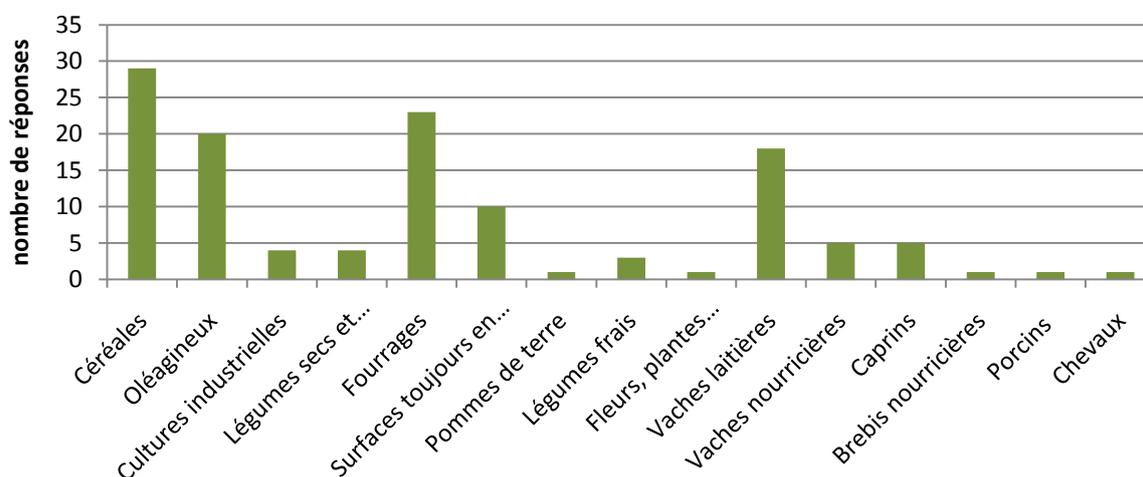
D'après ce graphique, il semble que les exploitations situées en milieu périurbain soient beaucoup plus de type sociétaire (environ 70%) qu'individuelle alors qu'au niveau régional la forme individuelle représente plus de 55% des exploitations.

16 des 38 producteurs enquêtés déclarent pratiquer une agriculture conventionnelle et 6 d'entre eux l'associe au terme d'agriculture raisonnée. Mais cette agriculture raisonnée est aussi revendiquée par 16 autres producteurs qui ne déclarent que ce type d'agriculture sans l'associer à l'agriculture conventionnelle. De plus, 4 agriculteurs ont déclaré faire de l'agriculture biologique et 1 de l'Agriculture de conservation²².

Près de 45% des enquêtés ont déclaré avoir changé de pratiques agricoles depuis leur installation. Parmi ces 45%, 9 ont précisé des changements de pratiques vers une agriculture plus « raisonnée » avec une diminution des intrants ou une réduction du labour dont 1 d'entre eux s'est converti à l'agriculture biologique et 7 ont changé de type de culture le plus souvent vers une spécialisation (arrêt du maraichage ou du tabac, suppression de la pâture, ...) ou par un changement d'élevage.

Les productions

GRAPHIQUE 12 : Les cultures pratiquées par les agriculteurs enquêtés



Le Graphique 12 nous montre bien que comme au niveau régional, les cultures les plus répandues sont celles des céréales, des oléagineux, la production de fourrages et l'élevage bovin pour la production de lait. Un peu plus de 55% de ces producteurs déclarent

²²L'agriculture de conservation ou TCS (Techniques culturales simplifiées) est basée sur des principes comme une rotation longue et variée, une diminution voire un abandon du labour...

commercialiser la plus grande partie de leur production en circuit long (2 intermédiaires ou plus) mais ce chiffre est à relativiser car beaucoup d'agriculteurs vendant leur production à une coopérative ont considéré cela comme une commercialisation en circuit court (26% des réponses). Mais près 16% ont répondu commercialiser la plupart de leur production par la vente directe ce qui est tout de même assez important.

De la même façon, plus de la moitié des agriculteurs ont répondu que leur production était commercialisée localement en imaginant, pour beaucoup, la distance qui les séparait du premier intermédiaire entre eux et le consommateur c'est-à-dire le plus souvent leur coopérative. Ces chiffres sont donc très difficilement exploitables sauf pour comprendre que la commercialisation en circuit court et locale n'est pas encore définie correctement pour les agriculteurs enquêtés.

A l'inverse, les réponses aux questions du questionnaire concernant la diversité des activités des agriculteurs sont intéressantes. En effet, près de 24% d'entre eux ont déclarés ne pas avoir diversifié leur activité depuis leur installation par la création d'une autre activité (transformation, vente directe, travaux agricoles...) pour la plupart et par la diversification de la production pour un agriculteur. Les raisons évoquées de ces diversifications sont le revenu, une association, la valorisation de la production et la réponse à une demande.

47% des enquêtés ont aussi déclarés avoir un label ou signe de qualité, les principaux nommées étant le « beurre et crème d'Echiré » le logo AB et la signature d'une charte de bonnes pratiques avec une laiterie.

La situation géographique et relation à la ville

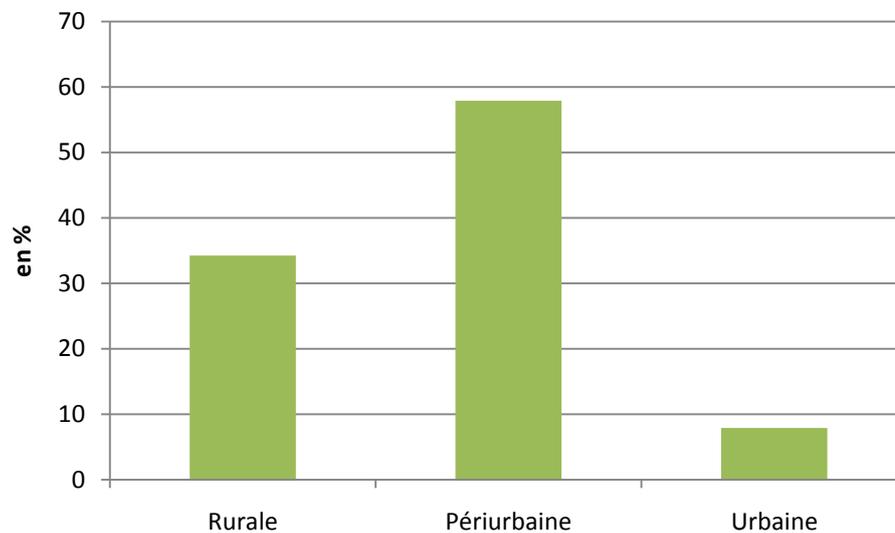
Les premières questions de cette dernière partie du questionnaire concernait la commune d'habitation de l'enquêté, son agriculture, sa pression foncière...

A la question « Y a-t-il, selon vous, une activité agricole traditionnelle dans votre commune ? », les enquêtés ont répondu oui à 52,6% et non à 34,2% (13% de non réponse). Les activités agricoles les plus nommées étant l'élevage, la production laitière, la polyculture élevage et les céréales ou grandes cultures.

Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, une grande majorité (60%) des agriculteurs enquêtés déclarent avoir le sentiment d'habiter une commune périurbaine contre seulement 8% qui définissent leur commune d'urbaine. Cependant, il est intéressant

de remarquer de près de 35% des enquêtés ont encore le sentiment d’habiter une commune rurale.

GRAPHIQUE 13 : Sentiment des enquêtés par rapport a leur commune



De la même façon, le Graphique 14 montre qu’une très grande majorité, environ 65 %, des enquêtés définissent la pression foncière sur leur commune comme « très forte » ou « forte » alors que les autres la définissent comme « faible ». On peut donc supposer que les agriculteurs qui déclarent habiter une commune rurale évaluent la pression foncière comme étant faible. Ce qui se confirme au regard du Tableau 3.

GRAPHIQUE 14 : Evaluation de la pression foncière subit par la commune des enquêtés

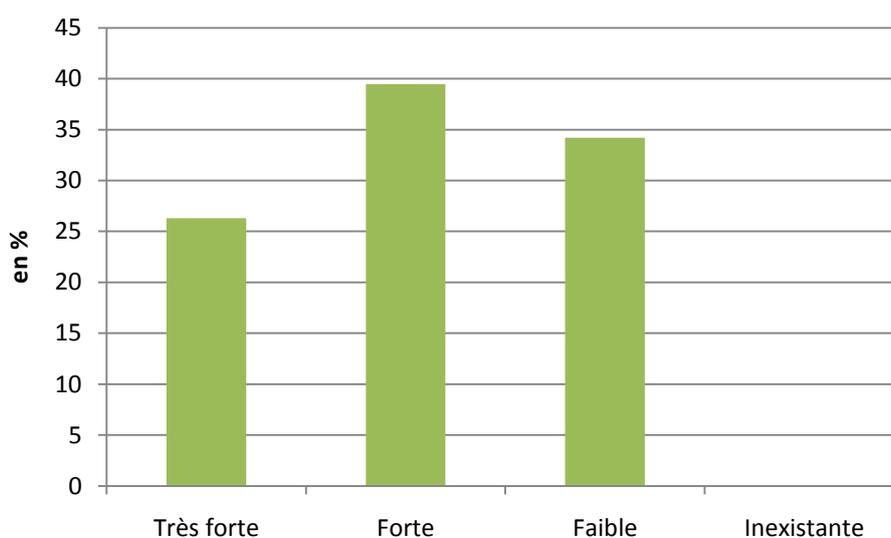


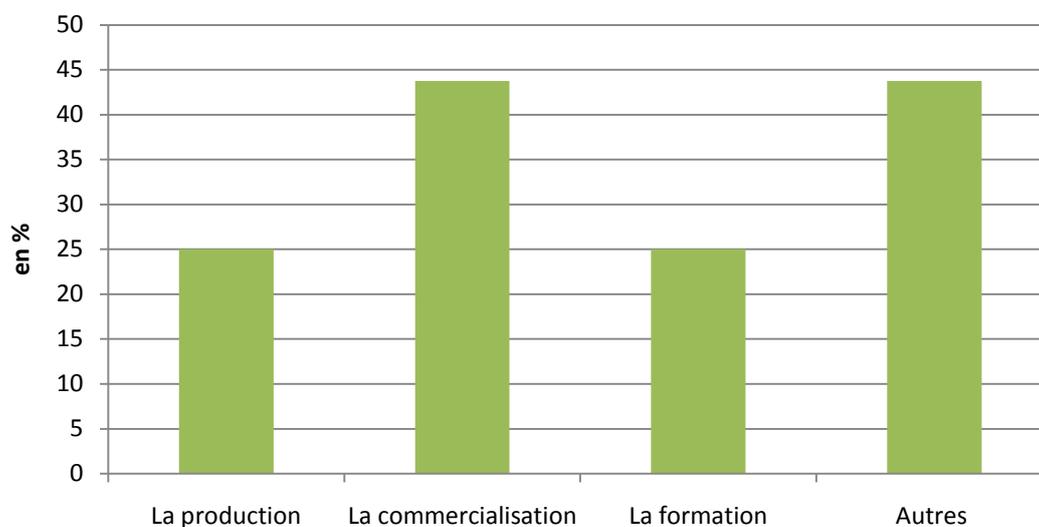
TABLEAU 3 : Mise en relation des réponses de l'enquête sur la caractérisation de la commune et la pression foncière ressentie.

Nombre de réponse	Faible	Forte	Très forte	Total des réponses
Rurale	8	4	1	13
Périurbaine	5	10	7	22
Urbaine	0	1	2	3

Les dernières questions de cette partie concernaient les relations professionnelles entre l'agriculteur, l'exploitation et la ville centre et les populations urbaine et périurbaine.

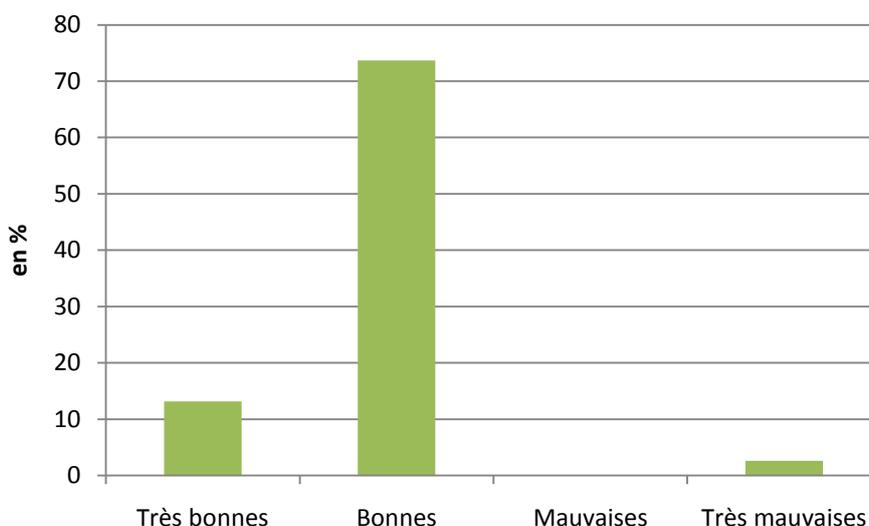
42% des agriculteurs enquêtés ont déclaré entretenir des relations avec la ville centre ou sa population pour leur activité professionnelle. Les raisons de ses relations, enquêtés dont la répartition est représentée par le Graphique 15, sont principalement la commercialisation et « autres ». Dans cette dernière catégorie, les raisons données sont les services à la population, les administrations, les relations avec d'autres entreprises (mécaniciens, comptabilité...). Un agriculteur a évoqué des conflits comme autre raison de ces relations avec la population urbaine. Ces relations, quand elles existent, sont « courantes » pour plus de la moitié des agriculteurs et « occasionnelles » pour 33% d'entre eux.

GRAPHIQUE 15 : Les raisons des relations entretenues entre les agriculteurs enquêtés et la ville centre ou sa population.



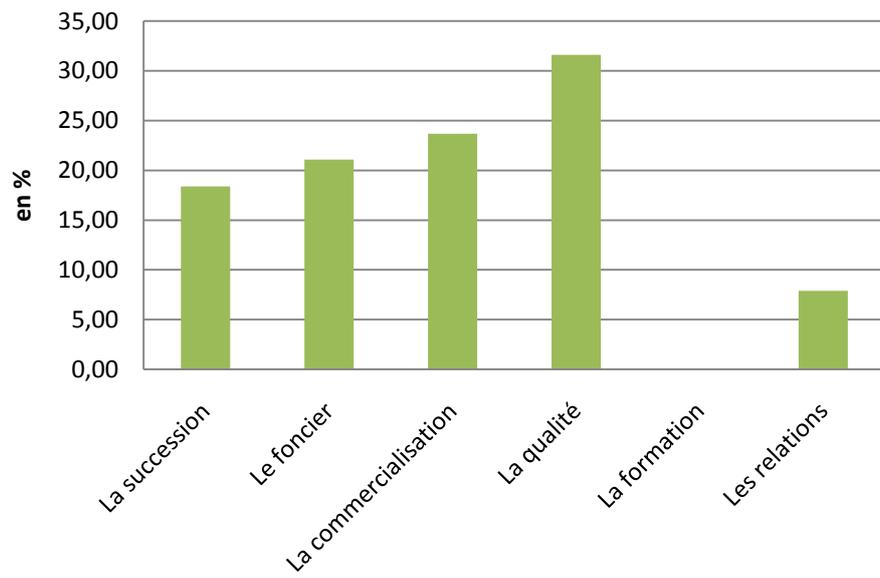
En ce qui concerne les relations entre l'agriculteur et les habitants de sa commune, elles sont dans une très grande majorité des cas, bonnes comme le montre le Graphique 16, mais ce chiffre est à relativiser car pour les questionnaires passés en direct à l'agriculteur il m'a semblé qu'un certain nombre ont répondu « bonnes » car le terme « mauvaises » paraissait trop fort. En effet, plusieurs personnes ont cillé sur cette question et ont semblé répondre « bonnes » par défaut.

GRAPHIQUE 16 : Caractérisation des relations entre l'enquêté et les habitants de sa commune



Pour conclure le questionnaire, la question « Quel est d'après-vous le principal enjeu de votre exploitation aujourd'hui ? » a été posée. Cette question a demandé un peu plus de réflexion aux enquêtés pour donner une seule réponse. Les réponses proposées étant la succession, le foncier, la commercialisation, la qualité de la production, la formation de l'exploitant ou les relations avec les habitants. Beaucoup ont hésité entre la qualité de la production et la commercialisation, ce qui paraît logique vu les relations très fortes entre ces deux enjeux. Cependant, ce qui est intéressant de remarquer sur ce point, c'est qu'aucun enquêté n'a répondu la formation comme principal enjeu de l'exploitation.

GRAPHIQUE 17 : Le principal enjeu des exploitations enquêtés



2. Les relations mises en évidence entre proximité de la ville et les critères agricoles étudiés

Les réponses au questionnaire détaillées ci-dessus ont été mises en relation avec la situation géographique de l'exploitation enquêtées. Deux analyse ont été menée : par « couronne » périurbaine et par aire urbaine.

L'analyse par aire urbaine des résultats du questionnaire n'a pas permis de mettre en évidence des différences suffisamment importantes entre les trois aires urbaines dans lesquelles le questionnaire a été distribué mais l'analyse par « couronne » périurbaine a mise en évidence des différences entre les exploitations selon qu'elles sont situées à moins de 15 km de la ville centre, entre 15 et 25 km de la ville centre ou à plus de 25 km de la ville centre. Ces distances entre les communes et le pôle urbain ont été calculée par un site internet de calcul d'itinéraire avec l'option du trajet « le plus rapide » et non « le plus court » car on sait que la présence de voies rapides de transport entre une commune périurbaine et le pôle urbain est un facteur d'attractivité de la commune autant que la proximité géographique. L'analyse a donc été faite à partir du classement des communes dans trois « catégories » par rapport à leur distance à la ville centre mais cette analyse n'a pas mise en évidence trois vraies catégories de critères, la couronne « intermédiaire » ayant souvent un critère identique à la dernière ou à la première couronne. Nous avons cependant pu établir des relations entre l'évolution de certains critères et la distance à la ville. Certains sont plutôt évident (ressenti sur la pression foncière par exemple) mais d'autre le sont moins comme la part des petites exploitations par exemple.

Ainsi, des critères étudiés, ceux qui sont plus importants quand on se rapproche de la ville centre sont :

- La part des exploitations de plus de 200 hectares
- La moyenne des temps pleins travaillant sur les exploitations
- La part des exploitants ayant déclarée avoir changé de pratiques agricoles
- La part des exploitations produisant des légumes, fruits, fleures ou plantes
- La part des exploitations ayant diversifié leur activité ou leur production
- Le sentiment d'appartenir à une commune urbaine
- La définition de la pression foncière comme étant « très forte »

- Les relations avec la ville centre et sa population pour la commercialisation
- La part des exploitations déclarant avoir un label ou un signe de qualité

Des critères étudiés, ceux qui sont moins importants quand on se rapproche de la ville centre sont :

- La part des exploitations de moins de 50 hectares
- La part des exploitations pratiquant de l'élevage bovin
- Le sentiment d'appartenir à une commune rurale
- Les relations avec la ville centre et sa population pour la production agricole
- Les relations avec la ville centre et sa population pour la formation du ou des exploitants
- La part des exploitations déclarant comme enjeux principal pour l'exploitation la commercialisation et la qualité de la production.

III. LA HIERARCHIE DES MULTIPLES ENJEUX.

A. LE MAINTIEN DE L'ESPACE AGRICOLE FACE A LA PRESSION FONCIERE

1. De nombreux facteurs à l'origine de la pression foncière subie par les terres agricoles

Le phénomène de périurbanisation a plusieurs causes (voir chapitre II.B.2.a), page 45) et pour effet une consommation d'espace très importante pour l'habitation, mais aussi pour les infrastructures de services, de transports (voies rapides, Lignes à Grande Vitesse...)... La périurbanisation est un des facteurs d'augmentation de la pression foncière sur les terres agricoles nationales, mais des facteurs agricoles doivent aussi être pris en compte dans l'analyse du phénomène d'augmentation des prix des terres.

a) LE PRIX DES TERRES AGRICOLES

Les prix des terres agricoles sont très variables d'une région agricole à une autre en fonction de différents critères, le premier étant le système de production traditionnel régional. En effet, les régions de grandes cultures ont des prix de leurs terres pouvant être jusqu'à deux fois plus élevés que pour des terres agricoles dans des régions d'élevage. Par exemple, le prix de l'hectare dépasse les 6000€ en Picardie ou dans le Nord-pas de Calais alors qu'il est inférieur à 3000€ en Loire-Atlantique, Vendée ou dans les Deux-Sèvres.²³

De plus, à l'intérieur d'une même région agricole, les prix des terres peuvent être variables en fonction par exemple, de la composition et la qualité du sol de la parcelle qui varient si celle-ci se trouve au fond d'une vallée, sur un plateau ou en plaine, de la situation géographique (pour l'ensoleillement sur les terres viticoles par exemple) ou de la proximité de la ville qui apporte la « concurrence » de la population urbaine sur le marché des terres agricoles. Ainsi, la part de marché des surfaces agricoles des non-agriculteurs dans les régions considérées est très variable (37% en Gâtine (côté département de la Vienne) et 12 % dans la Plaine d'Aunis), on suppose donc que cette écart est expliqué par l'attractivité de la ville-centre, Poitiers, pour la Gâtine, qui fait grimper ce taux et la solidité économique de l'agriculture locale dans la plaine d'Aunis qui fait que l'agriculture « résiste » bien à la

²³ La FNSafer (2010) 2009 : Les conséquences de la crise sur le prix des terres. ESPACE RURAL Analyse des marchés, mai 2010

spéculation. De plus, le ratio entre le prix des terres libres non bâtis acquises par les non-agriculteurs et celui des terres acquises par les agriculteurs en 2005-2006 variait, pour une grande majorité du territoire de la région Poitou-Charentes, entre 1 et plus de 2. Les territoires où ce ratio est le plus élevé étant le Sud et l'Est de la Charente, la Plaine d'Aunis, l'extrême Sud-ouest des Deux-Sèvres, la Gâtine en Vienne et la Plaine de Thouars.

Cependant, comme le montre le Tableau 4 ci-dessous, le prix des terres a fortement ralenti depuis 2008 et à même baissé dans plusieurs petites régions agricoles. Cette baisse de 1,6% au niveau national ne s'était pas vue depuis 1995. La FNSafer l'explique par la crise économique mondiale de 2008 et la baisse des revenus agricoles.

TABLEAU 4 : Evolution des moyennes triennales des prix des terres et prés libres non bâtis dans les petites régions agricoles considérées (en %)

		Evolution 2002-2007	Evolution 2008-2009
VIENNE	Gâtine	21,1	0.8
	Plaine de Loudun, Richelieu et Châtelleraut	10,3	1.0
	Brandes	24,8	1.0
DEUX-SEVRES	Plaine de Niort	18,0	0.7
	l'Entre Plaine et Gâtine	27,6	1.0
	Marais Poitevin Mouillé	3,3	0.6
CHARENTE-MARITIME	Plaine d'Aunis	3,2	0.9
	Marais Poitevin Desséché	93,3	1.3
CHARENTE	L'Angoumois-ruffécois	23,4	1.0
	Montmorelien	20,4	2.5
	Cognaçais	18,7	0.9
POITOU-CHARENTE		16,0	0.9

Source : ESPACE RURAL Analyse des marchés de Mai 2010 - FNSafer

b) LE MARCHE DE L'URBANISATION

Le marché de l'urbanisation est très dépendant des politiques publiques, liées au logement notamment. Ainsi, on peut faire ressortir trois grandes époques distinctes du développement de ce marché depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Une première époque juste après-guerre et jusque dans les années 60 de construction rapide afin de répondre aux besoins croissants de logements dus au baby-boom. A cette époque, les besoins importants et rapides ont poussé l'Etat à de nombreuses expropriations notamment à travers la mise en place des Zones à urbaniser en priorité (ZUP) en 1959 et 1967.

D'autre part, cette réflexion sur le manque de logement met en évidence le fort déséquilibre du territoire national. La création de la DATAR a pour objectif d'organiser un développement rééquilibré du territoire. Les résultats des travaux de la DATAR sont aujourd'hui caractéristiques de cette époque: la création des villes nouvelles et l'apparition de grands ensembles ainsi que l'organisation des métropoles d'équilibre par notamment le développement d'importants sites industriels en région. Ces politiques sont à la base de la séparation des lieux d'habitation, de travail, de consommation... à l'origine de la périurbanisation.

Une deuxième époque de réglementation et de décentralisation de l'urbanisme (1970-1990). La loi d'orientation foncière de 1967 est la première loi encadrant l'urbanisation. Elle instaure les premiers documents d'urbanisme : le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS). Dans les années 1980, les lois de décentralisation instaure la gestion locale des permis de construire par les DDE et les communes. La fiscalité mise en place à cette époque (taxes foncières et professionnelles) encourage les maires à développer des zones commerciales et d'activités et des lotissements pavillonnaires afin d'apporter de nouvelles recettes à la municipalité. Ces projets de développement vont être d'autant plus nombreux en milieu périurbain que les petites communes périurbaines n'avaient jusqu'à présent que très peu de revenus directs, les principales taxes professionnelles étant perçues par les grandes villes qui accueillait les plus grosses entreprises.

A partir des années 1990, les pouvoirs publics prennent conscience que la gestion autonome des logements par les mairies entraîne un manque de cohérence et une consommation excessive d'espace pour les lotissements. Des mesures incitatives sont prises pour développer une vision plus large de la question de l'urbanisation en général et du logement en particulier: les intercommunalités sont encouragées et les Schémas de Cohérence territoriale (SCOT) sont créés mais une consommation toujours plus importante de l'espace rural est observée (plus de 70 000 ha par an entre 2005 et 2008).

Depuis 2008, malgré la crise économique mondiale qui à entraîné un repli de la consommation de terres agricoles, le prix moyen du mètre carré autour des agglomérations reste élevé notamment pour les logements individuels. De plus, l'urbanisation moyenne annuelle, même en baisse reste importante et ce malgré la diminution de la taille moyenne des lots (-6.3% entre 2008 et 2009 pour les terrains constructibles de moins d'1 ha acquis par des particuliers)

2. L'espace agricole périurbain ou les enjeux du développement durable

Selon la FNSafer, de 1992 à 2003, 61 100 hectares de terres agricoles par an ont été « consommés » par l'urbanisation dont un peu plus de 57% ont été artificialisés, le reste ayant été transformé en pelouses ou espaces verts. Ainsi, les espaces agricoles périurbains constructibles sont recherchés. Nous allons voir que le maintien d'espaces ouverts agricoles à proximité des villes a de nombreux avantages et ne consiste pas qu'en la perte de revenus pour la commune.

a) L'ENJEU ECONOMIQUE

Les crises alimentaires récentes et la hausse du prix du pétrole rendent les terres fertiles à proximité des pôles de consommation (les villes) de plus en plus précieuses. En effet, les scandales alimentaires réguliers depuis quelques années (viandes avariées, vins falsifiés, label détournés ...) font accroître de façon importante la demande d'une alimentation locale et plus saine de la part de la population (voir chapitre I.C.1 page 88). Ainsi, l'offre de produits locaux est aujourd'hui insuffisante par rapport à la demande (certaines AMAP²⁴ rencontrent des difficultés pour trouver des fournisseurs, les distributeurs sont contraints d'importer des légumes biologiques de l'étranger...). De plus, les populations urbaines et périurbaines sont à la recherche d'offres de services et de loisirs à proximité des pôles urbains. Pour toutes ces raisons, l'avenir économique de nombreuses exploitations périurbaines est assuré par la demande locale.

Cependant, afin de pouvoir développer une activité économique fiable, l'avenir agricole des terres exploitées par l'agriculteur doit être conforté par une protection à long terme de ces terres. En effet, afin d'assurer la demande locale, l'agriculture périurbaine actuelle aura besoin de se réorganiser. Cette réorganisation passera par le développement de nouvelles formes d'agriculture encore minoritaires et donc par l'installation de nouveaux agriculteurs et la réorientation d'exploitations existantes. Tous ces changements, ne pourront se faire que par les seuls agriculteurs, le soutien financier des banques, notamment pour l'investissement, est indispensable. Or un prêt sur dix ou vingt ans sera beaucoup plus difficilement accordé si les terres sont vouées à être urbanisées en cinq ans. Le seul fait de

²⁴ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ne pas se prononcer sur l'avenir des terres entraîne une incertitude qui peut à elle seule, empêcher une installation.

Dans le chapitre III.A.3 (page 77) nous détaillerons les outils disponibles pour la protection durable des terres agricoles.

b) L'ENJEU SOCIAL

Les espaces agricoles périurbains ont aussi un rôle à jouer dans la recherche de cohésion sociale des municipalités urbaines.

En effet, les paysages agricoles, caractéristiques d'une région, permettent, si on les étudie, de comprendre le fonctionnement actuel de l'agriculture locale mais aussi de l'économie et des particularités culturelles du territoire. Ainsi, les paysages et les terroirs sont des outils de développement du sentiment d'appartenance à un territoire. Partager le sentiment d'appartenance à un même territoire permet de s'y impliquer et d'y créer plus facilement des relations sociales.

Mais les espaces agricoles périurbains apportent aussi des possibilités d'activités de loisirs ou pédagogiques à proximité de la ville. En effet, les chemins ruraux sont souvent utilisés de façon encadrée ou non pour le vélo ou la randonnée, les berges des cours d'eau sont pratiqués par les pêcheurs, ... les rencontres avec les agriculteurs locaux, qui travaillent sur ces terres ne sont pas toujours agréables quand aucune organisation n'est mise en place par les communes (informations, règles, ...). Cependant, de nombreux agriculteurs seraient prêts à faire découvrir leur métier et partager leurs connaissances avec la population locale (voir chapitre III.C.2 page 90) si celles-ci étaient reconnues comme intéressantes à transmettre.

c) L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Les espaces agricoles périurbains jouent aussi un rôle dans la protection de l'environnement. Tout d'abord par l'entretien du paysage, des continuités écologiques (haies, berges, ...) ils maintiennent une biodiversité animale et végétale à proximité des villes. De plus, les restrictions d'épandages dus à la proximité des habitations et le développement des pratiques plus respectueuses de l'environnement, sans parler d'agriculture biologique, font de l'agriculture périurbaine une agriculture de moins en moins nocive aussi bien pour l'environnement que pour les hommes.

Ainsi, les terres agricoles périurbaines accueillent et entretiennent une biodiversité qui, si elles disparaissent, sera encore moins accessible et visible par la population urbaine.

Enfin, la proximité entre les lieux de production et les lieux de consommation, notamment pour la commercialisation locale, permet de réduire de façon importante les émissions de gaz à effets de serres dus au transport des marchandises alimentaires.

3. Des outils de protection disponibles mais peu connus ou difficilement applicables

Au niveau national, le plan stratégique national de développement rural (PSNDR) est un document qui détaille les orientations que doivent prendre les actions menées localement grâce au Fond Européen Agricole de Développement Rural (FEADER). Ces orientations sont en cohérence avec la stratégie européenne en matière de développement rural. Ce document est revu à chaque campagne du programme LEADER²⁵.

Les axes du PSNDR 2007-2013 sont :

Axe 1 : l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole

Axe 2 : la gestion de l'espace et l'amélioration de l'environnement

Axe 3 : la diversification de l'économie rurale et la qualité de la vie en zones rurales

Axe 4 : la mise en œuvre via l'approche Leader

D'après l'association Terres en Villes, ce texte permet une prise en compte des espaces ruraux et périurbains mais elle regrette l'absence de précisions sur les pôles urbains et plus précisément sur l'agriculture de ces pôles.²⁶ De même l'association approuve le fait que dans le Cadre de référence stratégique national²⁷ (CRSN) la question périurbaine ainsi que la stratégie de développement intégré, la planification urbaine et la question foncière, soient explicitement mentionnées.

a) LE DGEAF ET LE PRAD

Le Document de gestion de l'espace agricole et forestier a été créé par la loi d'orientation agricole de 1999. Après un état des lieux, il analyse les enjeux de ces espaces et propose des orientations pour une gestion plus économe du territoire. Il s'agit d'un outil de planification qui doit être consulté pour l'élaboration de tous documents d'urbanismes (PLU, SCoT,...) mais qui n'y est pas opposable. Réalisé au niveau départemental, il permet surtout le dialogue entre les participants à sa réalisation et apporte une aide à la décision pour les élus locaux.

²⁵ Programme LEADER : programme de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

²⁶ **Terres en Villes** (2005) *Pour une meilleure prise en compte de l'agriculture périurbaine et des espaces ouverts périurbains par le PSNDR et le CRSN*, Contribution du 20 Décembre 2005

²⁷ Document soumis au vote de communauté européenne qui décrit les axes d'actions fixés par le gouvernement pour soutenir la croissance et l'emploi par l'utilisation des Fonds structurels européens.

Aucun document de ce type n'a été réalisé en Poitou-Charentes mais depuis peu, ce document est amené à être remplacé par le Plan régional d'agriculture durable (PRAD) créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010. Ce plan devra prendre en compte les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le schéma régional de cohérence écologiques (SRCE) et détailler les grandes orientations agricoles nationales au niveau régional en tenant compte des enjeux économiques sociaux et environnementaux locaux.

b) LES ZAD

Les zones d'aménagement différé (ZAD) ont à l'origine été créées afin d'empêcher la spéculation foncière sur des zones amenées à être urbanisées dans l'avenir. Cet outil permet de geler le prix des terres pendant une durée de 14 ans maximum, non renouvelable.

Assez étonnement, cet outil a été dans quelques cas utilisé afin de protéger des terres agricoles même si ce n'est pas son objectif premier. Les objectifs initiaux de cet outil sont le maintien d'activités économiques et la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine non bâti, qui peuvent très facilement être associés aux enjeux de l'agriculture périurbaine (voir notamment le chapitre III.B.2). L'avantage de cet outil est la facilité de mise en place : le dispositif de pré-ZAD notamment, instauré par simple arrêté, sans consultation obligatoire des communes permet la protection d'un périmètre provisoire à effet immédiat. Celui-ci est valable 2 ans et permet de laisser le temps à la négociation de se mettre en place pour un périmètre définitif. Cependant, le périmètre définitif n'est valable que 14 ans est entraîne obligatoirement l'achat des terres par préemption or les terres agricoles n'ont « pas à faire l'objet d'acquisitions systématiques »²⁸. C'est pourquoi, la mission qui a rédigé le rapport *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*, propose de développer cet outil afin d'encourager l'ouverture de négociations avec les collectivités pour la mise en place de dispositifs plus appropriés comme les ZAP ou les PEAN (voir ci-dessous).

²⁸ BALNY P., BETH O. et VERLHAC E. (2009) *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*. Rapport de la mission conjointe du CGEDD et du CGAAER.

c) LES ZAP

Les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ont été créées par la loi d'orientation de l'agriculture de 1999 afin de protéger les espaces agricoles « dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique ». Le périmètre d'une ZAP est proposé par l'établissement public compétent en matière de PLU (commune ou communauté de commune) ou en matière de SCoT au Préfet du département, après accord des conseils municipaux des communes concernées. La ZAP est créée par arrêté préfectoral après avis de la chambre d'agriculture, de la commission départemental d'orientation de l'agriculture (CDOA) et après une enquête publique.

La proposition de création de ZAP doit être établit à l'échelle de la parcelle et doit préciser les motifs et les objectifs de la protection et de la mise en valeur de la zone concernée. L'arrêté et les plans de délimitation de la ZAP sont disponibles à la population à la préfecture et dans les mairies concernées.

L'arrêté de ZAP est annexé au document d'urbanisme et entraîne la soumission aux avis de la chambre d'agriculture et de la CDOA de « tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique » de la zone. Si l'un des deux avis est défavorable, seul le préfet peut autoriser l'aménagement.

Si le changement d'affectation du sol est autorisée dans le code de l'urbanisme ou dans le PLU ou le POS concerné, il n'est pas soumis aux règles précédemment citées.

En Mai 2009, 16 ZAP été créées et 32 projets de ZAP étaient en cours dans 16 départements²⁹ mais aucune n'est située dans la région Poitou-Charentes.

d) LES PAEN

Le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN ou PPEANP) est un nouvel outil d'intervention foncière instauré par la loi relative au développement des territoires ruraux (LDTR) de février 2005. Ce dispositif à la charge des Départements permet de délimiter, à la parcelle, un territoire sur lequel sera appliqué un programme d'action. Les territoires concernés sont les espaces agricoles et naturels « dont

²⁹ **BALNY P., BETH O. et VERLHAC E.** (2009) *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*. Rapport de la mission conjointe du CGEDD et du CGAAER.

le devenir est menacé par la pression urbaine³⁰ ». Les objectifs affichés de cet outil sont de pérenniser les exploitations agricoles et d'améliorer la qualité de vie et l'attraction des périphéries d'agglomérations.

Ce périmètre, rendu inconstructible, et le programme qui l'accompagne doivent être en accord avec le SCoT et sont opposable aux PLU des communes sur lesquelles il s'étend. Sa mise en place implique les accords des communes concernés mais pas seulement. L'établissement en charge du SCoT donne son avis et une enquête publique doit être menée sur le périmètre, la chambre d'agriculture donne son avis sur le périmètre et sur le programme d'action. Ce dernier doit être ensuite porté pour avis à l'Office National des Forêts (ONF) et au Parc Naturel Régional (PNR) si le périmètre considéré est concerné par ces deux structures. Enfin, l'officialisation du périmètre se fait par délibération du Conseil Général qui peut acquérir les terres à l'amiable, par expropriation ou par préemption, un nouveau droit de préemption ayant été créé pour cet outil : le droit de préemption SAFER amendé. Ce droit de préemption permet à la SAFER de préempter des terres agricoles pour le compte du Département. Le Département est ainsi libéré de toute justification à apporter.

Dans le rapport *Protéger les espaces agricoles face à l'étalement urbain*, les auteurs espèrent que cet outil pourra permettre d'unifier les droits de préemption SAFER (appliqués par les SAFER sur les biens agricoles) et ENS (appliqués par les Département sur les espaces naturels remarquables). En effet, aujourd'hui, le Conseil Général qui veut mettre en place un PAEN doit demander, pour les terres agricoles, à la SAFER de préempter en son nom ces terres alors qu'il peut préempter lui-même les espaces naturels. Cela complique la démarche et oblige à distinguer sur un territoire les espaces agricoles et naturels dont les limites sont parfois assez floues.

Dans ce même rapport les auteurs évoquent l'idée (développée dans le paragraphe sur les ZAD) d'encourager la mise en place de ZAD dans l'objectif qu'ils soient transformés en PAEN. Or cela n'est pas encore possible car sont exclus du dispositif par la loi les espaces ouverts appartenant à des zones urbaines ou à urbaniser des documents d'urbanismes et les espaces appartenant à des zones d'aménagement différés (ZAD). La modification du périmètre, qui rend inconstructibles les parcelles qui le constituent, ne peut se faire que par décret des

³⁰ Site internet du Conseil Général des Pyrénées Orientales

ministres de l'agriculture, de l'environnement ou de l'urbanisme. C'est la grande différence avec les ZAP qui fait du PAEN un outil de protection des terres agricoles périurbaines beaucoup plus fort et délicat à annuler.

Comme pour la création d'une ZAP, le périmètre de protection doit être accompagné d'un document d'orientation pour la gestion et la mise en valeur du site. Des mesures doivent être détaillées pour l'exploitation agricole et forestière du territoire, les espaces naturels et les paysages.

Aujourd'hui, seulement trois PAEN sont évoqués, dans les Pyrénées orientales, un PAEN a été créé par la délibération du Conseil Général du 18 Octobre 2010. En Gironde, l'enquête publique a eu lieu du 26 avril au 27 mai 2011. Et en Seine-et-Marne, le diagnostic a été publié en mars 2011.

Pour conclure cette partie, les outils législatifs existent pour protéger les terres agricoles périurbaines, principale enjeu du maintien de cette activité aux abords des agglomérations. Cependant, ces outils peuvent sembler assez lourd à mettre en place (enquête publique, nombreux avis, programme d'actions...) et faire peur à des petites collectivités qui ne se voient pas proposer ce type de périmètre assez restrictif à des agriculteurs surtout quand la majorité d'entre eux sont propriétaires. Car dans le cas du PAEN par exemple, même si le Département n'acquiert pas les terres, les propriétaires ne pourront pas les vendre en terrains à bâtir et les propriétaires exploitants se voient privés d'un coup d'un revenu confortable assuré pour le futur départ à la retraite. La mise en place de ces outils suppose donc une forte implication des agriculteurs locaux pour le maintien de terres agricoles en milieu périurbain, qu'ils ne sont pas tous prêts, et c'est normal, à financer en se privant d'une vente lucrative. L'implication financière des collectivités et/ou des citoyens devrait être envisagée plus souvent.

Dans cette idée, l'association Terre de Liens a créé un fonds d'investissement destiné à financer des biens agricoles (terres et habitat) pour l'installation d'agriculteurs. Par ce fond d'investissement, l'association propose de « mettre à disposition » un peu de son argent pour « mettre à l'abri de la spéculation » des terres agricoles et y installer des agriculteurs en agriculture biologique.³¹

³¹ Site internet de l'association : <http://www.terredeliens.org>

B. LA QUESTION DE LA VIABILITE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS EN ZONE PERIURBAINE

1. L'économie agricole de la région en 2010

Avec un positionnement fort dans plusieurs domaines (viande bovine, melons, cognac...), l'agriculture en Poitou-Charentes représente un poids important dans l'économie régionale : 17 200 exploitations professionnelles, 58 600 emplois et un fort taux d'exportation représentant 48% des exportations de la région.³²

Après la crise économique mondiale de 2008-2009 pendant laquelle les exportations ont connu une baisse importante, l'année 2010 connaît une hausse de 18% de la valeur des exportations agricoles (culture et élevage) par rapport à 2009 grâce à l'augmentation des prix des céréales, du lait et des animaux. Et ce malgré une sécheresse assez importante qui a fait baisser les rendements en céréales et oléagineux notamment.

Ainsi, « dans la région, l'agriculture était à l'origine de 4 % de la valeur ajoutée régionale en 2009. Elle continue ainsi, malgré [un] recul observé depuis 2000, de peser davantage dans l'économie régionale que dans les autres régions de province (en moyenne, 2 % de la valeur ajoutée) »³³

De la même façon, la part de l'emploi agricole régional continue de décroître en 2010 mais est toujours plus importante en Poitou-Charentes (5,3%) que dans les autres régions de France (2,6 % en moyenne)

L'exportation agricole de la région est facilitée par les trois ports d'exportation que compte la région, qui participent de façon importante au développement économique régional. De plus le port de La Pallice est le deuxième pôle d'exportation national de céréales, « le volume exporté en céréales et oléagineux par les trois ports régionaux (dont 92 % par La Pallice) atteint 3,6 millions de tonnes ».

³² Conseil Economique, Social et Environnemental de Poitou-Charentes (<http://www.cese-poitou-charentes.fr/Les-enjeux-de-l-agriculture-en,2328.html>)

³³ Insee Poitou-Charentes (2010) Bilan économique et social 2010 - L'activité des secteurs économiques

La surface en melon a progressé en 2009 après une baisse quasi continue depuis 2003 mais la commercialisation de la production a été difficile ce qui a conduit à des destructions et reports de marchandises. Les surfaces de vigne pour la production d'eau de vie ont-elles aussi augmenté entre 2009 et 2010 et la météo idéale pour cette culture a permis de bons rendements aussi bien pour le vignoble cognaçais que pour les vignobles du Haut-Poitou et du Saumurois. Ainsi, l'exportation de cognac a progressée de 10.7% entre 2009 et 2010.

La production de fourrages à l'inverse, a été très affectée par la sécheresse et les pertes de printemps et d'automne ont été supérieures respectivement de 25 et de 57% par rapport à une année normale. La solidarité entre agriculteurs s'est alors mise en place pour fournir la paille de la moisson aux éleveurs et une mise en ensilage de maïs destinée au grain a été indispensable dans certaines parties de la région.

Comme au niveau national, les producteurs de lait de vache n'ont pas atteint les quotas en 2010 mais les prix payés aux producteurs ont progressé d'environ 10% par rapport à l'année précédente. De plus, « la région conforte sa place de leader dans la filière caprine avec une augmentation de 8 % des livraisons de lait de chèvre destinées à l'industrie » et avec une augmentation des effectifs (+7300 têtes qu'en 2009).

En conclusion, comme partout l'agriculture régionale est fragile face aux événements météorologiques mais elle reste économiquement très importante car par la valeur ajoutée brute qu'elle crée elle place la région au 11^{ème} rang des régions de France métropolitaine

2. L'enjeu économique de l'agriculture périurbaine

Les revenus de tout type agriculture sont liés à trois principaux critères : le type de production qui entraîne des frais et des prix de vente plus ou moins élevés, la superficie cultivée qui joue sur la quantité produite et donc dans la grande majorité des cas, la quantité vendue, et la commercialisation qui peut faire varier les prix d'achat et de revient de la production.

Ces trois critères sont très liés : le choix de la production est grandement lié à la superficie disponible et le choix du type de commercialisation est en partie lié aux cultures réalisés. Commençons par le choix de la production. Par exemple, en milieu urbain et périurbain proche, les terres disponibles étant très faibles et notamment de façon continue

(multiplication des parcelles isolées), le système agricole des grandes cultures n'est pas viable et n'est même pas, dans plusieurs cas, possible à mettre en place car il demande une mécanisation importante inadaptée à des petites parcelles. De plus, cette mécanisation très onéreuse n'est pas rentable si la superficie de l'exploitation est trop faible. Alors qu'il est encore très majoritairement présent dans les territoires périurbains « lointains » où les terres agricoles sont beaucoup plus continues. Mais même sur ces territoires, les grandes exploitations agricoles céréalières rencontrent parfois des problèmes économiques dus à un manque de terres : impossibilité de s'agrandir, perte de terres pour l'urbanisation... ces problèmes étant accentués quand les cours du marché mondial baissent où quand la météo annuelle n'est pas clémente.

Cependant, dans la majorité des territoires étudiés, cette agriculture céréalière reste la plus pratiquée pour plusieurs raisons : le sol qui y est favorable (exemple du Pays d'Aunis) est qui rend cette production très rentable, les subventions européennes qui favorise la production céréalière, le faible cout de main-d'œuvre, ...

Les conclusions du mémoire de fin d'étude de Stéphane DEMINGUET, Ingénieur de l'Enesad, reprises dans le rapport « Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise »³⁴, montrent que plus les exploitations sont proche de la ville-centre (il a fait une comparaison des systèmes économiques des exploitations dans l'agglomération, dans le territoire du SCoT et dans l'aire urbaine de Dijon) plus elles développent des cultures à haute valeur ajoutée. Par exemple sur l'est de l'agglomération de Dijon, 11,1% des surfaces agricoles sont consacrées aux cultures de betteraves, pommes de terres, légumes de plein champs contre seulement 2% des surfaces pour les exploitations à l'est de l'aire urbaine (en dehors du territoire du SCoT). Parallèlement les superficies moyennes de ces exploitations professionnelles sont respectivement de 91 et 128 hectares. Mais l'auteur montre aussi que si les marges brutes standards³⁵ par hectares sont supérieures dans l'agglomération que dans le reste de l'aire urbaine, les marges brutes standards par exploitations restent légèrement inférieures. Dans le cas de Dijon, la production à haute valeur ajoutée ne compense pas le manque de terres à cultiver.

³⁴ **BONNAUD T., SOULARD C. et LEMERY B.** (2005) *Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise*. Rapport INRA-SAD LISTO

³⁵ La marge brute standard est une valeur moyenne de rentabilité affectée à l'hectare en fonction de son utilisation.

En effet, la question de la superficie agricole disponible pour les exploitations en milieu périurbain est aussi une question économique pour différentes raisons. La première est la viabilité de l'exploitation, la quantité produite, si elle est vendue à son juste prix, doit pouvoir permettre de couvrir les frais de fonctionnement de l'exploitation et les salaires des exploitants et éventuels salariés. La deuxième raison est donc celle de l'emploi car une exploitation agricole, notamment pour les cultures qui demande de la main-d'œuvre (maraîchage, viticulture, ...), sera contrainte de créer des emplois si elle veut s'agrandir. Or si l'agrandissement est impossible par manque d'espace, les emplois ne se créeront pas et le manque à gagner pour l'entreprise et pour le territoire peut être important voir entraîner la perte d'autres emplois.

Le dernier point évoqué est celui de la commercialisation des produits agricoles en milieu périurbain. Même si l'on entend de plus en plus parler des nouvelles formes de commercialisation et de consommation des produits agricoles (vente directe, AMAP, ...), celles-ci restent encore très exceptionnelles. Dans les territoires périurbains étudiés comme dans les territoires ruraux, les principales cultures étant des cultures céréalières ou industrielles, celles-ci ne peuvent pas être commercialisées de façon directe car elles sont destinées à être transformées et une grande partie d'entre-elles ne sont pas destinées à l'alimentation humaine (fourrages, agro-carburants,...).

De plus, les nouvelles formes de commercialisation évoquées ci-dessus sont amenées à se développer en milieu périurbain car la demande est très importante et elle permet aux agriculteurs qui font des cultures adaptées à cette demande de profiter directement de la plus-value de leur marchandise sans être contraints par les cours des marchés ou par les marges des intermédiaires, transformateurs ou transporteurs. Ce type de commercialisation demande souvent de pouvoir payer de la main-d'œuvre supplémentaire car le temps passé est plus important (vente sur les marchés, confection des paniers, ...) mais la marge issue de ce type de vente étant plus élevée, beaucoup d'agriculteurs qui ont commencé à commercialiser de cette façon s'y retrouvent tout à fait au niveau financier mais aussi au niveau social. En effet, la vente directe permet la création de relations autres que commerciales, entre producteur et consommateur et limite ainsi les conflits possibles entre agriculteurs et habitants.

3. Les réflexions et « innovations »

a) DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES QUI PRENNENT EN COMPTE LES EVENTUELLES PERTES ECONOMIQUES.

La région Poitou-Charentes est la première région à mettre en œuvre les mesures agro-environnementales (MAE) « désirrigation »³⁶. Initiée dans les Deux-Sèvres en 2010 avant d'être généralisée en 2011, cette mesure prévoit le versement d'une aide (253 euros par ha et par an pendant 5 ans) aux agriculteurs qui s'engage à supprimer l'irrigation sur leurs parcelles. Cet outil permet d'encourager la réduction de la consommation d'eau des exploitations qui font des cultures gourmandes en eau tout en leur assurant un minimum de compensation pour les pertes éventuelles de rendement. De plus, les sécheresses de plus en plus courantes et les restrictions d'eau qui y sont associées ont poussé les agriculteurs à cultiver des plantes moins fragiles et demandeuses en eau (blé dur, pois protéagineux, triticale³⁷, lupin³⁸...).

Cependant, l'arrêt de l'irrigation, intéressant pour les producteurs de céréales, pourrait pousser les éleveurs, s'il devenait obligatoire, à arrêter leur production de fourrages par manque de rendements et de rentabilité et à faire importer dans l'exploitation la totalité de l'alimentation animale ce qui les rendrait plus vulnérables économiquement.

De la même façon, les MAE « eau », détaillé dans le chapitre III.C.3 page 91, permet d'encourager la réduction de la consommation, entre autres agricole, de pesticide en proposant une compensation financière par hectare engagé dans la démarche afin d'atténuer les éventuelles pertes.

b) LES INNOVATIONS DANS LA DIVERSITE DES FORMES DE COMMERCIALISATION : LES CIRCUITS-COURTS

Dans son mémoire « Les circuits courts alimentaires en Deux-Sèvres : reterritorialisation de l'économie et valorisation de la production locale », Emilie COCURAL explique que de nouvelles formes de circuits-courts se développent et principalement les formes de commercialisation collective. En voici quelques exemples :

³⁶ Insee Poitou-Charentes (2010) *Bilan économique et social 2010* L'activité des secteurs économiques, L'agriculture

³⁷ Céréale principalement fourragère, hybride entre le blé et le seigle

³⁸ Légumineuse annuelle utilisée pour l'alimentation animale.

- les « marchés paysans » mis en place par une association de producteurs ou une municipalité, ces marchés sont réservés aux producteurs locaux (il n'y a pas de revendeurs)
- les points de vente collectifs (PVC) appelés aussi magasins de producteurs dans lesquels les producteurs restent propriétaires de leur produits jusqu'à la vente au consommateur mais ils assument à tour de rôle la vente des produits de tous.
- les AMAP, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont des associations entre un groupe de consommateurs et un ou des producteurs. Les consommateurs passent des commandes par la signature de contrats et payent d'avance les produits commandés.
- l'approvisionnement local des cantines scolaires, demandée le plus souvent aux producteurs biologiques qui, s'ils le peuvent, « s'associent » afin d'assurer les quantités importantes demandées.

Cependant les circuits courts ne sont pas nouveaux, la forme la plus connue et la plus ancienne est celle du marché communal mais même ces formes « anciennes » se renouvellent et les formes individuelles de commercialisation de proximité, géographique et économique, se multiplient aussi comme la vente à la ferme, les marchés à la ferme, la vente par correspondance, mais aussi des formes de vente indirectes comme la vente à la restauration traditionnelle locale ou la vente à un commerçant local.

C. L'AGRICULTURE PERIURBAINE, UN PROJET DE SOCIETE ?

« Dans le prolongement d'une mission interministérielle précédente sur l'étalement urbain, les ministres de l'Agriculture et de l'Écologie ont demandé une analyse de sa contrepartie, la disparition des espaces agricoles et naturels. »³⁹

La mise en place d'une mission conjointe du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux (CGAAER), à la demande des ministres de l'Agriculture et de l'Ecologie, et la prise en compte de la problématique des espaces agricoles périurbains dans la dernière loi relative au développement des territoires ruraux (LDTR) de 2005 montrent que l'agriculture périurbaine et la pression foncière qu'elle subie sont considérées et étudiées au plus haut niveau de l'Etat. Mais au-delà des réflexions sur les moyens de protection des terres agricoles périurbaines d'autres volets de cette agriculture périurbaine sont de plus en plus considérés comme des biens communs à protéger ou développer, non seulement pour l'agriculteur mais aussi pour la société en général.

1. Les nouvelles demandes de la population

En effet, les habitants ont de réelles attentes envers cette agriculture, proche de chez eux mais dans la majorité des cas, éloignée de leur façon de vivre et de consommer et des idées préconçues qu'ils ont sur l'agriculture.

Comme je l'explique dans le chapitre III.A.2.a) page 74, les scandales alimentaires de plus en plus nombreux font perdre confiance aux habitants en ce qu'ils achètent dans les circuits longs de commercialisation. Ainsi, une production alimentaire de proximité est de plus en plus recherché par les consommateurs mais la sécurité alimentaire n'est pas le seul argument apporté par les consommateurs de productions locales : la raréfaction du pétrole et le réchauffement climatique expliquent aussi qu'une partie de la population agisse pour cela en limitant, par leurs achats, les transports d'aliments très pollués (transport routier ou aérien notamment).

³⁹ BALNY P., BETH O. et VERLHAC E. (2009) Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain. Rapport de la mission conjointe du CGEDD et du CGAAER.

La proximité entre le producteur et le consommateur permet aussi de pouvoir attendre et demander une qualité de produits supérieure. En effet, le contact facilité entre consommateur et producteur encourage celui-ci à rechercher la qualité pour sa production et permet le contrôle du consommateur, surtout si l'agriculteur est prêt à partager son savoir-faire. Au contraire d'une relation de méfiance, c'est une relation de confiance qui s'installe.

Mais en dehors d'une commercialisation locale, qui ne pourra être pratiquée par tous les agriculteurs du périurbain, les habitants de ces territoires, qui ont pour la plupart quitté la ville à la recherche d'une qualité de vie, sont demandeurs d'espaces de loisirs à proximité de chez eux. Or de plus en plus rares sont les espaces disponibles pour les loisirs (promenade, vélo, ...) en milieu périurbains en dehors des routes et des bourgs, face à cela les habitants se divisent en deux catégories : ceux qui ne profitent pas du territoire dans lequel ils vivent et vont pratiquer leurs loisirs ailleurs et ceux qui utilisent les champs, chemins ruraux, berges... pour leurs loisirs sans se questionner sur l'utilisation qu'en font les agriculteurs ou sur le partage de l'espace. Cette utilisation non encadrée de l'espace agricole entraîne le développement des mauvaises relations avec les agriculteurs locaux et les habitants.

De plus, depuis le développement de la communication au grand public de la problématique environnementale, la population est très exigeante envers l'agriculture et les pollutions dont elle est la source. En effet, la population est de plus en plus demandeuse d'une agriculture respectueuse de l'environnement d'autant plus si l'agriculture est pratiquée à proximité de son lieu de vie.

Enfin, la population, sans savoir toujours que l'agriculture contribue à cela, est demandeuse d'une identité territoriale et culturelle. En effet, la promotion et le développement d'une identité locale rassure la population quant à son appartenance à un territoire. L'agriculture, qui est très présente dans la définition de l'identité des territoires ruraux, l'est beaucoup moins dans celle des territoires périurbains.

Ainsi, les populations périurbaines attendent de l'agriculture périurbaine qu'elle assume plusieurs fonctions, des anciennes mais aussi des nouvelles : une fonction nourricière et économique, une fonction environnementale et d'entretien de l'espace, une fonction

récréative et pédagogique... sans réellement se rendre compte qu'assurer ces services, demande du temps et donc de l'argent pour un agriculteur d'autant plus que ces fonctions ne sont pas rémunératrices.

2. La multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine

A toutes ces attentes, l'« agriculture périurbaine » en tant qu'agriculture de proximité à destination de la population locale et urbaine, paraît la plus à même de répondre. En effet, le nouveau type d'agriculture qui se développe de plus en plus depuis quelques années est une agriculture de proximité qui communique sur le fait que le consommateur sait d'où vient ce qu'il mange. De plus, la grande majorité des formes que prend cette nouvelle agriculture se développe grâce et autour d'un label (AB, Label Rouge, ...) ou d'une marque (Les jardins du Pays d'Aubagne par exemple) qui rassurent quant à la qualité du produit. Ces nouveaux agriculteurs ont aussi pour la plupart d'entre eux, envie de participer à la vie locale et notamment d'avoir une fonction pédagogique et d'accueil. Ainsi, de nombreuses exploitations agricoles qui pratiquent une agriculture périurbaine de proximité, organisent aussi des visites de classe, des portes ouvertes,...

Cependant, cette agriculture de proximité n'est pas forcément la seule à pouvoir répondre aux nouvelles attentes de la population. En effet, une agriculture plus conventionnelle peut très bien, elle aussi, faire de l'accueil et offrir des loisirs comme on le voit avec le développement des gîtes ruraux dans les fermes ou avec l'initiative des « Rando et Agriculture » en Charente-Maritime qui permet d'aller à la rencontre des agriculteurs. De plus, dans le périurbain proche de la ville-centre, la proximité des habitations oblige les agriculteurs à limiter leurs épandages (de fumier, engrais ou pesticides) car la législation a instauré une distance minimum aux habitations pour ces pratiques. Ces efforts forcés pour la protection de l'environnement, ne sont pas regrettés de tous, car si ces restrictions font s'éloigner certains agriculteurs de la ville, d'autres décident de rester et de faire évoluer leurs habitudes en s'engageant d'eux-mêmes dans des mesures restrictives comme les MAE. Enfin, l'agriculture en zone périurbaine qu'elle soit de proximité ou non, biologique ou non, est la principale actrice de la création d'identité territoriale. En effet les paysages, les spécialités agricoles locales... sont la base de la définition d'un terroir et d'un territoire. Or,

l'agriculture ne communique pas assez sur son rôle positif de création et d'entretien des paysages, de maintien d'activités économiques et historiques locales, ...

Si cette communication était réelle et plus efficace, et si les envies de partage et de rencontre entre agriculteurs et habitants étaient plus souvent encouragées et encadrées par les structures compétentes, on peut facilement penser que la population prendrait beaucoup plus facilement la défense et le parti des agriculteurs et des terres agricoles face à l'urbanisation et aux fausses idées reçues sur l'agriculture.

3. L'agriculture sur les bassins d'alimentation de captage d'eau potable

Un des enjeux de l'agriculture périurbaine et de ces relations avec la ville et ses attentes est celui de la pollution diffuse des eaux à destination de la consommation. Le point sur lequel le monde agricole et le monde urbain travaillent le plus ensemble est celui de la protection contre les pollutions des bassins d'alimentation de captage (BAC) d'eau potable. En effet, de nombreuses actions sont menées sur les territoires afin de réduire les épandages de d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires sur les terres appartenant à un BAC.

Ainsi, sur le site internet du ministère de l'agriculture on peut y lire qu' « un comité de pilotage [...] a été créé pour construire des outils permettant de favoriser le développement de l'agriculture biologique pour la protection des ressources en eau, en particulier des captages d'eau potable ». Ce comité de pilotage est constitué des acteurs de l'agriculture biologique, des représentants de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), des agences de l'eau, du Ministère de l'écologie et du Ministère de l'agriculture. Il a mis au point une grille d'analyse des territoires concernés par la problématique de pollution des ressources en eau potable afin de cibler les territoires dans lesquels le potentiel de développement de l'agriculture biologique est bon. Cette analyse est faite selon les critères suivants: potentiel de production et de consommation, états et capacités des filières, contexte politique et cadre réglementaire du territoire. Dans le même temps, le comité de pilotage a fait créer des outils de communication sur la méthodologie et les outils disponibles pour installer des productions biologiques sur les BAC. Le programme Re-sources de la région Poitou-Charentes détaillé dans le chapitre IV.D.4. page 130, est un assez bon

exemple de concertation autour de cette problématique qui a permis la conversion en agriculture biologique de plusieurs exploitations agricoles sur des BAC de la région en 2009.

Sans forcément aller vers l'agriculture biologique, les MAE territorialisées à enjeux « eau » sont un outil qui permet d'encourager les agriculteurs à réduire leur consommation de pesticides. Les objectifs étant une réduction, en 5 ans, de 50% de la quantité de produits phytosanitaires (hors herbicides) et de 40% de la quantité d'herbicides utilisées par rapport à une référence de territoire, ces mesures sont prioritairement développées sur les BAC. Une compensation financière par hectare engagé dans la démarche est versée. Mais cette mesure s'accompagne aussi d'un diagnostic des pratiques de l'exploitation, d'une formation gratuite de l'exploitant aux principes et méthodes d'agriculture intégrée et d'un suivi, par l'animateur du bassin versant, de l'évolution des pratiques de l'agriculteur. L'agriculteur s'engage aussi à semer des « cultures intermédiaires pièges à nitrates » (CIPAN) sur les terres libres entre chaque culture.

L'exemple des zones de captages de la ville de Rennes est intéressant : la ville de Rennes contrainte par la loi sur l'eau de 1992 d'agir sur la qualité de l'eau engage une déclaration d'utilité publique afin de réaménager foncièrement le territoire de ces BAC pour acquérir les terres de protection des captages. Les agriculteurs, qui ne sont pas concertés dans la démarche de la ville lance une action en justice. Ils n'auront pas gain de cause (les actions de la ville ne sont pas annulées) mais ils obtiennent une reconnaissance de la ville qui accepte une réflexion globale sur le remembrement du territoire, et un versement de dédommagements. En contrepartie, les agriculteurs mettent aux normes les bâtiments d'élevages et s'engagent à développer les bonnes pratiques agricoles.

Ainsi, les agricultures périurbaines, leurs avantages, leurs inconvénients, leurs enjeux, leur potentiel, mais aussi les attentes de la population, les conditions de travail des agriculteurs, les relations entre agriculteurs et habitants et entre monde agricole et élus sont de plus en plus étudiés et considérés à tous les échelons de la société et dans beaucoup de plans d'actions politiques. On peut donc considérer qu'aujourd'hui l'agriculture périurbaine au sens large est un véritable sujet de société. Cependant, même si la demande locale est très forte, elle reste très ciblée sur les circuits-courts et les projets concrets et globaux autour de ces différentes agricultures étant encore à l'état embryonnaire dans la majorité des

territoires et dans les discours politiques, on peut penser que le projet de société pour l'agriculture périurbaine n'est pas encore bien défini.

D. LES ENJEUX POLITIQUES

Ce qui ressort des trois enjeux précédemment étudiés et de leur traitement sur le terrain est la question politique. En effet, de plus en plus de collectivités à toutes les échelles réfléchissent à leur action sur l'agriculture périurbaine que se soit sur le volet foncier, économique ou sociétal. Or ces réflexions, qui vont dans quelques cas seulement jusqu'à l'action concrète, sont souvent difficiles à mettre en place et suscitent des débats que l'on ne prévoyait pas.

1. L'implication des agriculteurs dans les décisions d'aménagement du territoire

La première faiblesse ces réflexions locales est celle de la faible participation du monde agricole. Celle-ci étant difficile à obtenir pour différentes raisons.

La première étant que dans les communes périurbaines les agriculteurs sont de moins en moins représentés dans les institutions publiques à commencer par les conseils municipaux. Cela est probablement dû au fait que leur nombre est en baisse alors que la population municipale augmente, proportionnellement, ils ne représentent qu'une toute petite part de la population municipale. De plus, il y a de plus en plus de commune qui n'ont plus d'agriculteurs sur leur territoire, l'espace agricole communal étant cultivé par des agriculteurs des communes voisines.

La deuxième raison est probablement celle du corporatisme. En effet, une partie du monde agricole et notamment dans les espaces périurbains, pense que le meilleur moyen de se défendre contre toutes les agressions de la ville est le corporatisme. Il ne s'agit pas de tous les agriculteurs mais ceux qui subissent le plus d'« attaques » de la part du monde urbain et ceux qui le vivent le plus mal pensent que le dialogue n'est pas efficace.

L'autre faiblesse des réflexions locales, pour celles qui intègrent des représentants du monde agricole, est celle de la représentativité de ces délégués. En effet, le monde agricole est très partagé dans leurs représentations, dans leurs enjeux et dans leurs stratégies. Ainsi, rien que la représentation des différentes productions du territoire est très complexe à obtenir.

Or il existe des groupements d'agriculteurs dans les territoires, par production ou par regroupement géographique, comme par exemple le comité rural de développement agricole Aunis et marais poitevin ou les GAB (groupements des agriculteurs biologiques). La participation de ces différentes associations peut permettre d'assurer une plus grande diversité de représentation des agriculteurs.

2. La méconnaissance du monde agricole de la part de la population.

Contribuer à une meilleure connaissance de l'agriculture est une étape essentielle pour rétablir une relation de respect envers l'activité agricole qui facilitera un dialogue entre les citoyens-consommateurs et les agriculteurs.⁴⁰

La méconnaissance des populations urbaines dont souffre agriculture d'aujourd'hui est due à plusieurs facteurs, liés à la baisse de la part de la population agricole dans la population française, continue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette baisse, due à la mécanisation de l'agriculture et à l'augmentation des rendements de production à entraîné de façon logique une baisse de la représentativité du monde agricole dans le monde politique et notamment aux postes de maires. En effet, en 1950, 55% des maires étaient agriculteurs alors qu'en 2001, ils n'étaient plus de 18%⁴¹. Dans les communes périurbaines, qui ont vu leur population augmenter très rapidement depuis les années 1960 de part l'arrivée « d'urbains », cette baisse de représentativité a été très brutale.

Le second facteur est celui des histoires familiales des populations urbaines d'aujourd'hui. En effet, le nombre d'agriculteurs étant en baisse depuis plusieurs générations, la part des familles habitant les communes urbaines ou périurbaines dont les parents ou grands-parents étaient agriculteurs diminue. Ces familles « étrangères » au monde agricole ont une image distordue de l'agriculture et de son rôle par manque de relations et d'échanges avec la population agricole.

⁴⁰ ZIMMERMANN J. et ARROJO N. (2006) *Trois sentiers d'interprétations en Ile-de-France* Fiche de la Bergerie Nationale

⁴¹ <http://www.maires39.asso.fr/pages/endirect0902.php>

Pour ces populations et pour les élus qui la représente, ainsi que pour les agriculteurs, il est donc important de recréer des liens entre ces deux mondes agricole et urbain qui ont été séparé par les évolutions démographiques, techniques et sociales des 50 dernières années.

3. La solution du dialogue

*Des concertations locales permettent en effet d'anticiper ou de gérer les conflits, mais également de co-construire des projets.*⁴²

Afin de recréer ces liens entre habitants et agriculteurs, que ce soit en milieu urbain, périurbain ou rural, il est important que les élus locaux soient encouragés et accompagnés pour faciliter l'implication des agriculteurs dans les réflexions et les actions menées par la collectivité. Car la considération du milieu agricole par la population passe par l'implication des acteurs agricoles dans l'aménagement et la gestion du territoire.

Afin de promouvoir et de développer « le dialogue territorial » le réseau des Associations de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) a été à l'initiative du projet « Dialog » constitué en 2006. Par un large partenariat entre des structures très différentes qui travaillent sur le milieu agricole et l'analyse de leurs expériences dans le domaine du dialogue entre agriculteurs et élus, le projet a été de réaliser des documents détaillant quelques outils méthodologiques pour mettre en place, faciliter ou retrouver des échanges entre les acteurs agricoles et politiques locaux.

Les différentes expériences présentées sont de trois types : des concertations imposées par des procédures réglementaires (élaboration de PLU, SCoT,...), des échanges initiés par les institutions territoriales locales (communes, Chambres d'Agricultures, ...) ou des démarches lancées par des acteurs locaux (Agriculteurs, consommateurs, élus locaux...).

Au niveau méthodologique, les fiches insistent sur points bien distincts qui, s'ils sont considérés par l'animateur des échanges comme essentiels, permettent leur réussite. Ces trois thèmes sont la connaissance du territoire et des acteurs, la mobilisation des participants et le cadre des échanges.

⁴² Réseau des Associations de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales sur leur site internet : <http://www.afip.asso.fr>

IV. LES LOGIQUES D'ACTEURS ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE.

A. LES ACTEURS « HISTORIQUE » DU MONDE RURAL: LE POINT DE VUE DES AGRICULTEURS

1. Les chambres d'agriculture : spécialistes de l'agriculture locale

D'après l'entretien avec Florence G., responsable du département Economie et Territoire de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime.

L'agriculture du territoire de l'aire urbaine de La Rochelle est une agriculture de grandes cultures et de polyculture-élevage (laitier allaitant principalement). Les structures agricoles sont plutôt grandes (100 à 150 ha en moyenne) ce qui est assez courant pour ces cultures mais les exploitants sont plus jeunes que la moyenne national et régional (40-45 ans) dans les communes les plus proches du pôle urbain. Ainsi, cette agriculture apparaît plus dynamique et entreprenante qu'ailleurs. Les jeunes qui s'installent sur ce territoire sont de deux types : dans le cadre familiale sur des structures « solides » ou hors cadre familiale (les exploitants ne sont pas issus du monde agricole) sur des petites structures. Cette deuxième catégorie étant celle qui se dirige le plus vers une agriculture de « proximité » en maraichage ou en élevage et qui développe la vente directe et l'agriculture biologique.

Ce qui caractérise le territoire de l'aire urbaine de La Rochelle c'est aussi des terres agricoles peu adaptées à la culture maraîchère. Ainsi, au travers des discussions du SCOT, communiquer sur cette spécificité a été une des principales actions de la chambre d'agriculture afin de faire comprendre aux élus que le maraîchage « de proximité » qui était très demandé, n'était pas forcément possible à grande échelle sur le territoire. En effet, les chambres d'agriculture ont une connaissance poussée de l'agriculture locale, des spécificités des terres agricoles et des caractéristiques des sols cultivés. Ainsi, les techniciens des chambres d'agriculture savent ce qui peut se faire ou non sur les terres agricoles périurbaines, sachant que celle-ci sont différentes d'un département à l'autre (voir chapitre II.B.1.a), page 34). Ainsi, ces connaissances permettent de recadrer les volontés des élus en fonction des capacités et possibilités des agriculteurs et des exploitations du territoire. Un des objectifs des chambres d'agriculture étant de favoriser l'installation d'agriculteurs, ces installations doivent se faire dans de bonnes conditions qui leur permettent d'assurer leur

pérennité (notamment en ce qui concerne le revenu du ou des exploitants), avoir un type de sol en cohérence avec la production choisie est un point fondamental à la réussite d'un projet d'installation.

Les actions de la chambre d'agriculture de Charente-Maritime sur l'agriculture périurbaine sont donc essentiellement des actions de conseil ou d'expertise : la chambre d'agriculture participe, par l'intermédiaire de ses techniciens, à des groupes de discussion, d'échange et de concertation sur ce thème comme dans le groupe de travail « Ruralité » de la communauté d'agglomération de la rochelle (voir chapitre IV.D.1, page 117) ou le programme de recherche DYTEFORT⁴³.

Pour ce qui est de **la problématique du foncier**, la chambre d'agriculture agit de différentes manières : elle fait de la veille sur les documents d'urbanisme et rend un avis sur ceux de l'agglomération rochelaise. Son principal point de réflexion et de travail est celui de la localisation des sièges d'exploitations. Dans les documents d'urbanisme, elle est vigilante à la conservation de ces sièges en milieu urbain ou périurbain et communique sur les problèmes de délocalisation de ces sièges. La chambre d'agriculture souhaiterait que des nouveaux sièges d'exploitations puissent s'installer au sein du pôle urbain mais les restrictions de construction sur les terres agricoles sont nombreuses. Ces restrictions faites initialement pour protéger les terres agricoles sont aujourd'hui, en milieu urbain, un frein à l'installation de nouveaux agriculteurs. En effet, pour limiter les fausses installations agricoles et éviter que les agriculteurs au moment de leur départ en retraite restent habiter sur les terres agricoles, les autorisations de constructions d'habitations sur ces terres sont de plus en plus difficiles à obtenir. Or, l'installation d'un jeune agriculteur en milieu périurbain est d'autant plus facilitée qu'un logement est disponible sur ou à proximité des terres qu'il cultive. De plus, la délocalisation des sièges d'exploitations en dehors de l'agglomération et de sa périphérie entraîne logiquement un passage plus rapide des terres agricoles urbaines en terrains constructibles, l'exploitant-proprétaire étant moins dépendant professionnellement de terres éloignées, difficile d'accès...

⁴³ Le programme « DYnamiques TErritoriales et FOncières dans le Rural en Transition du grand ouest » est un projet de recherche piloté par l'université de Nantes constitué de 5 volets de recherche dont le volet 3 est intitulé « usages et représentations des espaces agricoles »

En ce qui concerne **les attentes de la population**, la chambre d'agriculture les évalue au contact des élus à travers les partenariats qu'elle mène avec les collectivités car elle n'a pas de relation directe avec la population locale en dehors de celle du monde agricole. Cependant, elle mène quelques actions de communication et de sensibilisation sur l'alimentation par exemple en organisant des marchés de produits locaux ou des événements de rencontre entre monde agricole et « urbain » (randonnées de visite de fermes et de rencontre des agriculteurs)

Pour Florence G., la communication sur le monde agricole est un véritable enjeu que ce soit au niveau local ou national. D'après elle, cette communication est soit défensive et maladroite pour justifier des pratiques de moins en moins comprises, soit démagogue en allant dans le sens de ce que la population veut entendre et voir, sans rapport avec les possibilités de l'agriculture locale.

2. Les Directions Départementales du Territoire

Les Directions Départementales des Territoires (DDT) sont des services déconcentrés de l'Etat sous l'autorité du Préfet du département. Elles ont pour missions d'appliquer les politiques européennes et nationales dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, l'habitat, la sécurité routière et l'agriculture.

Dans le domaine de l'agriculture, les services des DDT s'occupent notamment du versement des aides européennes et nationales, des contrôles des exploitations agricoles, de l'accompagnement des plans de modernisation des exploitations.

Les DDT peuvent mettre en place un Projet Agricole Départemental (PAD). Les PAD ont été créés par la loi de modernisation agricole de 1995 afin de déterminer « les priorités d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation au niveau départemental. » Ces documents sont élaborés au sein des CDOA de chaque département. C'est donc un travail de concertation avec les différents acteurs de l'agriculture du territoire départemental. Le PAD de la Vienne, précédé d'un diagnostic poussé de l'agriculture du département, définit des objectifs généraux comme un revenu suffisant pour les exploitants, de bonnes conditions de travail, une meilleure formation générale des futurs exploitants, ou 90 installations agricoles par an... et des objectifs par filière comme « favoriser le « non-isolement » des exploitants ayant de l'élevage » par l'entraide par exemple, accompagner les

projets d'installation en élevage caprin, création d'un dispositif de tutorat pour la diversification...

La DDT de la Vienne a aussi été l'instigatrice de la rédaction d'une charte intitulé « charte pour la prise en compte des espaces ruraux dans les projets de territoires de la Vienne », signée par le Préfet, le conseil général, l'Association des Maires, les Agglomération de Poitiers et de Châtellerauld, la SAFER, la Chambre d'Agriculture et le Centre Régional de la Propriété Foncière. Même si ce type de documents ne paraît pas très engageant pour les collectivités signataires, il permet un dialogue entre les acteurs départementaux sur les thèmes de l'agriculture et de l'urbanisation toujours intéressant pour la compréhension et la prise en compte des différents enjeux, d'autant que les échanges sur ces thèmes sont encore assez rares même s'ils se multiplient depuis peu.

Cette charte établit le contexte agricole et d'urbanisation du département, développe les cinq engagements suivants face aux problématiques soulevées par ce contexte et son évolution.

1. Considérer les espaces agricoles et forestiers comme composantes à part entière du territoire
2. Utiliser l'espace de façon économe et raisonnée : garantir un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles et forestiers
3. Pour une approche de l'utilisation des territoires sur le long terme et à une échelle adaptée
4. Utiliser et optimiser les outils de gestion de l'espace pour en assurer une gestion pérenne et pour faciliter l'aide à la décision
5. Favoriser la pédagogie et la concertation entre les différents acteurs et usagers de l'espace

De plus elle présente, en annexe, tous les outils à disposition des collectivités et des acteurs pour la protection des espaces et des exploitations agricoles. Ainsi, il se présente comme un outil d'aide à la décision pour les petites collectivités territoriales et notamment les communes périurbaines.

Les engagements de cette charte peuvent paraître vagues et peu concrets mais ils découlent d'une réflexion sur les représentations de l'agriculture, de l'urbanisation et de leurs enjeux. De plus ce document recommande quelques actions assez concrètes comme par exemple la réalisation de diagnostics agricoles dans le cadre des documents d'urbanismes ou la mise en place d' « outils de connaissance et d'aide à la décision à une échelle plus vaste que celle de la commune. » La méthodologie et le contenu d'un diagnostic agricole est même détaillé en annexe de la charte.

B. DE NOUVEAUX ACTEURS POUR DE NOUVELLES FORMES D'AGRICULTURE : UNE VOLONTE DE DIALOGUE

1. L'AFIPaR

L'Association de formation et d'information pour les paysans et les ruraux (AFIPaR) est une association d'éducation populaire qui a pour objectif de renforcer l'autonomie et la responsabilisation des personnes en soutenant les solidarités, les réseaux d'acteurs locaux et les actions citoyennes notamment en milieu rural.

Elle agit principalement dans trois domaines : le développement de l'agriculture durable, la création d'activité et l'accompagnement des initiatives locales. De part son affiliation au réseau AFIP, elle a vocation à participer à la réflexion nationale sur ces thèmes et son appartenance au réseau InPACT Poitou-Charentes⁴⁴ montre sa volonté de travailler en collaboration avec d'autres structures.

Le principal axe d'action de l'AFIPaR en ce qui concerne l'agriculture locale et durable est celui de l'appui méthodologique aux groupes de producteurs pour la mise en place ou le développement de circuits de commercialisation et notamment la vente pour la restauration collective et le développement de micro-filière (chanvre, bois énergie, ...)

Le second thème de travail de l'association est celui de la formation et du conseil aux agriculteurs notamment au moment de monter un projet d'installation ou dans des exploitations plus anciennes sur l'organisation du travail ou la médiation entre associés.

Enfin, quelques actions de sensibilisation à l'alimentation saine et à l'agriculture durable sont menées par l'AFIPaR.

Sur le thème de l'agriculture périurbaine, l'association AFIPaR, comme d'autres associations du réseau InPACT (notamment l'association ARDEAR, voir chapitre IV.I.B.3 page 106) a participé ou participe à différentes actions locales notamment l'installation de maraîchers en agriculture biologique sur la commune de Poitiers (voir chapitre IV.D.1 page 115).

⁴⁴ Confédération d'associations qui travaillent à un développement agricole et rural durable. Du réseau est née l'association InPACT Poitou-Charentes qui a pour objectif de coordonner les actions des associations membres.

2. Les CIVAM créés par et pour les agriculteurs locaux

D'après l'entretien avec Mélanie P., animatrice de la FRCIVAM⁴⁵ Poitou-Charentes, référente du CIVAM Marais Mouillé.

Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont nés dans les années 1950 de la rencontre entre deux associations : l'Association nationale des maîtres et maîtresses agricoles et l'association des Amicales laïques, deux structures affiliées à la Ligue de l'enseignement. Cette origine enseignante est due au fait que ces deux associations agissaient en milieu rural, la première pour favoriser l'accès à la formation professionnelle face aux avancées techniques d'après-guerre et la deuxième pour permettre à tous un accès à la culture par l'organisation de conférences, de séances de cinéma, de théâtre. Ces deux associations se sont rapprochées à l'occasion de l'organisation en commun de journées d'informations agricoles. Les objectifs initiaux et toujours d'actualité des CIVAM sont de moderniser l'agriculture tout en maîtrisant le développement, de permettre l'autonomie des familles du monde rural, de diffuser le savoir...

Le CIVAM Marais Mouillé est donc une association Loi 1901 créée en 2008 par des agriculteurs du territoire du marais poitevin mouillé, au Sud-est de l'aire urbaine de Niort, territoire de bocage très humide appelé aussi la Venise Verte. Cette initiative part du constat que le bois issu des nombreuses haies du territoire n'est pas valorisé alors que quelques collectivités du territoire sont équipées de chaudières à bois qui ne servent plus ou qui utilisent du bois importé d'autres régions. L'idée est née de mettre en place un circuit court de bois plaquette (ou bois déchiqueté). L'objectif principal étant de valoriser le bois produit tout d'abord par l'entretien des haies des exploitations puis des rebus de l'exploitation des peupleraies ainsi que du bois issu des canaux du marais. La durabilité du projet et l'équité dans sa mise en place étant aussi considérées comme des critères exigés.

Les intérêts vus à la mise en place d'un tel circuit de valorisation du bois sont non seulement un entretien facilité et économiquement intéressant des arbres têtard, très nombreux sur le territoire, mais surtout la création d'une dynamique territoriale qui repose sur le partenariat entre les agriculteurs et les collectivités. Cette dynamique pouvant initier et faciliter la mise en place d'autres actions sur l'agriculture locale.

⁴⁵ FRCIVAM : Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

Comme dans de nombreuses situations, l'idée a abouti à un marché concret grâce à quelques personnes influentes et convaincues de l'intérêt et de la faisabilité du projet. Dans ce cas, c'est un élu de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) qui a permis que la collectivité devienne un des premiers clients du groupement d'intérêt économique (GIE) créé par le CIVAM pour la commercialisation du bois. La CAN achète donc depuis le mois d'Avril 2010 le bois qui lui permet de chauffer la piscine de Mauzé-sur-le-mignon dont elle a la gestion. La consommation de cette structure est de 400 tonnes par an. De la même façon, un agriculteur appartenant au CIVAM qui siège au conseil municipal de la commune de Coulon, commune du marais, a convaincu la municipalité de s'approvisionner localement pour alimenter la chaudière à bois qu'elle possède déjà depuis 10 ans. Malgré l'âge de la chaudière qui posa quelques problèmes lors du premier approvisionnement, les locaux de la mairie sont dorénavant chauffés grâce au bois produit sur le territoire communal ou sur les communes voisines. Ces pionniers du chauffage au bois local donnent des idées. Ainsi, la municipalité de Niort serait intéressée pour l'achat d'une chaudière à bois.

Ce type d'action a pour effet de rapprocher indéniablement les collectivités du monde agricole et ainsi d'augmenter la compréhension de l'autre par le dialogue. Cette volonté est aussi exprimée par Mélanie P. en ce qui concerne les relations entre le monde agricole et la population locale. Le CIVAM a ainsi une réelle détermination de « créer du lien » entre ces deux entités de la société. Concrètement, pour atteindre cet objectif, le CIVAM organise des conférences, des projections-débats... sur le thème de l'agriculture et du développement durable. D'après l'animatrice, les remarques qui ressortent de ces rencontres sont principalement sur les thèmes de l'agriculture polluée et de la responsabilité du consommateur. Sa réponse à ces questionnements est la suivante : « il faut expliquer pourquoi on en est arrivé là [à une agriculture polluée] et comment on fait, tous ensemble, pour changer [de modèle agricole] »

3. L'ARDEAR les pionniers de l'engagement pour l'agriculture périurbaine

D'après l'entretien avec Philippe P., directeur de l'ARDEAR Poitou-Charentes.

L'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR) Poitou-Charentes est une association régionale qui travaille à la promotion et au développement d'une agriculture « paysanne et durable » ainsi qu'à l'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations qui pratique une agriculture plus respectueuse de l'environnement en produisant « une alimentation saine et de qualité ». Afin de pouvoir agir selon ces axes d'actions, l'ARDEAR est financée principalement par le Conseil Régional, le fond VIVEA⁴⁶ pour les formations qu'elle propose, et le Fond Social Européen (FSE) pour les actions d'aide à l'installation.

Pour Philippe P., l'agriculture périurbaine n'existait pas en tant que telle il y a peu, « elle ne se voyait pas sur le territoire ». Aujourd'hui, elle se dessine peu à peu face à la pression foncière. Selon lui, le prix et la disponibilité des terres agricoles en milieu périurbain est le principal enjeu de cette agriculture qui rend encore plus difficile qu'ailleurs la transmission des exploitations et l'installation de jeunes.

La population périurbaine, qui accepte mal les inconvénients de la proximité avec l'agriculture (bruits, odeurs...) est pourtant demandeuse de consommer une alimentation locale. Pour l'ARDEAR, c'est à l'agriculture de changer ses pratiques tout en assurant une nouvelle fonction d'accueil et d'éducation. Cette population, qui méconnaît la problématique foncière rencontrée par les agriculteurs périurbains, accepte cependant mal le risque de disparition qui pèse sur une exploitation qu'elle connaît bien (comme à Buxerolles). Les élus quant à eux, ont une approche « plutôt favorable » de cette agriculture mais « ils ne savent pas comment la concrétiser ». Ainsi, pour Philippe P. il faudrait « une réelle concertation afin de définir un véritable projet agricole ». La question qui reste à résoudre est celle de la forme que prendraient ces échanges, mais si l'on cherche un peu on devrait trouver des initiatives encore peu connues qui ont montré leur efficacité comme, par exemple, les commissions agricoles communales (voir paragraphe IV.D.1.c) page 120)

⁴⁶ Le fond VIVEA est un fond d'assurance formation à destination des porteurs de projet à l'installation dans les domaines de l'agriculture, les travaux forestiers, les travaux agricoles et du paysage.

Enfin, l'association est plutôt optimiste pour l'avenir de cette agriculture. Les actions publiques toutes récentes (notamment sur Poitiers, paragraphe IV.D.1.a) page 115), donnent de l'espoir à cette association et ses bénévoles qui travaillent sur ces thématiques depuis 10 ans maintenant et qui, depuis le début de la périurbanisation, avaient beaucoup de mal à convaincre du bienfondé de l'installation d'agriculteurs sur ces territoires. Ces récentes ou futures installations, sous formes de projets originaux (maraîchage biologique, petits élevage de volailles ou caprins, plantes aromatiques et médicinales...) vont « remodeler le paysage urbain ».

C. LES ACTEURS-OUTILS : DES PLUS ANCIENS AUX PLUS RECENTS

1. Les SAFER : l'art de la négociation

D'après l'entretien avec Alain P., responsable du service départementale de la Vienne à la SAFER,

Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) sont des sociétés anonymes sans but lucratif. Elles ont été créées en 1960 (lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962) pour les missions de service public suivantes : maintenir et développer l'agriculture et les espaces forestiers, participer au développement local et préserver les paysages, l'environnement et les ressources naturelles.

Afin mener à bien de ces missions, elles mettent en place trois types d'actions : l'étude du marché foncier et la réalisation d'études foncières, l'achat, l'échange, la revente et la gestion de biens et l'aménagement de l'espace (aide et orientation de porteurs de projets, restructuration d'exploitations,...)

Un des atouts de la SAFER est son comité technique composé d'organisations agricoles, de collectivités (Conseil Général), d'élus (association des maires), de l'Etat (DDT et services fiscaux), et dans certains cas du conseil régional, d'associations de protection de l'environnement, ... Ce comité, cherche à être représentatif de l'intérêt général et permet de prendre en compte les avis de tous. Il étudie les candidatures à l'achat d'un bien (terres, exploitation...) et émet un avis au conseil d'administration qui prend la décision finale. Cette décision doit ensuite être validée par les commissaires du Gouvernement, qui représentent les Ministères de l'agriculture et des finances, et qui veillent à ce que les choix des SAFER soient conformes à la politique d'aménagement définie par les pouvoirs publics.

« Dans le département de la Vienne il n’y a pas d’actions spécifiques aux espaces périurbains »

Cependant, les conventions et négociations avec les collectivités se développent. Celles-ci peuvent prendre différentes formes :

- La négociation est le principal rôle de la SAFER qui sert de « tampon » entre la collectivité qui a un projet sur des terres agricoles et l’exploitant quand celui-ci ne veut pas perdre de surface (il arrive que l’exploitant propriétaire accepte de réduire sa surface d’exploitation surtout s’il approche de l’âge de la retraite par exemple, en effet la spéculation foncière est, dans de nombreux cas, très intéressante financièrement pour les agriculteurs).
- La réflexion sur la problématique de l’espace agricole avec les municipalités comme à Buxerolles (commune voisine de Poitiers) par exemple « on ne nous a pas demandé d’action spécifique, on gère le quotidien ».
- La relocalisation est la principale possibilité d’action concrète de la SAFER sur l’agriculture périurbaine: il s’agit « d’éloigner les agriculteurs de la ville » en leur proposant des terres de dédommagement pour compenser les terres perdues dans le projet d’urbanisation. Alain P. décrit cette possibilité comme un « accompagnement des agriculteurs qui respecte les négociations avec la collectivité »
- La mise à disposition. Dans le cadre de Convention de Mise à Disposition (CMD) entre une collectivité et des agriculteurs, la SAFER peut finaliser les contrats d’occupation des terres.
- Le recensement des besoins en espaces se développe à la demande des collectivités depuis 6 ans (Vouglaisien, Neuvilleois,...)
- La préemption représente environ 5% de l’activité de la SAFER

La SAFER et la protection de l'environnement :

Dans la Vienne, la SAFER travaille avec le Conservatoire des espaces naturels qui est représenté non pas au comité technique mais au conseil d'administration. Ce dernier étant celui qui prend la décision après avis du comité technique.

De plus, elle a signé une convention avec le Conseil Général pour la préservation des Espaces Naturels Sensibles. D'après Alain P., ces actions sont compatibles car elles ne concernent pas les mêmes terres et de plus, « la SAFER est là pour gérer les conflits d'usage »

La SAFER Vienne et l'agglomération de Poitiers:

La SAFER a eu un contact avec la communauté d'agglomération du Grand Poitiers car celle-ci voulait mener une étude sur l'agriculture périurbaine mais cela n'a pas fait suite à des actions.

« Dans un rayon de 5 km autour de Poitiers, on y travaille plus depuis 15 ans mise à part pour des cas de préemption d'urgence »

Par exemple, le cas d'une transmission qui a eu lieu il y a 3 ans à Saint-Julien-l'Ars, pendant laquelle l'exploitation est passée de 200 à 120 hectares.

La SAFER ne peut cependant pas grand-chose dès qu'il s'agit d'un changement de destination des terres car le droit de préemption devient urbain et non plus agricole.

C'est pourquoi, la SAFER Poitou-Charentes a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier pour travailler en collaboration notamment sur le projet de la Zone de la République 4 pour lequel elle a réalisé le recensement des propriétaires, étudié la situation des exploitations et simulé leur avenir économique. Tout cela dans l'objectif de mener des négociations en préservant l'avenir et la viabilité économique des exploitations

1. L'EPF

L'Établissement Public Foncier (EPF) de la région Poitou-Charentes a été créé en juin 2008 suite au constat suivant : l'absence de politiques et de stratégies foncières claires sur le territoire et l'absence d'ingénierie foncière (moyens techniques) ont des effets très négatifs sur des enjeux tels que l'habitat, le maintien des commerces et services de proximité ou la protection de l'environnement dans les territoires de la région. L'EPF a pour but d'anticiper ses effets négatifs en mettant à la dispositions des communes des moyens humains, techniques et financiers pour mettre en place leur projets mais surtout établir les stratégies foncières à long terme et aider à la décision les collectivités locales.

Ainsi, l'EPF a la possibilité de réaliser des réserves foncières pour le compte des collectivités locales demandeuses, ces demandes sont fixées dans une convention. L'EPF Poitou-Charentes (EPF PC) est une EPF d'Etat ce qui signifie que sa création résulte d'une collaboration entre l'Etat et les collectivités locales, le projet a été examiné par le Conseil d'Etat et son directeur est nommé par l'Etat.

Les EPF établissent un Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui définit les orientations futures. Dans le cadre de ce plan, les interventions foncières peuvent se faire de nombreuses façons. L'EPF peut agir par préemption dans le cas d'une ZAD, peut obtenir par délégation, le droit de préemption urbain, ou peut intervenir dans le cadre d'une convention avec la SAFER. Mais le plus souvent, les interventions foncières se font à l'amiable.

A la création d'un EPF s'ajoute la création d'une taxe locale, la taxe spéciale d'équipement (TSE) fixée par les collectivités locales siégeant au conseil d'administration, qui permet de créer un fonds pour les premières actions de l'EPF mais qui est amenée à être diminuée ou annulée quand l'établissement aura suffisamment de recettes pour mener ses actions. Dans la présentation de l'EPF PC réalisée par la Direction régionale de l'Équipement en 2008, les autres revenus qui sont amenées à compléter voire à remplacer cette taxe sont : les « produits des reventes du stock foncier et immobilier après portage » et les « emprunt, subventions,... ».

Depuis la loi LDTR de 2005, les EPF ont une mission supplémentaire : celle de la protection des espaces agricoles et naturels. L'ajout de cette mission n'élargit pas les possibilités des EPF (ils n'avaient pas « l'interdiction » de protéger ces espaces avant cette loi) mais il rappel

que cela est possible et plusieurs EPF s'en saisissent pour y consacrer jusqu'à 5% de leur budget⁴⁷. Mais la principale participation des EPF à la protection des espaces naturels et agricoles périurbains est celle de la reconquête des friches et de la densification urbaine qui permettent de limiter l'étalement urbain. Ces actions permettent notamment de réduire les couts à long terme en termes de déplacements, pollutions, services ... même si les couts initiaux sont élevés, d'où l'avantage de l'implication des EPF qui permet une mutualisation.

Mais en plus de son rôle d'acteur du foncier, un EPF a aussi un rôle d'observatoire qui lui permet d'analyser et de comprendre les logiques du marché foncier sur lequel il travail.

⁴⁷ **BALNY P., BETH O. et VERLHAC E.** (2009) *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*. Rapport de la mission conjointe du CGEDD et du CGAAER.

2. Les observatoires

Les observatoires se développent ou sont en réflexion un peu dans tous les territoires, à toutes les échelles et sur de nombreux thèmes depuis quelques années. Certains sont actifs, d'autres mettent du temps à être productifs. Un observatoire est une structure qui a pour objectif de mettre en commun les données quantitatives et qualitatives créées par les différents acteurs de son sujet de travail sur son territoire d'étude. L'évaluation de ces données et l'analyse des connaissances sont ces principales actions.

Au niveau national, une réflexion sur la mise en place d'observatoires « Agriculture et Territoire » a été menée et expérimentée sur deux territoires, le bassin d'Aume Couture, en Charente, et la vallée de l'Hien, dans l'Isère. Les objectifs étant de « contribuer aux décisions, négociations, coordinations nécessaires à la conduite de l'action collective »⁴⁸ grâce à « un système d'information et de suivi de l'impact des pratiques agricoles sur des territoires »⁴⁹ Suite à cette expérimentation, la généralisation de ces observatoires est envisagée par le Ministère de l'agriculture.

L'observatoire régional de l'environnement en Poitou-Charentes a été mis en place par l'Etat, le Conseil régional et les associations environnementales afin de mettre en place notamment la politique environnementale du Contrat de Projet Etat-Région. Ces missions étant l'information du public et l'aide à la décision en matière d'environnement. Il travaille par exemple à la connaissance, la gestion et la protection des paysages, et analyse et communique sur les enjeux de l'urbanisation (inventaires écologiques, travail avec le conservatoire du littoral et le conservatoire régional d'espaces naturels ...)

Un Observatoire Régional de l'économie Agricole et Agro-alimentaire (OREA) a aussi été créé dans la région Poitou-Charentes, l'observatoire du littoral⁵⁰ a réalisé une étude sur l'agriculture des communes littorales et son rapprochement avec l'agriculture périurbaine face à l'attractivité des côtes maritimes.

⁴⁸ BARZMAN M., CARON P., PASSOUANT M. et TONNEAU J-P. (2005) *Observatoire Agriculture et Territoires, Étude pour la définition d'une méthode de mise en place d'observatoires* Rapport final

⁴⁹ Site internet du ministère de l'agriculture

⁵⁰ LEFEBVRE F. et TRIQUENAUX M. (2006) *Agriculture du littoral : Faut-il tirer la sonnette d'alarme ?* Etude du CNASEA

Les agglomérations de Poitiers et de Niort ont créés toutes deux des observatoires, spécifique à l'agriculture périurbaine pour la première et général sur le territoire de l'agglomération pour la deuxième. Mais si l'observatoire de l'agriculture périurbaine de Poitiers n'édite pour l'instant pas de documents de communication ou d'information, l'observatoire de la CAN (communauté d'agglomération de Niort) édite régulièrement (environ tous les six mois) un document de quelques pages sur des thèmes variés, le dernier traitait des populations légales de 2008 et présentait un tableau montrant l'évolution de l'étalement urbain sur le territoire de l'agglomération entre 1999 et 2008.

Cependant, ce qui ressort de ces recherches sur les observatoires c'est que très peu d'observatoires sont spécialisés dans l'agriculture périurbaine. En effet, outre quelques observatoires locaux (Poitiers, Rennes, ...) les observatoires à l'échelle plus grande qui étudient les données de l'agriculture périurbaine sont des observatoires à la thématique très large (environnement, littoral, ...). De plus, il semble que les observatoires locaux n'est pas suffisamment de moyens animer une réelle dynamique d'observation de tous les acteurs locaux ou pour distribuer leurs travaux et communiquer sur leurs études.

D. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS : L'ENJEU ELECTORAL.

1. Les communes et EPCI

a) L'INSTALLATION DE MARAICHERS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE PAR LA MAIRIE DE POITIERS

D'après l'entretien avec Christiane F., 8^{ème} adjointe en charge de l'environnement et des espaces verts à la mairie de Poitiers et vice-présidente de Grand Poitiers.

La municipalité de Poitiers était déjà engagée dans différentes actions de sensibilisation et d'incitation à l'agriculture écologique (à travers les jardins collectifs) et locale (travail sur le développement des AMAPs avec l'AFIPaR) quand elle a lancé le projet d'installation de maraîchers biologiques sur le site de Malaguet. Ce projet a pu être initié grâce à une opportunité foncière : la mairie de Poitiers est propriétaire depuis plus de 20 ans d'une propriété d'environ 40 ha sur la commune de Migné-Auxances (commune de l'agglomération du Grand Poitiers), le domaine de Malaguet. Cette propriété comprend un arboretum, une maison de maître et un corps de ferme partiellement occupé actuellement par une entreprise paysagiste d'insertion. Une grande partie de la propriété, traversée par une rivière, est non utilisable pour l'agriculture car les zones humides accueillent plusieurs espèces naturelles rares (espace naturel classé). Ainsi, la moitié de la superficie du domaine serait exploitable et dans de bonnes conditions. En effet, une étude des sols a montré que les terres disponibles sont très bonnes pour du maraîchage.

L'obtention du label AB est la principale condition imposée par la municipalité dans le bail qui sera signé avec les exploitants, qui seront des agriculteurs individuels ainsi que l'association l'Eveil⁵¹. Pour ce projet, la municipalité a collaboré avec le CAPEE (Comité des alternatives poitevines pour l'emploi et l'entraide) et le réseau InPACT Poitou-Charentes (Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale) qui ont accompagné les porteurs de projet pour définir et réfléchir à leur projet individuel mais aussi au projet collectif (cohabitation, mise en commun des espaces ou des outils de travail,...).

⁵¹ Association l'Eveil : association d'insertion qui a plusieurs domaines d'activité dont le chantier d'insertion en maraîchage qui se situe actuellement dans le quartier des Couronneries. L'association désirait venir sur le domaine de Malaguet afin de s'agrandir et elle a commencé à cultiver au printemps (plantation des de pommes de terre)

Suite à la présentation des projets le lundi 6 Juin, les avantages qui ressortent de cette installation par rapport à une installation individuelle classique sont nombreux : les investissements limités (pas d'achat de terres,) le partage d'expériences, la complémentarité des activités (maraîchage, PAM⁵², fruits, apiculture...), la mutualisation des gros matériels et des locaux, la démarche locale (objectif de fournir les restaurants collectifs scolaires de la ville de Poitiers mais dans tous les cas la commercialisation des produits sera locale)...

Les différents porteurs de projet ont évoqués le besoin d'une superficie d'1 à 3 hectares chacun, en fonction des projets. Au niveau législatif les projets seraient deux exploitations individuelles, une EARL, trois CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise). L'association l'Eveil souhaiterait pouvoir quant à elle exploiter 5 hectares de terres afin d'augmenter le nombre de leurs salariés. Ainsi, la principale limite exprimée par les partenaires et collaborateurs est celle de la surface de terres disponible qui est limité et qui limite donc les possibilités d'extension des exploitations sur le site. Cependant, tous les projets évoqués et étudiés actuellement ne vont pas forcément aboutir, les porteurs de projets pouvant trouver d'autres terres à exploiter ou changer de projet professionnel...

Par ce projet d'installation, la mairie de Poitiers est très innovante, ce type d'action étant assez complexes à mettre en place et le nombre de partenaires étant assez important, mener cette opération à son terme s'avère long et le risque est que des partenaires ou porteurs de projet n'arrête leur implication. De plus, un sujet reste si ce n'est conflictuel, non consensuel, il s'agit de la possibilité d'accueil de publics sur le site. En effet, la grande majorité des porteurs de projet ont exprimé la volonté de développer une fonction pédagogique, l'ouverture du site aux écoles, au public, aux clients est pour beaucoup d'entre-deux indissociable de leur projet d'installation. Or Christiane F., adjoint au maire qui travail sur ce projet ne souhaitais pas une ouverture du site au public pour différentes raisons : le site est écologiquement assez fragile car il accueille plusieurs espèces végétales et animales rares (quelques associations de protection de l'environnement sont même opposés au projet agricole) et dans ce contexte, la possibilité que l'afflux de population devienne important fait peur. De plus, la mairie est propriétaire du domaine donc l'accueil du public implique la responsabilité de la municipalité et les aménagements qui découlent de cette responsabilité juridique pourraient être assez lourds.

⁵² PAM : plantes aromatiques et médicinales

Les autres limites que je vois à ce projet sont l'absence de l'implication de la chambre d'agriculture ou d'une autre structure reconnue pouvant apporter des conseils voir des formations techniques aux porteurs de projet car le deuxième manque qui apparaît à l'écoute des projets est le manque de formation et d'expérience de certains porteurs de projets. Ainsi, le risque d'échec d'une installation en agriculture, qui est déjà grand hors cadre familiale, s'en trouve augmenté.

b) LES REFLEXIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA
ROCHELLE

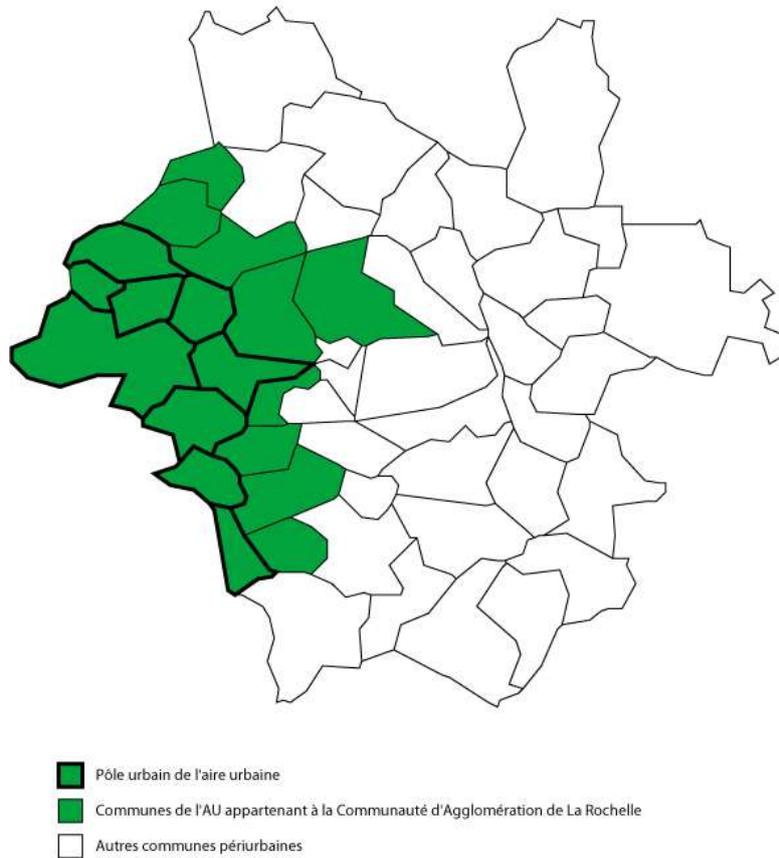
D'après l'entretien avec Stéphane G., chargé de mission Environnement-Patrimoine à la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Les réflexions sur l'agriculture périurbaine au sein de la communauté d'agglomération de La Rochelle ont commencé il y a 10 ans avec la création d'un groupe de travail intitulé Ruralité auquel sont invités à participer les élus, les techniciens et les professionnels du monde agricole, dont la chambre d'agriculture de Charente-Maritime (voir chapitre I.A.1 page 98). Au sein de cet « espace de discussion et de sensibilisation », chaque acteur a pris conscience assez rapidement de problématiques rencontrées par les autres parties. Les thèmes discutés lors de ces rencontres sont variés, le foncier, le bocage, les circuits-courts, les labels, la sensibilisation et la communication, mais ce lieu est aussi source de projet. Cependant, les rencontres qui étaient trimestrielles jusqu'en 2006 ont été fortement ralenties car depuis cette date, le groupe ne s'est réuni qu'une seule fois.

L'agriculture dans la communauté d'agglomération représente près de 60% du territoire mais l'espace agricole disponible est très rare et l'étalement urbain significatif (une centaine d'hectare par an) pousse les exploitations à se déplacer (voir paragraphe I.C.1 page 108) ce qui explique, d'après Stéphane G, que malgré la volonté locale de développer l'agriculture périurbaine, l'installation agricole en zone périurbaine est très rare. Cependant, il évoque l'espoir que par le biais de l'EPF, des portes d'entrée soient trouvées afin d'agir dans ce domaine.

CARTE 11

La Communauté d'agglomération de La Rochelle dans l'aire urbaine



En attendant, la communauté d'agglomération qui n'a pas la compétence « agriculture » proprement dite, travail sur cette question au travers de sa compétence aménagement dans les documents d'urbanisme. Ainsi, la problématique de la consommation de l'espace est traitée dans le SCoT et l'objectif d'une consommation, pour l'urbanisation, de 200 hectares pour 15 ans a été fixé. Le SCoT, approuvé en Juin 2010, sollicite aussi la réduction de la taille des parcelles pour les lotissements, le développement de la part de logement vertical ou l'analyse spatiale pour optimiser l'espace et les services.

D'autres actions de développement d'une agriculture plus écologique ou locale sont menées sur le territoire. L'agglomération a contractualisé avec le conseil général afin de permettre l'installation d'agriculture sur les ENS et a financé un magasin de producteurs locaux, la mairie de La Rochelle a acquit des terres en zone de captage d'eau potable afin de contractualiser avec les agriculteurs pour limiter les pollutions diffuses grâce aux programme

Re-sources de la région Poitou-Charentes (voir chapitre I.D.4.a) page 130), le PLU de la commune d'Aytré a conservé une parcelle agricole aménagée (présence d'un point d'eau, d'une serre, d'une voie de circulation...) pour une future installation.

L'étude de Luc Bossuet, sociologue à l'INRA, réalisé en 2008 sur les représentations sur le monde et l'espace agricole dans les communes de l'agglomération rochelaise et du Pays d'Aunis, montre que les municipalités ne réagissent pas de la même manière face à l'urbanisation de l'espace agricole en fonction de différents critères souvent liés : l'origine agricole ou rurale des élus, la présence de concertation avec le monde agricole, la volonté de développer l'économie et la population communale, le contexte communal (anciennes rivalités par exemple). Les agriculteurs ayant eux-aussi, des réactions différentes : une opposition totale à l'urbanisation ou une logique patrimoniale traduite par la spéculation et la vente de terres agricoles dans divers objectifs : investissements non agricoles, désendettement, délocalisation...

Cette étude a été réalisée alors que l'« on est en phase de transition » d'après Stéphane G., les mentalités des représentants évoluent en même temps que les besoins de la population, de nouveaux « agriculteurs militants » arrivent... les actions des collectivités locales en sont le reflet : sensibilisation des futurs ou actuels agriculteurs, acquisition de terres pour les réserver à l'agriculture...

c) UN EXEMPLE DE DEBAT ET DE REFLEXIONS INNOVANT : LES
COMMISSIONS AGRICOLES COMMUNALES :

Dans cette phase de transition et d'évolution des représentations, des actions ressortent par leur originalité ou leur précocité. La mise en place de commissions agricoles communales a ainsi été initiée il ya presque 10 ans dans la Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO) dans l'Ouest Lyonnais.

La chambre d'agriculture locale, à travers les réunions de discussion autour des diagnostics agricoles qu'elle était en train de réaliser, a mis en évidence « un sentiment de malaise chez les agriculteurs liés aux difficultés du périurbain ». Les agriculteurs souhaitaient notamment la création d'un lieu de rencontre et de discussion entre eux et avec les élus. Ces besoins étaient d'autant plus forts que le monde agricole n'était plus représenté au conseil municipal. Les élus ont vus en ces commissions une possibilité d'échanger des informations, de débattre et de mettre en place une concertation, principalement sur la question du foncier agricole. Ainsi, en 2001, une commune crée la première commission agricole communale, en 2004 la communauté de commune crée un comité agricole intercommunal et en 2005, un observatoire foncier est créé qui complète et officialise le dispositif de veille foncière sur le territoire. Depuis cette date, un budget a été créé pour l'animation de ces commissions auquel participe, outre la communauté de communes, le Conseil Général et le Conseil Régional⁵³. Les objectifs et les missions des commissions agricoles ont été définis par la communauté de communes et la chambre d'agriculture mais les modalités techniques (composition de la commission, critères de décision, fonctionnement...) restent établies au niveau communal.

Après la création dans 7 communes de commissions agricoles sur le territoire intercommunal qui en compte 16, il est apparu tout d'abord que l'implication du maire en tant que médiateur et de l'élus président la commission, est indispensable à la mobilisation des participants, choisis sur la base du volontariat. De plus, la participation d'habitants non agriculteurs est un autre facteur de réussite des commissions agricoles communales car leur point de vue extérieur permet un débat plus riche et une évolution des représentations,

⁵³ Dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes au travers de l'action « préserver les espaces agricoles »

souvent erronées. Enfin, l'évocation de l'agriculture en tant que bien commun et support du patrimoine naturel, permet l'implication de l'ensemble des habitants.

Malgré des résultats très variables dans chaque commune, ces commissions agricoles communales ont permis la mise en place d'actions concrètes de communication sur l'agriculture locale : articles de presse, soirées-débat, expositions de photos (en collaboration avec la commission Histoire et Patrimoine), animation dans les écoles, mais aussi de développement de l'activité agricole : appui à l'installation d'agriculteurs, étude des demandes d'autorisation d'exploiter⁵⁴, études préalable à l'élaboration du PLU (cartographies). Les échanges et discussions ont permis aux agriculteurs de faire connaître et reconnaître leur métier et leurs fonctions sur le territoire ainsi que de communiquer sur leurs pratiques et aux élus d'acquérir une meilleure connaissance des contraintes et des enjeux de cette agriculture.

D'après BERNARD C. et DUFOUR A. de l'ISARA de Lyon⁵⁵, la principale limite de ces instances est les différences de consensus entre les différents thèmes. En effet, la communication entre agriculteurs et résidents et une thématique très largement consensuel au regard du nombre d'actions développées autour de celle-ci, alors qu'à l'inverse la question du foncier agricole est beaucoup plus conflictuelle car, les représentations et les stratégies personnelles autour du foncier sont très divergentes et parfois contradictoires au sein même du monde agricole. L'autre difficulté est que les associations de protection de l'environnement ne participent pas aux discussions probablement par manque de représentants locaux, les thèmes environnementaux sont donc très peu évoqués lors de ces commissions.

⁵⁴ Ces demandes sont traitées par la CDOA (commission départementale d'orientation agricole), les commissions agricoles communales peuvent formuler un avis.

⁵⁵ BERNARD C. et DUFOUR A. (2008) Les commissions agricoles communales : innovations et résistances selon les configurations locales *Comment favoriser l'implication des agriculteurs dans les instances de dialogue territoriale ? Programme Dialog 2008*

2. Les Départements

a) L'AMENAGEMENT FONCIER

Les départements n'avaient, jusqu'en 2006, ni la compétence ni les outils à leur disposition afin d'agir sur le foncier agricole et notamment en périurbain. En effet, la compétence « aménagement foncier » relevait des services de l'Etat, les conseils généraux (CG) participaient au financement de ces aménagements fonciers.

La loi LDTR de février 2005 a transféré cette compétence aux services des conseils généraux au 1^{er} janvier 2006. La compétence de l'aménagement foncier et du développement des territoires ruraux se traduit par trois grands objectifs que sont l'amélioration des conditions d'exploitation agricole et forestière en cherchant à désenclaver des parcelles, à réduire les distances entre sièges d'exploitations et terres cultivées..., la mise en valeur des espaces naturels, paysages, cours d'eau ou corridors écologiques et la contribution à l'aménagement communal (notamment par la constitution de réserves foncières).

Afin de définir avec tous les acteurs de l'aménagement les objectifs communs et les engagements pour le développement rural, les conseils généraux peuvent établir une Charte Départementale d'aménagement foncier. Ce document de référence a pour but la prise en compte, dans tout projet d'aménagement, des enjeux environnementaux mais aussi sociaux et économiques, du territoire.

La loi rurale de 2005 instaure aussi un outil innovant, les PPEANP (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) ou PAEN (voir chapitre I.A.3.d), page 79) et offre ainsi aux départements la possibilité d'agir avec les communes pour la protection des espaces agricoles périurbains. Depuis sa mise en place, cet outil a fait l'objet d'une expérimentation par 10 territoires⁵⁶.

Selon le site Expérimentation PAEN, le Département de Charente-Maritime paraît étudier la faisabilité d'une telle action sur son territoire, le site étudié se trouverait sur le territoire de l'aire urbaine de Rochefort aucun autres documents n'a été trouvés sur cette éventuelle étude.

⁵⁶ <http://www.experimentation-paen.fr>

b) LES AIDES A L'AGRICULTURE

En dehors des actions des Départements sur le foncier agricole détaillées précédemment, d'autres actions sont menées par ces collectivités territoriales sous formes d'aides à l'agriculture. Selon les sites internet des quatre Conseils Généraux, ces aides sont destinées au développement d'une agriculture durable, plus respectueuse de l'environnement et de la société.

Certaines de ces aides peuvent concerner l'agriculture périurbaine comme le Plan Végétal Environnement (PVE) qui vise à cofinancer à hauteur de 10% les « dispositifs de réduction des pollutions de l'eau liées aux pesticides et aux engrais mis en place dans les exploitations agricoles⁵⁷ ». Ce plan peut financer aussi des diagnostics sur les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires des jeunes agriculteurs à hauteur de 50%.

Les conseils généraux participent aussi, à travers le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), aux investissements agricoles en matière de d'amélioration des performances économiques et des conditions de travail des exploitations d'élevage. Ce plan a aussi pour objectif de réduire les pollutions d'origine agricole.

Ces deux plans sont inscrits dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013. Ce programme est cofinancé par l'Europe (FEADER), l'Etat, les Régions et bien sûr les Départements.

Des aides à l'installation agricole et à la transmission des exploitations sont aussi versées par 3 des quatre Départements. Dans le cadre du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL) pour le CG de Charente, par l'aide aux structures de conseil et d'accompagnement pour le CG de Charente-Maritime ou par la réalisation des Plan de Développement de l'Entreprise (PDE) des porteurs de projets dans le département des Deux-Sèvres. Les quatre départements sont partenaires du Point Info Installation Poitou-Charentes⁵⁸.

⁵⁷ Site internet du Conseil général de la Vienne <http://www.cg86.fr/162-le-soutien-aux-agriculteurs.htm>

⁵⁸ Présent dans toutes les régions, le Point Info Installation est un guichet unique d'information, de conseil et d'orientation des porteurs de projets en agriculture.

3. Les Pays, la « main de l'Europe »

a) LES ACTIONS « AGRICOLES » MISES EN PLACE PAR LES PROGRAMMES LEADER SUR LES TERRITOIRES PERIURBAINS

Les programmes LEADER sont des outils intéressants pour l'action sur l'agriculture dans les espaces périurbains pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'éligibilité au programme LEADER implique obligatoirement une coopération entre acteurs privés (associations, entreprises, ...) et publiques (collectivités) ce qui est un élément indispensable à la réussite d'un projet quel qu'il soit et d'autant plus dans le monde agricole très peu connu et moins représenté dans les structures décisionnelles en milieu périurbain qu'en milieu rural. Ensuite, l'échelle de travail est aussi importante ; plus petite qu'une commune ou communauté de communes mais plus grande qu'un département, l'échelle du Pays est pertinente pour la compréhension des enjeux locaux de l'agriculture (spécificités du territoire, commercialisation, ...). Et enfin, l'approche intégrée du programme Leader implique que la réflexion sur la question agricole ne peut se faire sans y assimiler les thématiques du terroir, du tourisme, de l'environnement, de l'économie...

Les actions ou axes d'actions agricoles du programme LEADER +⁵⁹ sur le territoire étudié :

Pays de Gâtine : Sensibilisation et programme d'actions en faveur des exploitants agricoles de Gâtine pour une meilleure utilisation de la ressource en eau

Pays Civraisien : Relance de l'activité trufficole

Pays Sud-Charente : Démarche d'excellence territoriale dans le secteur agricole, Restauration collective et productions locales

Les actions ou axes d'actions agricoles du programme LEADER 2007-2013⁶⁰ sur le territoire étudié :

Pays ruffécois : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels.

Pays du Haut-Poitou et Clain : Préserver et développer le potentiel viticole et maraîcher du Haut Poitou et Clain, Accompagner le développement de la vente directe, de l'hébergement et de la restauration sur les exploitations agricoles

⁵⁹ Site officiel du réseau national LEADER + en France <http://www.una-leader.org/>

⁶⁰ Sites des Pays évoqués

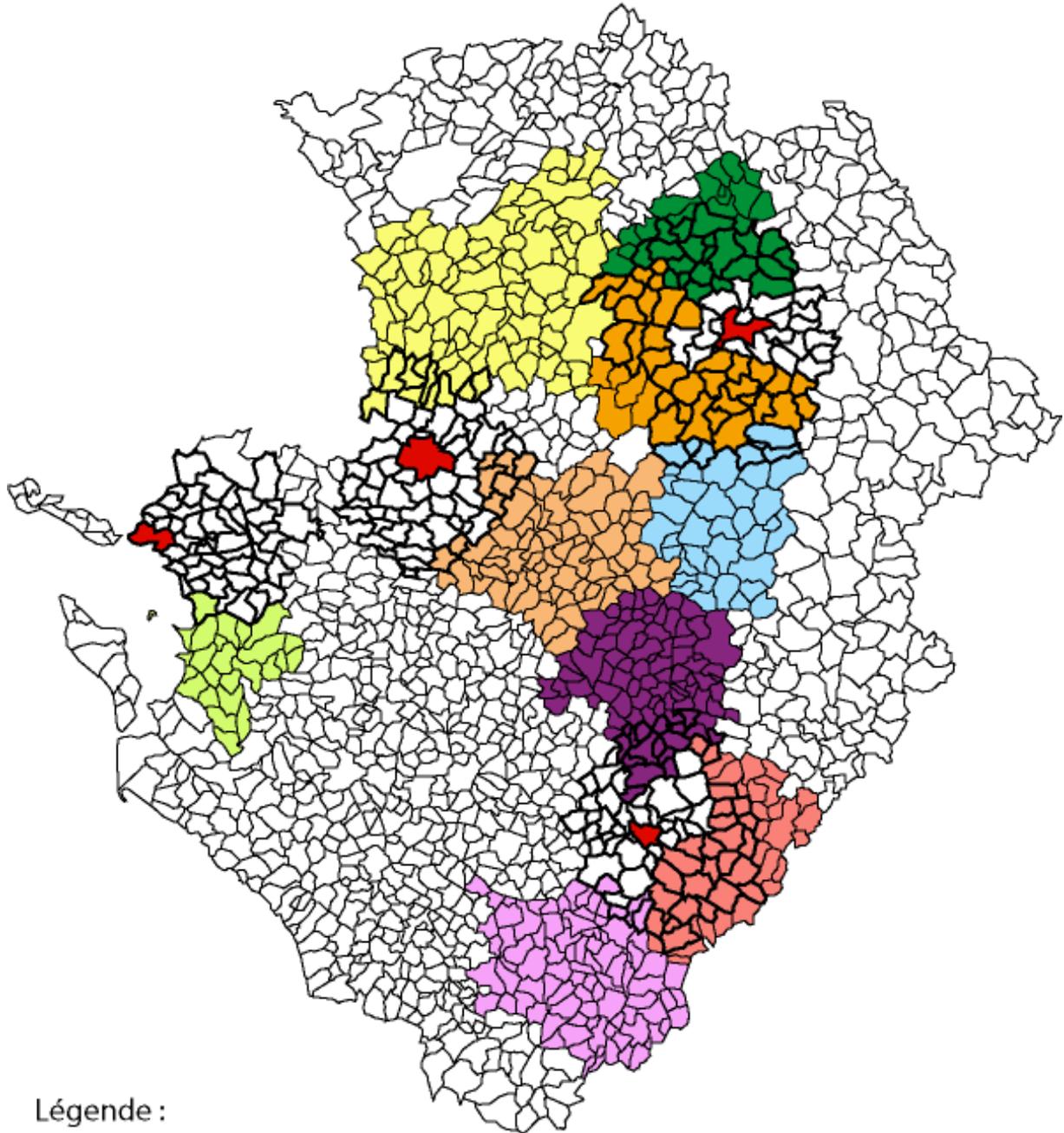
Pays des six vallées : Evolution des pratiques agricoles et d'entretien des paysages, Diversification des activités des exploitants agricoles

Pays de Gâtine : Encourager les acteurs agricoles à s'engager dans des démarches collectives de développement des énergies renouvelables, Encourager le maintien de l'élevage par la promotion des productions locales sous signes officiels de qualité

Pays Mellois : Formation, information et diffusion de pratiques innovantes aux actifs du secteur agricole, sylvicole et agroalimentaire, Soutien aux investissements pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles, Soutien aux investissements de transformation à la ferme, Développement et promotion des labels de qualité, Développement d'une stratégie locale de la filière bois

CARTE 12

Les territoires engagés dans des programmes Leader qui "chevauchent" les aires urbaines étudiées



Légende :

Projet Leader + (2000-2006)

- Pays de Gâtine
- Pays Rochefortais
- Pays Mellois
- Pays Civraisien
- Pays d'Horte et Tardoire
- Pays Sud-Charente

Projet Leader 2007-2013

- Pays Ruffecois
- Pays du Haut-Poitou et clain
- Pays des Six Vallées
- Pays de Gâtine
- Pays Mellois
- Pays Rochefortais

- Préfectures
- Communes des aires urbaines
- Autres communes de la région

Réalisée par Louise Riffard le 25 Mars 2011

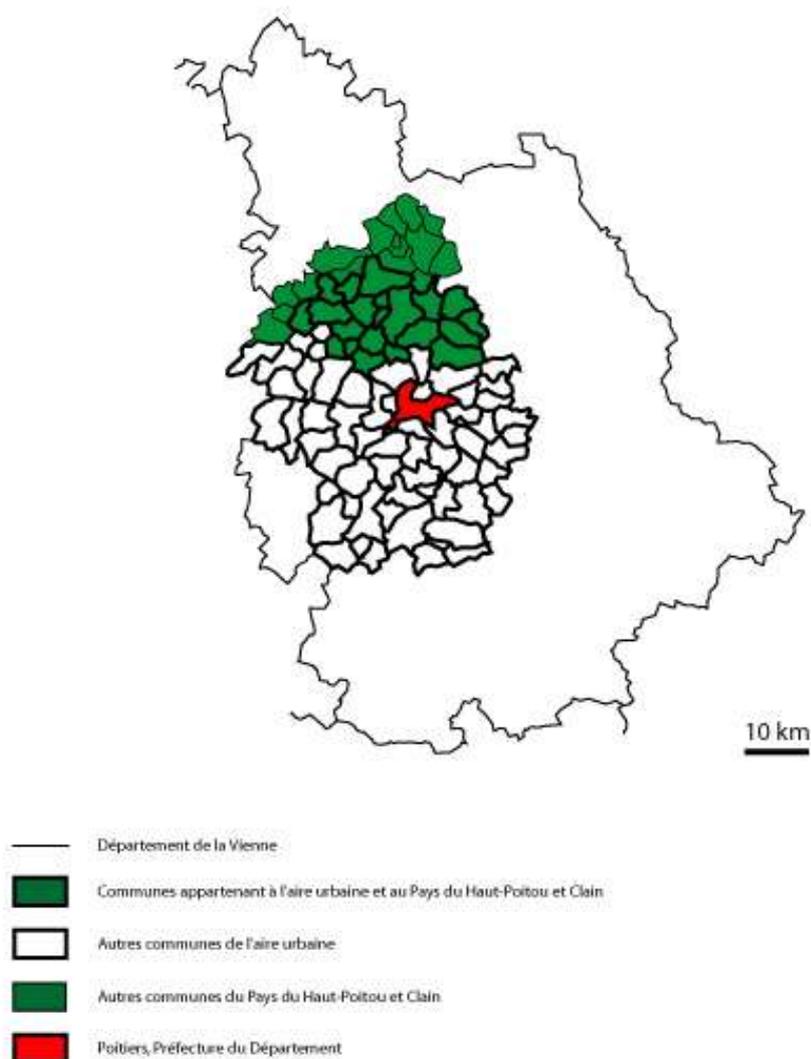
b) L'EXEMPLE DU PAYS DU HAUT-POITOU-ET-CLAIN

D'après l'entretien avec Sébastien P., chargé de mission LEADER au Pays du Haut-Poitou et Clain.

La structure de ce Pays est une association Loi 1901 créée par quatre communautés de communes (les communautés de communes du Mirebalais, du Neuvilleois, du Val Vert-du Clain et du Lanclôitrais) qui comprennent en tout 37 communes. Le Président de cette structure est Mr. Denis BRUNET, conseiller général du Canton de Mirebeau et son effectif est de 6 salariés.

CARTE 13

Situation Géographique du Pays du Haut-Poitou et Clain par rapport à l'aire urbaine de Poitiers



Les axes d'actions de ce pays sont : l'économie est la culture, le CRDD (Contrat Régional de Développement Durable) 2007-2013 et le programme LEADER. Les actions qui déclinent de ses axes sont menées en collaboration ou en partenariat avec le Conseil Régional, le Conseil Général (pour le programme économique), l'Union européenne et les communautés de communes.

L'agriculture du territoire du Pays est caractérisée par des productions viticoles et maraichères très présentes. Même si les grandes cultures restent majoritaires, des cultures à forte valeur ajoutée apporte une plus value au territoire et à son agriculture. Une terre de très bonne qualité et une tradition des marchés ont permis de conserver une production diversifiée sur le territoire.

Un tiers des exploitations professionnelles font une agriculture autre que la grande culture et un tiers d'entre-elles font de la vente directe. Un label AOC pour le vignoble sera officialisé sur le territoire cette année mais de nombreux autres labels sont présents sur le territoire : l'AOC Chabichou du Poitou (fromage), les deux IGP Melons du Haut-Poitou et Vins de Pays du Val de Loire ainsi que les labels Signé Poitou-Charentes (Miel) et Vignerons indépendants.

Cas assez rare pour être signifié : l'âge moyen des viticulteurs rajeunit. Cela est dû au nombre important de reprise d'exploitations parentale par les enfants majoritairement dans les exploitations indépendantes qui sont celles qui « marchent le mieux ». Ces jeunes qui s'installent investissent dans l'exploitation et développent la vente directe probablement du fait que la coopérative rencontre des problèmes économiques.

La vision de cette agriculture par la population et les élus est plutôt positive, les habitants « sont attachés aux productions locales pour ceux qui les connaissent » et les élus sont assez fortement attachés à ces productions traditionnelles. Ainsi, les élus ont « identifiés l'agriculture comme source d'opportunités qui n'était pas mise en valeur » et les PLU communaux « obligent le respect des espaces agricoles »

Cependant, « les nouveaux arrivants sont assez peu au courant de ce qui se fait » et la mise en valeur de ces productions qui caractérisent le territoire et correspondent à leur attente (qualité, consommation,...) est un enjeu.

Les actions du Pays pour l'agriculture locale sont diverses :

Les chargés de missions du pays apportent leur aide à la mise en place de stratégies de développement, de commercialisation..., au montage de dossiers de subventions à l'investissement, ...

Parallèlement, le Pays a fait réaliser une étude sur les stratégies d'adaptation des agriculteurs en espace périurbain par l'ADASEA ainsi qu'une étude de marché pour le maraîchage local par la CCI dans le cadre du programme LEADER qui conclut son étude en détaillant deux opportunités commerciales : les collectivités territoriales et la restauration collective et les grandes et moyennes surfaces. Pour faciliter l'implication des producteurs dans ces nouveaux marchés, le Pays accompagne l'organisation des producteurs (création d'associations, d'un groupement d'intérêt économique (GIE))

Afin de maintenir et de développer la vente directe sur le territoire, le Pays a réalisé un « guide des producteurs » de produits fermiers et accompagne ceux-ci dans l'amélioration des conditions d'accueil à la ferme.

4. La Région

Les priorités du conseil régional en terme d'agriculture sont la promotion de la qualité (élevage, label, diversification), le développement de la valeur ajoutée des exploitations (circuits-courts, produits régionaux), le développement d'une activité raisonnable et durable (AB, innovation, recherche) et l'installation et l'emploi des agriculteurs et aquaculteurs. Mais avant de détailler quelques-unes des actions mises en place autour de ces thématiques nous allons développer le programme Re-sources évoqué plus haut et qui participe à l'implication des agriculteurs dans la protection des ressources en eau et les réflexions de la société sur l'environnement.

a) LE PROGRAMME RE-SOURCES

Dans un contexte de dégradation des ressources en eau à destination de la consommation humaine, la Région Poitou-Charentes a initié en 2002 le programme Re-Sources qui a pour objectif de faire évoluer les pratiques des utilisateurs de produits phytosanitaires qu'ils soient professionnels (agriculteurs, techniciens d'espaces verts...) ou particuliers (jardiniers,...).

Ce programme est intéressant pour l'agriculture périurbaine, son image et sa protection, car 15 des 71 captages de la région devant faire l'objet d'un plan d'action contre les pollutions diffuses d'ici 2012 selon la loi Grenelle 1, sont situés dans les aires périurbaines étudiées comme on peut le voir sur la Carte 16 (Annexe 3). De plus, le principe de partenariat et de concertation qui définit le programme Re-Source permet d'offrir un nouveau lieu de dialogue et d'échange entre le monde agricole et le monde urbain. En effet, les acteurs mobilisés par les animateurs locaux sont très variés. Outre la Région, les Départements et les agences de l'eau, les discussions ont lieu avec les Chambres d'agriculture, les organismes et structures agricoles en charge d'accompagner les agriculteurs.

Le programme se déroule en trois phases, la phase initiale, qui sera continue tout au long du déroulement du programme est celle de l'animation. Un animateur local a pour rôle de mobiliser tous les acteurs susceptibles de participer à cette démarche par des actions de communication et de sensibilisation. Il doit ensuite assurer le suivi technique du dossier mais aussi animer la concertation pour que celle-ci soit constructive.

La phase de réalisation du diagnostic implique la participation de tous les acteurs. Les objectifs sont de faire l'état des lieux des risques et des activités du territoire afin de mesurer leurs impacts sur la ressource en eau, d'identifier et de s'accorder sur les pistes de travail et enfin de définir des objectifs de résultats.

Dans la suite du diagnostic, un plan d'actions pluriannuel doit être élaboré conjointement par tous les participants, il doit établir des opérations prioritaires et doit prévoir une évaluation.

b) AUTRES ACTIONS REGIONALES SUR L'AGRICULTURE

De la même façon que l'action de la région sur la qualité des eaux à destination de la consommation humaine concerne des territoires agricoles périurbains, les actions régionales sur l'agriculture peuvent être intéressantes pour la protection et le développement de l'agriculture en milieu périurbain.

C'est le cas du partenariat entre la Région et la SAFER Poitou-Charentes. Ainsi, dans l'objectif de faciliter l'accès au foncier des porteurs de projet d'installations agricoles, la Région et la SAFER ont signé en 2005 une convention de partenariat pour constituer des réserves foncières et les réserver à l'installation de nouveaux agriculteurs. La SAFER fait de la veille sur les exploitations à vendre et la Région assure les frais de location ou de rachat par préemption des terres et les frais de gestion des exploitations pendant la durée de la recherche de candidats. Au 5 octobre 2010, sur les 21 exploitations disponibles dans la région, 3 sont situés dans les territoires périurbains étudiés pour une superficie totale de plus de 67 hectares. Sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (Annexe 3), qui date d'Avril 2010, on peut voir 5 réserves foncières disponibles, ce qui suppose que deux ont trouvé preneur entre le mois d'avril et d'octobre, mais on remarque surtout la répartition géographique de ces réserves foncières qui sont majoritairement situées dans les deux départements au nord de la région.

Les MAE « désirrigation » et MAE « eau » (décrites respectivement dans les chapitres III.B.3.a et III.C.3) mise en place dans la région de façon innovante pour la première et de façon importante pour la seconde, sont des aides à la réduction de la consommation d'eau et de pesticide et non des aides au développement mais elles peuvent permettre

l'installation d'un dialogue avec les élus et pourquoi pas, avec une communication adaptée, une meilleure connaissance et acceptation de la population.

En ce qui concerne les aides directes à l'agriculture la Région soutient, entre autres, les investissements pour la transformation ou la vente directe de la production agricole des exploitations, les investissements liés à une diversification des activités des exploitants vers d'autres productions ou vers une activité non agricole...

Dans le but de participer au renouvellement des générations d'agriculteurs, la Région verse un complément de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) si l'installation se fait « dans des secteurs géographiques ou sur des systèmes de production qui ont connu une baisse du taux de renouvellement des exploitant⁶¹ » et notamment dans les espaces périurbains. Dans le même objectif et dans le cadre du PIDIL, la Région peut financer un stage de parrainage d'un porteur de projet d'installation si le stage s'effectue chez un exploitant susceptible de céder son exploitation.

⁶¹ Site internet de la Région Poitou-Charentes. <http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/155>

CONCLUSION

En conclusion, les agricultures situées dans les territoires périurbains ne sont pas si différentes des agricultures « traditionnelles » du monde rural. En effet, dans sa grande majorité elle produit les mêmes cultures, elle commercialise sa production par les mêmes circuits... la principale différence que l'on observe entre les agricultures périurbaines et rurales est l'importance des enjeux, il apparaît en effet que les agricultures périurbaines subissent les enjeux de toutes les agricultures mais de façon exacerbée. Le premier étant bien sûr la pression foncière qui ne se ressent pas de la même façon que l'on se situe à 15 ou à 25km de la ville centre mais qui ne se ressent pas non plus de la même façon si l'on est confronté ou non à des grands projets d'aménagements comme celui de la LGV Tours-Bordeaux qui entraîne la délocalisation de nombreux agriculteurs un peu plus loin de la ville. Le second enjeu très important mais peu évoqué par les agriculteurs eux-mêmes est celui de l'image de l'agriculture auprès de la population et des élus et des relations que celle-ci implique.

Face à ces enjeux, les différentes agricultures ne réagissent pas de la même façon, l'agriculture céréalière va plutôt se spécialiser, s'intensifier et développer un service de travaux agricoles alors que l'élevage va plutôt rechercher une qualité et des labels afin de valoriser la production du lait et développer la vente directe pour la production de viande. Le maraichage, lui a un avenir dans la commercialisation locale de produits de qualité et notamment biologiques ainsi que dans la collaboration entre producteurs afin de fournir une diversité aux consommateurs ou une quantité suffisante pour la restauration collective.

L'agriculture périurbaine est devenue un réel sujet de société qui intéresse de plus en plus de chercheurs, de collectivités territoriales, et sur lequel on voit se développer un grand nombre d'études, de rapports, de réflexions, ...

Elle se caractérise donc par les réponses et les solutions à ses problématiques, évoquées par les acteurs de ces agricultures. En effet, des solutions et des outils innovants ont été créés que se soit au niveau national (ZAP, PAEN, ...) ou au niveau local (Espaces tests, commissions agricoles communales, ...) pour répondre à ces questions en milieu périurbain. Cependant, s'ils sont souvent évoqués par les municipalités qui ont une réflexion sur ce thème, ils

restent encore très marginalement utilisés et développés. L'agriculture périurbaine a donc un réel besoin d'une volonté politique forte qui puisse mettre en place ces outils de protection et de concertation.

Aujourd'hui, la volonté politique n'est portée que par quelques personnalités, dans les collectivités évoquées, le plus souvent un élu, adjoint ou conseiller municipal, arrive à faire avancé les discussions voire les actions sur ce thème mais cela demande beaucoup de motivation et de temps, bien souvent plus que le temps politique.

Mais de plus en plus la population est sensibilisée à la problématique de la protection des agricultures périurbaines. Dans un premier temps pour conserver un cadre de vie et des paysages auxquels elle tient mais de plus en plus pour pouvoir consommer des produits locaux et de qualité. Il semble donc, que c'est par cette voie que les agricultures périurbaines seront protégées dans un premier temps puis développer. Mais ces demandes de la population ne pourront être satisfaites sans une réflexion sur le changement des systèmes agricoles. Et ces changements devront être accompagnés et soutenus notamment financièrement.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Général

Dictionnaires :

BRUNET R., FERRAS R. et THERY H. (1993) *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier-Paris : RECLUS- La documentation française, 520p. (3^{ème} édition).

LEVY L. et LUSSAULT M. (2003) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Edition Belin 1033p.

Site internet:

<http://territoires.gouv.fr/villes-moyennes>

<http://www.maires39.asso.fr/pages/endirect0902.php>

Site officiel du réseau national LEADER + en France <http://www.una-leader.org/>

L'agriculture en Poitou-Charentes

Ouvrages :

BOYER J-C., CARROUE L. ... (2005) *La France des 26 Régions*. Armand Collin (U Géographie) pp.291-299

FELENON P. (1978) *Les Pays de la Loire*. Flammarion (Atlas et géographie de la France moderne) pp.127-150 cote : 1.1 PAPY

Périodiques :

La FNSafer (2010) 2009 : Les conséquences de la crise sur le prix des terres. ESPACE RURAL Analyse des marchés, mai 2010

Insee Poitou-Charentes (2010) *Bilan économique et social 2010* L 'activité des secteurs économiques, L'agriculture.

Agreste Poitou-Charentes (2009) *Mémento de la statistique agricole* Edition 2009

Travaux universitaires :

BOUHIER A. et HUMEAU J-B. (1987) *L'évolution des systèmes d'utilisation agricole du sol en Poitou-Charentes au cours des trente dernières années (1955-1985)* Travaux du Centre de Géographie Humaine et Sociale de l'Université de Poitiers n°14

Site internet :

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Chambre d'agriculture de Vienne

Chambre d'agriculture de Charente

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

<http://www.paysage-poitou-charentes.org>

Conseil Economique, Social et Environnemental de Poitou-Charentes

<http://www.cese-poitou-charentes.fr/Les-enjeux-de-l-agriculture-en,2328.html>

Réseau des Associations de Formation et d'Information Pour le développement
d'initiatives rurales <http://www.afip.asso.fr>

Région Poitou-Charentes

Le périurbain

Articles :

JEAN Y. (1999) Analyse comparative des principaux systèmes spatiaux de Poitou-Charentes *Les communes périurbaines et le développement local : quels enjeux ? Documents Sciences de la ville* n°3, mai 1999, Tours, pp.17-46

MADORE F. (2004) Modes de vie périurbains en France, Le cas d'une aire urbaine de taille moyenne, La Roche-sur-Yon (Vendée) *Norois* n°193, avril 2004, pp.77-90

BACCAÏNI B. et SEMECURBE F. (2009) La croissance périurbaine depuis 45 ans, Extension et densification, *INSEE Première*, n°1240, Juin 2009

BERGER M. et JAILLET M-C. (2007) Vivre les espaces périurbains, *Norois* n°205, Avril 2007, pp.7-9

Travaux universitaires :

SOUMAGNE J. (1984) *Péri-urbanisation et espace régional en Poitou-Charentes* Travaux du Centre de Géographie Humaine et Sociale de l'Université de Poitiers n°10

L'agriculture périurbaine

Ouvrages :

MONBUREAU B. (2007) *Vers une agriculture urbaine : L'exemple de la plaine de Beaudinard à Aubagne.* Educagri éditions. 157 p 7

Périodiques :

METTON A. (1994) Les agricultures périurbaines. Bulletin de l'association de géographes français, n°2, mars 1994

Articles :

BARZMAN M., CARON P., PASSOUANT M. et TONNEAU J-P. (2005) *Observatoire Agriculture et Territoires, Étude pour la définition d'une méthode de mise en place d'observatoires* Rapport final

BERNARD C. et DUFOUR A. (2008) Les commissions agricoles communales : innovations et résistances selon les configurations locales *Comment favoriser l'implication des agriculteurs dans les instances de dialogue territoriale ? Programme Dialog 2008*

BERTRAND N., SOUCHARD N., ROUSIER N., MARTIN S. et MICHEELS M-C. (2006) Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp.329-353.

BONNEFOY S., MARLY J. ... (2008) *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT*. Dossiers du CERTU avec Terres en Villes et l'AURAN

BONNAUD T., SOULARD C. et LEMERY B. (2005) *Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise*. Rapport INRA-SAD LISTO

DOUILLET A-C. et FAURE A. (2006) *Périurbanité et dynamiques intercommunales : l'agriculture entre sillons de dépendance et nouvelles priorités d'action publique*, communication en attente de publication dans un ouvrage du CEMAGREF

DUVERNOY I. (2002) Espace agricole périurbain et politiques communales d'aménagement : L'exemple de l'agglomération albigeoise, *Cybergeo : European Journal of Geography*, mis en ligne le 05 mars 2002

LEFEBVRE F. et TRIQUENAU M. (2006) Agriculture du littoral : Faut-il tirer la sonnette d'alarme ? Etude du CNASEA

PELTIER C. (2010) Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme, *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, volume 10 n°2, septembre 2010

SLAK M. F. (2000) Vers une modélisation du mitage, Périurbanisation et agriculture, *Etudes Foncières*, n°85, pp.33-38

SERRANO J. (2005) Quel équilibre entre urbanisation et préservation des espaces agricoles périurbains ? Le cas d'une agglomération moyenne, *Développement*

durable et territoires, Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable [En ligne]

TAUBER M. (2007) *Politiques environnementales et agriculture* in *L'agriculture, nouveaux défis*, INSEE Références - édition 2007 pp. 207-212

TANDILLE C. et POIRIER B. (consulté en Janvier 2011) *De nouvelles fabriques de territoires, Les champs urbains du SCoT du Pays de Rennes*, http://territoires2040.datar.gouv.fr/IMG/pdf/t2040_n2_11tandille_poirier.pdf

Actes de colloques et séminaires :

TERRES EN VILLES (2005) *Pour une meilleure prise en compte de l'agriculture périurbaine et des espaces ouverts périurbains par le PSNDR et le CRSN*, Contribution de Décembre 2005

Rapports :

BALNY P., BETH O. et VERLHAC E. (2009) *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*. Rapport de la mission conjointe du CGEDD et du CGAAER.

BONNEFOY S., MARLY J. ... (2008) *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT*. Dossiers du Certu avec Terres en Villes et l'Auran

BONNAUD T., SOULARD C. et LEMERY B. (2005) *Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise*. Rapport INRA-SAD LISTO

SABATIER B. (2007) *Etat des recherches sur l'agriculture périurbaine en France*. Rapport INRA-SAD, UMR 951 Innovation, équipe Innovations Territoriales. <http://www.montpellier.inra.fr/umr-innovation/>

DESWARTE D. (1999) *Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine*. Rapport du CESR de la Région Ile-de-France

ZIMMERMANN J. et ARROJO N. (2006) *Trois sentiers d'interprétations en Ile-de-France* Fiche de la Bergerie Nationale

Travaux universitaires :

JOURDAIN G. (2008) *Vers la mise en place d'un observatoire de l'agriculture du Pays de Rennes*. 93p. Mémoire Master Professionnel, Université de Poitiers.

MOR GAYE S. (2009) *Observatoire et dynamique agricole sur le territoire de la communauté d'agglomération de Poitiers : diagnostic territorial de l'agriculture d'une communauté d'agglomération*. 97p. Mémoire Master Professionnel, Université de Poitiers.

CELLAMEN-TERRANCE A. (2009) Pression foncière dans les espaces périurbains. 44p.
Rapport de stage, Ecole d'ingénieur ENITA Clermont-Ferrand

Plaquette d'information :

TERRES EN VILLE (2010) *Etat des lieux Les politiques agricoles périurbaines en Ile-de-France*

Sites internet :

<http://www.experimentation-paen.fr>

<http://www.jardinsdupaysdaubagne.com/index.php?page=volets>

Site internet du Conseil Général des Pyrénées Orientales

Site internet de l'association Terre de liens <http://www.terredeliens.org>

ANNEXES

Annexe 1 : Charte du réseau de l'association Terres en Villes

Annexe 2 : Questionnaire à l'attention des exploitants agricoles

Annexe 3 : Cartes des actions de la Région Poitou-Charentes qui concernent les espaces périurbains et leurs agricultures

Annexe 1 : Charte du réseau de l'association Terres en Villes



CHARTRE Terres en Villes

La présente Charte du réseau entend préciser :

- **les valeurs communes** aux membres qui régissent l'activité du réseau et inspirent les politiques locales mises en œuvre par les membres,
- **la démarche** nécessaire à la conduite des projets agri-urbains.

Le projet est centré sur **le développement durable du territoire urbain et périurbain**. Cette durabilité concerne tout aussi bien la ville que l'agriculture ainsi que leurs relations mutuelles.

Terres en Villes et ses membres prônent une agriculture périurbaine :

- pérenne,
- économiquement viable et socialement vivable,
- respectueuse du milieu naturel et du territoire,
- prenant en compte les demandes urbaines,
- engagée en faveur de la qualité de ses produits, de ses services et de ses pratiques.

Terres en Villes et ses membres prônent une agglomération soucieuse :

- d'associer l'ensemble des acteurs à la gouvernance territoriale,
- de rechercher un aménagement équilibré du territoire, garantissant la qualité de vie,
- de préserver ses espaces agricoles, forestiers et naturels, par le choix de la densification et de la protection forte des espaces ouverts,
- d'économiser et de préserver l'énergie,
- de valoriser la production agricole locale sur le bassin de consommation,
- de prendre en compte les attentes des agriculteurs et des urbains.

Pour favoriser le dialogue entre agriculture et ville, Terres en Villes et ses membres privilégient :

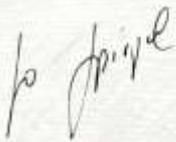
- l'éducation des acteurs et des habitants à l'agriculture et à la ville
- la co-construction des politiques agricoles périurbaines – les projets agri-urbains – entre élus locaux et monde professionnel. Cette co-construction est ouverte aux autres acteurs.

Afin de réaliser un tel projet, Terres en Villes et ses membres prônent une démarche de dialogue territoriale et de gouvernance. Le réseau s'engage à faire valoir dans son action quotidienne cette co-construction et à apporter son appui politique et méthodologique à ses membres pour mettre en œuvre cette démarche.

Ses membres s'engagent à mettre en œuvre la démarche suivante sur leur territoire :

1. Mettre en place un lieu de concertation/co-construction,
2. Réaliser un diagnostic partagé avec l'analyse des enjeux urbains, agricoles...,
3. Elaborer et valider un document politique type Charte,
4. Etablir un programme pluriannuel d'action,
5. Etablir une convention de partenariat entre intercommunalités et chambres ou associations paritaires de développement agricole locales : l'objet est divers, cette convention n'est pas exclusive d'autres conventions passées par l'intercommunalité avec d'autres partenaires ou consultants sur l'agriculture,
6. Réaliser une évaluation.

Terres en Villes et ses membres s'engagent à évaluer tous les deux ans l'application de cette Charte et à débattre des conclusions de cette évaluation.

<p>Jo SPIEGEL, Vice-Président de l'ADCF</p> 	<p>Luc GUYAU, Président de l'APCA</p> 	<p>Bernard POIRIER, Coprésident de Terres en Villes</p> 	<p>Gérard SEIGLE-VATTE, Coprésident de Terres en Villes</p> 
--	--	--	--

Annexe 2 : Questionnaire à l'attention des exploitants agricoles

Quelques consignes :

Si les réponses sont précédées d'un

- : veuillez cocher la ou les réponses correspondantes
- : veuillez entourer la réponse correspondante

Si les réponses sont suivies de

..... : veuillez répondre par écrit avec vos propres mots

1ère partie : votre situation

1) Votre âge (*une seule réponse*) :

- moins de 30 ans
- entre 30 et 39 ans
- entre 40 et 49 ans
- entre 50 et 54 ans
- entre 55 et 59 ans
- entre 60 et 64 ans
- plus de 65 ans

2) La (les) catégorie(s) sociale(s) de vos parents (*une ou deux réponses*) :

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçant, chefs d'entreprise
- Cadre, professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers

3) Votre revenu mensuel (*une seule réponse*) :

- Moins du SMIG
- Entre le SMIC et 2500 euros
- Entre 2500 et 5000 euros
- Plus de 5000 euros

4) Etes-vous investi dans une instance professionnelle, politique... ?

- Oui Laquelle ?.....
- Non

5) Dans quelle commune habitez-vous ?.....

6) Dans quelle(s) commune(s) exploitez-vous ?.....

2ème partie : votre exploitation

7) En quelle année vous êtes-vous installé ici ?.....

8) Quelle est la surface de votre exploitation ?..... hectares

9) Combien possédez-vous, en propriété et copropriété, de *(une ou plusieurs réponses)*

- Tracteurs de moins de 55 ch DIN
- Tracteurs de 55 à 79 ch DIN
- Tracteurs de 80 à 134 ch DIN
- Tracteurs de 135 ch DIN et plus
- Moissonneuses-batteuses
- Récolteuses de maïs automotrices
- Presses à grosses balles
- Ensileuses automotrices
- Pulvérisateurs automoteurs
- Epandeurs de lisier enfouisseurs
- Chargeurs automoteurs télescopiques

10) Etes-vous propriétaire des terres que vous exploitez ?

- Oui
- Non
- Partiellement et à hauteur de quel pourcentage ?.....

11) Combien êtes-vous à travailler sur votre exploitation ?

En nombre :

En équivalent temps plein :

12) Quel est le statut de votre exploitation ? (SCA, SARL, GAEC...).....

13) Quel type d'agriculture pratiquez-vous ?

- Conventioneerelle
- Hors-sol
- Raisonnée
- Biologique
- Durable
- Autre :.....

14) Avez-vous changé de pratiques agricoles (cultures, type d'agriculture...) depuis que vous êtes installé ?

- Oui, précisez :.....
- Non

3ème partie : votre production

15) Quelle(s) culture(s) pratiquez-vous ? *(une ou plusieurs réponses)*

- Céréales
- Oléagineux
- Cultures industrielles
- Légumes secs et protéagineux
- Fourrages
- Surfaces toujours en herbes
- Pommes de terre

- Légumes frais
- Fleurs, plantes ornementales
- Vignes (or pépinières et vignes-mères de porte-greffes)
- Vergers
- Bovins
 - Vaches laitières
 - Vaches nourricières
 - Autre
- Caprins

- Ovins
 - Brebis nourricières
 - Brebis laitières
- Porcins
- Volailles
 - Poules pondeuses
 - Autres

16) La plupart de votre production est commercialisée (*une seule réponse*)

- En circuits long (2 intermédiaires ou plus)
- En circuit court (1 intermédiaire)
- En Vente direct (sans intermédiaire)

17) La plupart de votre production est-elle commercialisée localement (à moins de 80km du lieu de production) ? (*une seule réponse*)

- Oui
- Non

18) Avez-vous diversifié votre activité depuis que vous êtes installé ?

- Oui :
 - Diversification de la production
 - Création d'une nouvelle activité :
- Non

19) Si non, passez directement à la question 20

Si oui, Pouvez-vous m'en donner la raison principale ?.....

20) Avez-vous un label ou un signe de qualité?

- Oui lequel ?.....
- Non

4^{ème} partie : votre situation géographique et relation à la ville

21) Y a-t-il, selon vous, une activité agricole traditionnelle dans votre commune ?

- Oui Laquelle ?.....
- Non

22) Vous avez plutôt le sentiment d'habiter une commune

- Rurale
- Périurbaine
- Urbaine

23) D'après-vous, l'agriculture de la commune subie une pression foncière

- Très forte
- Forte
- Faible
- Inexistante

24) Avez-vous des relations avec la ville centre et/ou sa population pour votre activité professionnelle ?

- Oui Pour quelle raison ?
 - La production (intrants, fournitures, main-d'œuvre,...)
 - La commercialisation de votre production
 - La formation
 - Autres :.....
- Non

25) Si non, passez directement à la question 26

Si oui, caractériseriez-vous ces relations de *(une seule réponse)* :

- Courantes
- Occasionnelles
- Rares

26) Comment qualifieriez-vous les relations que vous entretenez avec les habitants de votre commune et plus particulièrement vos voisins ? *(une seule réponse)*

- Très bonnes
- Bonnes
- Mauvaises
- Très mauvaises

27) Quel est d'après-vous le principal enjeu de votre exploitation aujourd'hui ? *(une seule réponse)*

- La reprise, la succession
- Le foncier
- La commercialisation (prix, localisation, ...)
- La qualité de la production
- La formation du (des) exploitants
- La (les) relation(s) agriculteur - habitants

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire et ainsi de faciliter mon travail d'étude en y participant. Je vous rappelle que vos réponses seront utilisées dans l'anonymat.

Annexe 3 : Cartes des actions de la Région Poitou-Charentes qui concernent les espaces périurbains et leurs agricultures

Carte 14 : Préservation de la ressource en eau contre les pollutions diffuses

Carte 15 : Répartition des réserves foncières destinées à l'installation de nouveaux agriculteurs réalisées de 2006 à 2009 par la Région

Carte 16 : Localisation des aides à l'installation attribuées en 2009 par la Région dans le cadre du PIDIL

CARTE 14

Préservation de la ressource en eau contre les pollutions diffuses

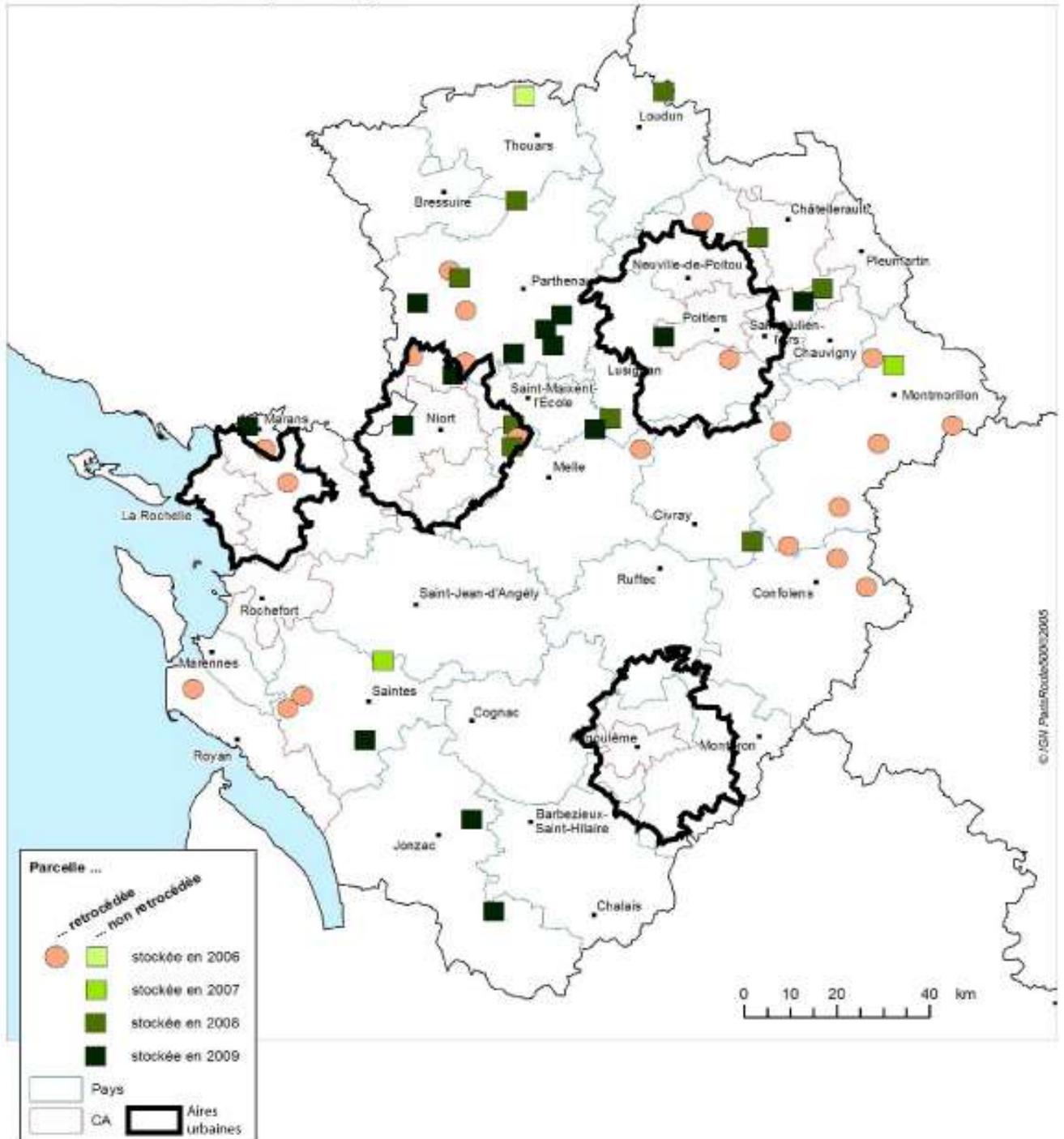
Captages et bassins prioritaires en Poitou-Charentes



CARTE 15

REGION POITOU-CHARENTES

Répartition des réserves foncières destinées à l'installation de nouveaux agriculteurs réalisées de 2006 à 2009 par la Région



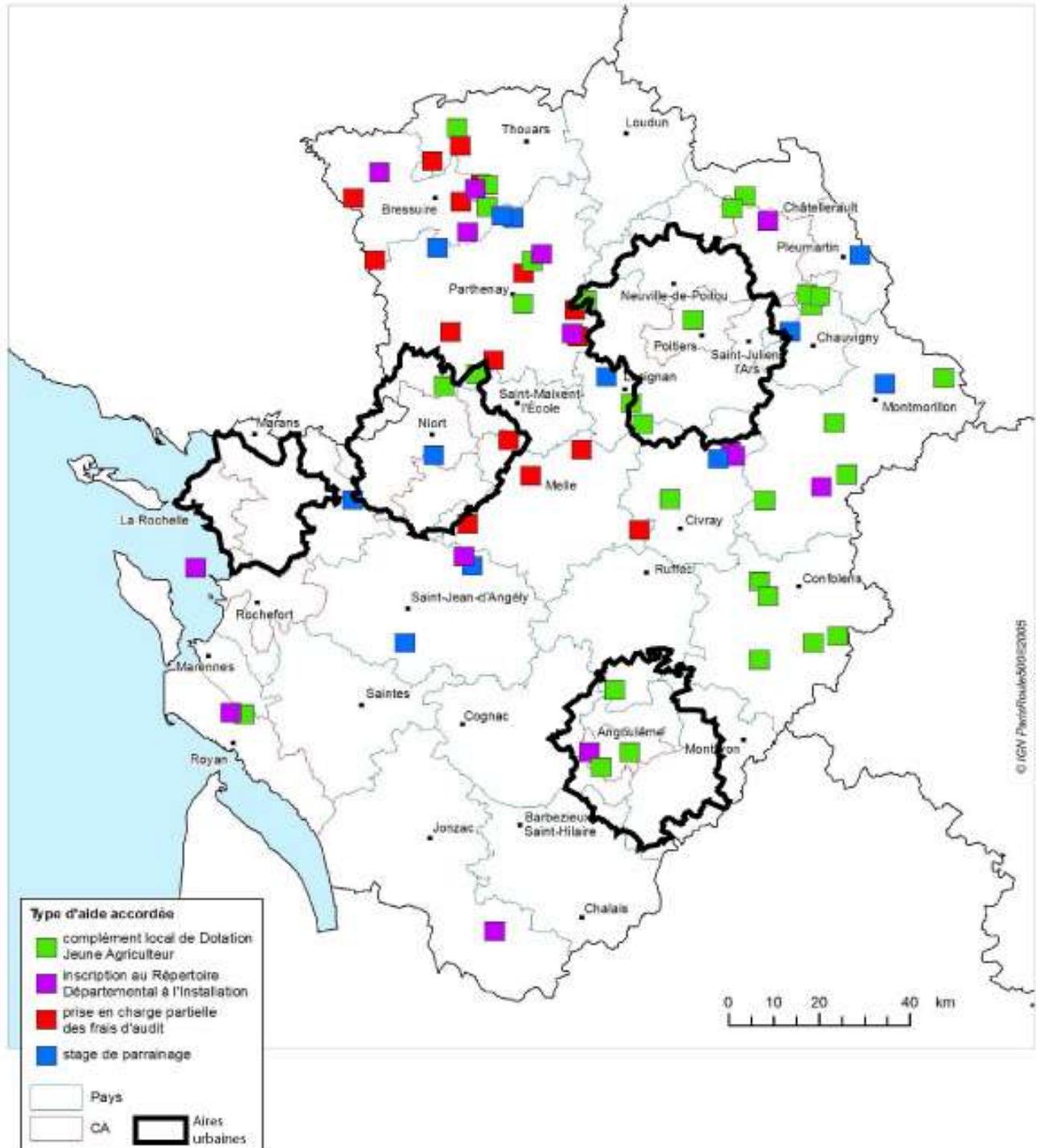
Source : Conseil régional Poitou-Charentes (avril 2010)

© IAAT Poitou-Charentes 2010

CARTE 16

REGION POITOU-CHARENTES

Localisation des aides à l'installation attribuées en 2009 par la Région dans le cadre du PIDIL



Source : Conseil régional Poitou-Charentes (avril 2010)

© IAAT Poitou-Charentes 2010

GLOSSAIRE

AB	Agriculture Biologique
AFIP	réseau des Associations de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres D'agriculture
ASAMIA	Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne
AURAN	Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise
AUDIAR	Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunale de l'Agglomération Rennaise
BAC	Bassin d'Alimentation de Captage
CAPE	Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise
CAPEE	Comité des Alternatives Poitevines pour l'Emploi et l'Entraide
CDOA	Commission Départementale d'Orientation Agricole
CETA	Centre d'Etudes Techniques Agricoles
CG	Conseil Général
CGAAER	Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CIPAN	Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates
CMD	Convention de Mise à Disposition
COPAMO	Communauté de communes du Pays Mornantais
CRSN	Cadre de Référence Stratégique National
DDT	Directions Départementales des Territoires
DYTEFORT	DYnamiques TErritoriales et FONcières dans le Rural en Transition du grand ouest
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPF	Etablissement Public Foncier

FEADER	Fond Européen Agricole de Développement Rural
GAB	Groupement des Agriculteurs Biologiques
InPACT	Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale
LDTR	Loi relative au Développement des Territoires Ruraux
MAE	Mesures Agro-Environnementales
PAD	Projet Agricole Départemental
PDRH	Programme de Développement Rural Hexagonal
PPEANP	Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
PAT	Primes à l'Aménagement du Territoire
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMBE	Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
POS	Plan d'Occupation du Sol
PPI	Plan Pluriannuel d'Intervention
PSNDR	Plan Stratégique National de Développement Rural
PVE	Plan Végétal Environnement
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAU	Superficie Agricole Utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologiques

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

Carte 1 : Situation de la région Poitou-Charentes	7
Carte 2 : La région Poitou-Charentes et ses principales voies de communications	8
Carte 3 : Les petites régions agricoles de la région Poitou-Charentes	36
Carte 4 : Evolution des effectifs en chèvres des communes des aires urbaines entre 1979 et 2000	38
Carte 5 : Evolution de la superficie agricole utilisée pour la viticulture entre 1979 et 2000	39
Carte 6 : Evolution de la superficie agricole utilisée dans la culture des céréales entre 1979 et 2000	41
Carte 7 : Evolution de la superficie agricole utilisée dans la culture du maïs grain et semence entre 1979 et 2000	42
Carte 8 : Les systèmes d'utilisation des sols en 1955	50
Carte 9 : Les systèmes d'utilisation des sols en 1970	50
Carte 10 : Les systèmes d'utilisation des sols en 1980	50
Carte 11 : La communauté d'agglomération de La Rochelle dans l'aire urbaine	118
Carte 12 : Les territoires engagés dans des programme Leader qui « chevauchent » les aires urbaines étudiées	126
Carte 13 : Situation géographique du Pays du Haut Poitou et Clain par rapport à l'aire urbaine de Poitiers	127
Carte 14 : Préservation de la ressource en eau contre les pollutions diffuses	147
Carte 15 : Répartition des réserves foncières destinées à l'installation de nouveaux agriculteurs réalisées de 2006 à 2009 par la Région	148
Carte 16 : Localisation des aides à l'installation attribuées en 2009 par la Région dans le cadre du PIDIL	149

Graphiques

Graphique 1 : Evolutions de la population et du nombre de logement dans l'aire urbaine de Niort entre 1968 et 2007.....	10
Graphique 2 : Evolutions de la population et du nombre de logement dans l'aire urbaine d'Angoulême entre 1968 et 2007	10

Graphique 3 : Evolution du taux de variation des populations des aires urbaines étudiées ..	47
Graphique 4 : Evolution de la taille moyenne des exploitations professionnelles par aire urbaine et dans la région.....	54
Graphique 5 : Evolution des surfaces agricoles irriguées moyennes par commune, par aire urbaine et dans la région.....	54
Graphique 6 : Evolution de la part des exploitations avec tracteurs de 80 Ch DIN et plus (en propriété ou copropriété) dans le total des exploitations par aire urbaine et dans la région.....	55
Graphique 7 : Age des agriculteurs enquêtés	57
Graphique 8 : Age des agriculteurs enquêtés	58
Graphique 9 : Les structures dans lesquelles s'impliquent les agriculteurs enquêtés	58
Graphique 10 : Répartition des exploitations par rapport a leur superficie (en %)	59
Graphique 11 : Statuts des exploitations enquêtés	60
Graphique 12 : Les cultures pratiquées par les agriculteurs enquêtés	61
Graphique 13 : Sentiment des enquêtés par rapport a leur commune	63
Graphique 14 : Evaluation de la pression foncière subit par la commune des enquêtés	63
Graphique 15 : Les raisons des relations entretenues entre les agriculteurs enquêtés et la ville centre ou sa population.....	64
Graphique 16 : Caractérisation des relations entre l'enquêté et les habitants de sa commune	65
Graphique 17 : Le principal enjeu des exploitations enquêtés.....	66

Tableaux

Tableau 1: Evolution de la population des préfectures de la région entre 1954 et 1982	45
Tableau 2 : Evolution de quelques chiffres agricoles entre 1979 et 2000 dans les quatre aires urbaines et dans la région Poitou-Charentes.....	53
Tableau 3 : Mise en relation des réponses de l'enquête sur la caractérisation de la commune et la pression foncière ressentie.	64
Tableau 4 : Moyennes triennales des prix des terres et prés libres non bâtis dans les petites régions agricoles considérées (en euros par hectares).....	71

TABLE DES MATIERES

Remerciements	2
Sommaire	3
Introduction	4
I. Chapitre d'introduction	6
Essai de définition de l'agriculture périurbaine	6
A. Le territoire d'étude : un territoire de tradition agricole très attractif	7
1. L'agriculture en Poitou-Charentes	9
2. L'urbanisation en Poitou-Charentes	10
B. Définition à partir d'écrits : Synthèse des lectures	12
1. Des productions particulières.....	13
2. ...Et des enjeux récurrents.....	15
C. L'exemple de quelques grandes villes pilote	17
1. Rennes, une ville pionnière dans la prise en compte de l'agriculture périurbaine	17
2. Aubagne (dans l'aire urbaine de Marseille).....	22
3. Nantes.....	25
II. Les agricultures périurbaines de la région Poitou-Charentes	28
A. Agriculture périurbaine et villes moyennes	29
1. Les villes moyennes, dynamisme et attractivité de leur environnement périurbain .	29
2. La problématique de l'agriculture périurbaine autour des villes moyennes	32
B. L'agriculture périurbaine des préfectures de la région Poitou-Charentes	34
1. Spécificités des aires urbaines des préfectures départementales de la région	34
2. Evolution des années 1950 à nos jours.....	45
C. Caractérisation des agricultures périurbaines	56
1. L'enquête quantitative : méthodologie et principaux résultats	56
2. Les relations mises en évidence entre proximité de la ville et les critères agricoles étudiés.....	67
III. La hiérarchie des multiples enjeux	69
A. Le maintien de l'espace agricole face à la pression foncière	70
1. De nombreux facteurs à l'origine de la pression foncière subie par les terres agricoles	70

2.	<i>L'espace agricole périurbain ou les enjeux du développement durable.....</i>	74
3.	<i>Des outils de protection disponibles mais peu connus ou difficilement applicables .</i>	77
B.	<i>La question de la viabilité économique des exploitations en zone périurbaine</i>	82
1.	<i>L'économie agricole de la région en 2010</i>	82
2.	<i>L'enjeu économique de l'agriculture périurbaine</i>	83
3.	<i>Les réflexions et « innovations ».....</i>	86
C.	<i>L'agriculture périurbaine, un projet de société ?.....</i>	88
1.	<i>Les nouvelles demandes de la population</i>	88
2.	<i>La multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine.....</i>	90
3.	<i>L'agriculture sur les bassins d'alimentation de captage d'eau potable</i>	91
D.	<i>Les enjeux politiques</i>	94
1.	<i>L'implication des agriculteurs dans les décisions d'aménagement du territoire</i>	94
2.	<i>La méconnaissance du monde agricole de la part de la population.</i>	95
3.	<i>La solution du dialogue.....</i>	96
IV.	<i>Les logiques d'acteurs et dynamiques du territoire.</i>	97
A.	<i>Les acteurs « historique » du monde rural: le point de vue des agriculteurs</i>	98
1.	<i>Les chambres d'agricultures : spécialistes de l'agriculture locale</i>	98
2.	<i>Les Directions Départementales du Territoire</i>	100
B.	<i>De nouveaux acteurs pour de nouvelles formes d'agriculture : une volonté de dialogue</i>	103
1.	<i>L'AFIPaR</i>	103
2.	<i>Les CIVAM créés par et pour les agriculteurs locaux</i>	104
3.	<i>L'ARDEAR les pionniers de l'engagement pour l'agriculture périurbaine</i>	106
C.	<i>Les acteurs-outils : des plus anciens aux plus récents</i>	108
1.	<i>Les SAFER : l'art de la négociation</i>	108
1.	<i>L'EPF.....</i>	111
2.	<i>Les observatoires</i>	113
D.	<i>Les acteurs institutionnels : l'enjeu électoral.</i>	115
1.	<i>Les communes et EPCI</i>	115
2.	<i>Les Départements</i>	122
3.	<i>Les Pays, la « main de l'Europe »</i>	124
4.	<i>La Région</i>	130

Conclusion	133
Bibliographie et Sources.....	135
<i>Général.....</i>	135
<i>L'agriculture en Poitou-Charentes</i>	135
<i>Le périurbain</i>	136
<i>L'agriculture périurbaine.....</i>	136
Annexes.....	140
<i>Annexe 1 : Charte du réseau de l'association Terres en Villes</i>	141
<i>Annexe 2 : Questionnaire à l'attention des exploitants agricoles</i>	142
<i>Annexe 3 : Cartes des actions de la Région Poitou-Charentes qui concernent les espaces périurbains et leurs agricultures</i>	146
Glossaire.....	150
Table des Illustrations	152
Table des matières.....	154
Résumé.....	157

Tapez une équation ici.

RESUME

RESUME

La périurbanisation est un phénomène apparu en France dans les années 1960 défini par une déconcentration et une délocalisation des populations et des activités aux abords des villes. La vitesse de ce phénomène n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1990 où il était très important autour des grandes agglomérations. Même si ce phénomène a ralenti aujourd'hui au niveau national, il est encore très présent autour des villes moyennes comme dans les aires urbaines des préfectures de la région Poitou-Charentes.

En effet, les aires périurbaines des villes moyennes qui conservent un solde migratoire supérieur à celui de l'ensemble des aires urbaines françaises, sont attractives pour différentes raisons. Leur environnement encore suffisamment rural, la diversité de services et leur taille réduite qui facilite l'accès au centre ville pour les loisirs, attirent les néo-ruraux qui fuient la ville, les ruraux qui veulent s'en rapprocher et les retraités qui recherchent un cadre de vie agréable.

La région Poitou-Charentes est une région très agricole. En effet, 67% de son territoire, 6,5% de ses emplois sont destinés à l'agriculture (contre respectivement 50% et 3,5% au niveau national). Ainsi, la région Poitou-Charentes est au premier rang au niveau européen en ce qui concerne l'élevage caprin et la production ostréicole, au premier rang national pour la production de melon et au deuxième rang national pour la production céréalière.

Cette agriculture caractéristique du territoire de la région subit plus ou moins fortement la périurbanisation et l'étalement urbain dans les aires urbaines étudiées. L'objectif de ce mémoire est de réaliser une typologie des agricultures présentes sur ces territoires périurbains et d'étudier les différents enjeux et jeux d'acteurs liés à ces agricultures. Les principaux enjeux qui ressortent sont la pression foncière qui pousse parfois à la délocalisation des exploitations, la viabilité économique de ces exploitations et leur avenir ainsi que les projets de sociétés et les nouvelles demandes de la population autour de cette

agriculture en zone périurbaine. Ces enjeux étant étroitement liés à la place de cette agriculture et l'implication des exploitants dans les réflexions et actions des élus ainsi qu'à la problématique nationale de la reprise de ces exploitations par des jeunes.